

Programme H. 10

Lattes

(Hérault)

RAPPORT DE FOUILLE TRIENNAL

1992-1994

Responsable de l'opération Dominique GARCIA
rapport rédigé en collaboration avec M. PY, A. ADROHER, V. BOURSON,
R. BUXO, V. FABRE, M. GOMIS, D. LEBEAUPIN,
J. LOPEZ, J.-Cl. ROUX, M. STERNBERG

Sommaire

•Introduction.....	p.3
Plan général de la fouille	p.6
•Bilans par zones	
1. La zone 1 par Jean-Claude Roux	p.7
2. Reconnaissance d'un quartier du Ier s. av. n. è. dans la zone 30 par M. Py et M. Gomis.....	p.29
3. Sondages dans les rues par D. Lebeauupin	p.43
4. La fouille en extension des quartiers sud-ouest de la ville par D. Garcia et V. Bourson	p.65
5. La fouille de l'enceinte et des aménagements extra muros par J. López	p.85
6. Inhumations d'enfants morts en bas âge. Fouilles 1992-1994 par Véronique Fabre.....	p.104
7. Bilan de l'étude des prélèvement d'ichtyofaune par Myriam Sternberg.....	p.108
8. Bilan sur les prélèvements 1992-1994 par Ramon Buxó.....	p.115
•Conclusion	p.119
•Pièces jointes : deux plans généraux au 100e; le volume <i>Lattara 7</i> .	

Introduction

L'équipe de fouille de Lattes conclue en 1994 son troisième contrat triennal de fouilles et d'exploitation des données archéologiques du site de l'antique *Lattara* (Lattes, Hérault). Ce rapport rend compte des résultats des travaux de fouilles –stratigraphiques et en extension–, des études sur le paléo-environnement, de l'analyse de l'abondant mobilier mis au jour mais, parallèlement, fait aussi état des publications parues ou prévues, de la politique de préservation et de présentation des vestiges et enfin, propose un nouveau programme de recherche sur trois ans.

En 1991, année marquant la fin du deuxième programme triennal, l'équipe s'était fixée plusieurs objectifs dont on verra, dans les pages qui suivent, qu'ils ont été dans leur grande majorité pleinement atteints, certains même au delà des prévisions.

Résumons-les ici rapidement:

- poursuite des fouilles stratigraphiques: achèvement des fouilles de la zone 4-nord (résultats publiés par D. Lebeaupin dans *Lattara* 7, 1994), poursuite des travaux dans la zone 1,
- recherches sur l'espace viaire tant en extension (quartiers sud-ouest, rues bordant la zone 30...) qu'en sondage en différents points-clés du site...
- étude du rempart protohistorique: reconnaissance de son tracé, dégagement des parties conservés, fouille des portes, des bastions et des défenses avancées,
- analyse de l'urbanisme de la ville de la fin de l'Age du fer (quartiers sud-ouest et zone 30) et genèse de la trame,
- enfin le programme 1992-1994 prévoyait des résultats tangibles sur un certain nombre de thèmes : publication des fouilles, réalisations d'actions thématiques, conservation des ruines et présentation au public.

Tous ces points ont été largement poursuivis. Comme prévu la série *Lattara* a proposé dans sa cinquième livraison les résultats de l'enquête sur "L'économie vivrière des Lattarenses" (344 p.); le volume 6 qui constitue le DICOCER (Dictionnaires des céramiques antiques de Méditerranée occidentale VIe av.-VIe ap.) est paru en 1990 (624 p.) et le volume 7 qui présente les résultats de fouilles des îlots 2, 4-nord, 5, 7, 8, 9 et 16 a été édité en 1994 448 p.).

En outre, plusieurs articles sont parus dans des revues françaises ou étrangère: bilan des recherches dans le tome 2 de la *Revista d'arqueologia de Ponent* et dans le tome 50-1993 de *Gallia*, article de vulgarisation dans la livraison de juillet 1992 d'*Archéologia* et un article de synthèse sur les relations entre Lattes, les Étrusques et les Grecs dans le tome 4 de la collection *Études massaliètes*.

Des programmes de recherche et des actions thématiques ont été entrepris. La fouille de Lattes est le terrain de test privilégié du perfectionnement du Syslat –système d'enregistrement, d'étude et de gestion archéologiques–, aujourd'hui adopté par de nombreux chantiers de fouilles programmées ou de sauvetage en France et à l'étranger; l'étude, dans le cadre d'une ATP, sur l'architecture et l'urbanisme des *Lattarenses* est maintenant en voie d'achèvement et verra sa publication en 1996; une nouvelle action thématique program-

mée (“Autour de Lattes: évolution d’un territoire à l’interface des milieux marins et terrestre, du Néolithique au Moyen-âge”) est lancée sur Lattes en réponse à l’appel d’offre “Paysages: évolution et dynamique”. A cela on pourrait ajouter les projets de recherches liées au programme de la nouvelle UMR (Protohistoire et Antiquité de France méditerranéenne) mais aussi des travaux universitaires récemment achevés (Doctorats de M. Sternberg –sur l’ichtyofaune–, de R. Buxo –sur la carpologie–...) ou ceux en cours (Doctorats de O. Puertas –sur les pollens– ou de M.-P. Roubaud –céramique de table protohistorique–; Maîtrise de C. Sanchez –céramique romaine–...).

Enfin, on a poursuivi l’élaboration du projet d’aménagement du site de Lattes qui allie plusieurs partenaires (Service régional de l’Archéologie, Musée Henri-Prades/Lattes, CNRS...). Un document de travail a été soumis à un bureau d’architecture qui a établi un cahier des charges, véritable trame de programmation du projet.

Ceci n’a pas empêché l’équipe de fouille, en collaboration avec le Conservateur du Musée Henri-Prades, de poursuivre sa politique de consolidation des vestiges, de restauration des céramiques et du mobilier céramique.

De 1992 à 1994, la fouille programmée de Lattes a bénéficié de l’aide et a contribué à la formation de près de 300 fouilleurs dont près de 80 stagiaires du Chantier-Ecole International de fouilles (étudiants spécialisés français et étrangers, personnels de l’AFAN, stagiaires de l’Institut National du Patrimoine...).

Les pages qui vont suivre présenteront, sous la forme de 5 chapitres analytiques, la description des découvertes et les résultats acquis dans les zones ouvertes depuis 1992 à l’exception de la zone 4-n dont la fouille s’est achevée en 1992 (résultats d’ores et déjà publiés dans le *Lattara 7*) et de la zone 19 dont les travaux sont suspendus et pour laquelle Chr. Landes a donné un compte-rendu dans le rapport 1993 (p. 68 et ss.). Dans les études présentées dans les pages suivantes seront privilégiées les données analytiques issues de la campagne 1994 qui viennent compléter celles présentées dans les rapports intermédiaires 1992 (zz p.) et 1993 (88 p.). Ces travaux sont à des stades d’étude et d’analyse différents selon l’état d’avancement des recherches dans chacune des zones. Si dans le texte des différences de présentation sont perceptibles, elles reflètent sans doute la sensibilité de chacun des responsables de zones, mais l’enregistrement et l’analyse des données relèvent toujours de la méthode publiée dans *Lattara 4*. Les figures au trait, réalisées à partir de plusieurs logiciels, seront normalisées lors de la publication; la majeure partie des documents infographiques sont dus à Alex Net. La couverture photographique a été effectuée par les fouilleurs de chaque zone et complétée par J.-Cl. Roux et L. Damelet, ce dernier a, en outre, assuré les vues aériennes et les tirages papier.

Dans l’attente des publications, on trouvera en fin de volume un bilan synthétique des travaux et une présentation des perspectives de recherches qui souhaiteraient voir développer les participants de cette fouille.

Les fouilles et l’exploitation de leur résultats, durant le programme triennal 1992-1994, ont été assurées par l’équipe réunie au sein de l’UFRAL (Unité de Fouilles et de Recherche Archéologique de Lattes), sous la direction de Dominique Garcia, Maître de Conférences à l’Université de Provence et dans le cadre d’un programme de recherche de l’UPR 290 du CNRS coordonné par Michel Py (Directeur de recherche au CNRS) et Dominique Garcia.

L’encadrement des travaux de terrain et l’analyse des données de fouilles ont été assurés par les chercheurs suivants:

Véronique Bourson
Dominique Garcia
Marivi Gomis
Christian Landes
Denis Lebeaupin
Joan Lopez
Michel Py
Jean-Claude Roux

L’organisation des travaux de laboratoire concernant le mobilier archéologique a été assuré par:
Andres M. Adroher Auroux, Olivier Puertas et Corinne Sanchez.

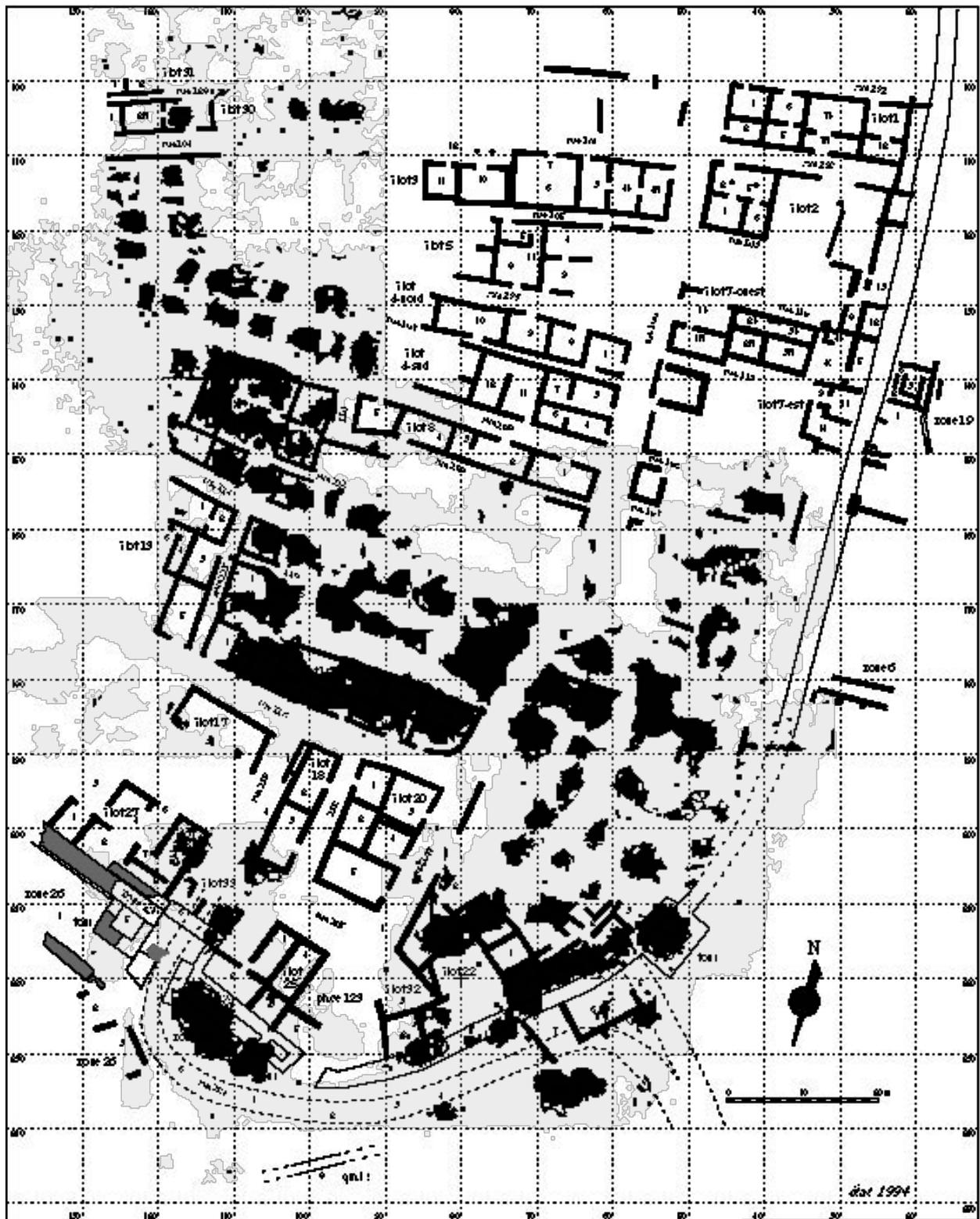
Ramon Buxo i Capdevila qui a la charge de l’étude de macro-restes végétaux a assuré la coordination des recherches en sciences connexes réalisées par:

- Françoise Brien (micro-faune)
- Cécilia Cammas (micromorphologie)
- Lucie Chabal (anthracologie)
- Véronique Fabre (restes humains)
- Lluis Garcia (avifaune)
- Armelle Gardeisen (faune)
- Olivier Puertas (pollen)
- Jean-Louis Reille (géologie)
- Myriam Sterberg (ichtyofaune)

Philippe Blanchemanche (UPR 290 du CNRS) collabore aux travaux de terrain et poursuit une analyse sur les archives (médiévales et moderne) pouvant intéresser le site de Lattes et sa mise en valeur agricole.

L'assistance technique sur le chantier a été assuré par Guy Pouzolles (S.R.A.).

Les principaux collaborateurs à ce programme de fouilles et d'analyse des résultats ont, de plus, bénéficié des conseils et de l'aide de plusieurs chercheurs de l'UPR 290 du CNRS dont P. Arcelin, G. Barraol, J.-Cl. Bessac, Cl. Anne de Chazelles, M Feugère...



Plan général de la fouille. Etat 1994.

La zone 1

par Jean-Claude Roux

1. Le programme “stratigraphie” dans la zone 1

La zone 1 (ou îlot 1) se situe au nord-est du chantier Saint-Sauveur, entre le rempart et la rue 100 constituant l'un des axes de circulation principal de la ville.

La fouille de la zone 1 entre dans le programme de recherche “stratigraphie” défini en 1984, dont le but principal est l'étude chrono-stratigraphique de l'évolution des structures d'habitat du quartier Saint-Sauveur. Elle est la première zone choisie pour atteindre les niveaux profonds du site datés du dernier quart du VI^e siècle avant notre ère. Les premiers résultats ont donné lieu, à la fin du programme triennal 1986-1988, à l'étude et à la publication des séquences les plus récentes du quartier (îlot 1A) datées des III^e-II^e s. av. n. è. (J.-C. Roux, Histoire de l'îlot 1, *Lattara 3*, 1990, p.17-70). Les travaux effectués dans le programme triennal suivant (1989-1991) ont prolongé les recherches entamées précédemment. Ils ont mis en évidence les niveaux supérieurs d'un îlot plus ancien (îlot 1B) et d'un espace ouvert attenant à l'ouest, datés de la deuxième moitié du IV^e s. av. n. è. Le dernier programme triennal (1992-1994) a proposé, comme thèmes de recherche dans la zone 1: de fouiller les niveaux de la première moitié du IV^e s. de l'îlot 1B; de déterminer à partir de quelle époque cet îlot a été construit perpendiculairement au rempart et sur quel substrat; d'observer la relation entre le rempart et l'extrémité orientale de l'îlot; enfin, de poursuivre la fouille sur l'ensemble de la zone dans les niveaux du I^{er} Age du fer sous-jacents.

Ce rapport rendra compte dans un premier temps de la campagne de fouille 1994, qui a porté sur l'installation et la construction des maisons de l'îlot 1B. Dans un second temps, nous ferons une synthèse des trois dernières années de fouilles, qui ont permis d'étudier la construction, l'évolution et la destruction de l'îlot 1B durant le IV^e s. av. n. è., d'observer comment s'est mis en place cet îlot, et enfin d'appréhender la trame architecturale antérieure (fin du Ve s.).

L'analyse diachronique a permis de déterminer 10 phases chronologiques numérotées dans l'ordre du temps de 1L1 à 1F. Les phases définies font suite à la numérotation des phases établies lors de l'étude de l'îlot 1A du III^e s. (*Lattara 3*, 1990, pp. 17 et 24-25).

Phase 1L1: vers -400, îlot 1C, dernier niveau d'occupation

Phase 1K: vers -400, destruction de l'îlot 1C

Phase 1J: vers -400, nivellement général

Phase 1I2: vers -400, construction de l'îlot 1B

Phase 1I1: -400/-375, premier état d'occupation

Phase 1H2:-375/-350, réaménagement îlot 1B, construction maison en torchis

Phase 1H1a-b: -375/-350, deuxième état d'occupation

Phase 1G2: -375/-350, réaménagement îlot 1B, incendie maison en torchis

Phase 1G1a-b: -350/-325, troisième état d'occupation

Phase 1F: -325/-300, fin de l'îlot 1B, destruction, épierrement, remblaiement

Phase 1E2: vers -300, construction de l'îlot 1A

2. Résultats des fouilles 1994

Les recherches se sont déroulées dans la partie orientale de la zone 1, où se trouvent les habitations appuyées rempart. Le but était d'une part de mettre en phase ces secteurs avec l'ensemble de la zone 1, dont les niveaux les plus anciens actuellement fouillés, datés de la fin du Ve-début IVe s. av. n. è., sont antérieurs à l'îlot 1B. D'autre part, il s'agissait de mettre en évidence un état architectural plus ancien dont quelques structures bien conservées étaient apparues contre l'enceinte au cours de la campagne de fouille de 1993.

2.1. L'architecture de la fin du Ve siècle: les îlots 1C et 1D, phase 1I1

Mise au jour pour l'instant sur une surface d'environ 100 m² en bordure du rempart, l'architecture du Ve siècle livre deux types différents d'infrastructures (îlots 1C et 1D) séparés par un espace de circulation nord-sud (secteur 32).

Accolé au rempart, l'îlot 1C présente une série de petites salles (du nord au sud, pièces 28, 30 et 31) s'ouvrant à l'ouest sur une grande pièce (ou appentis ?) (secteur 29). Une ruelle de 1,28-1,54 m de large (secteur 33) sépare ces habitations de l'îlot 1D, dont seules les façades est et nord ont été reconnues.

2.1.1. L'îlot 1C

Appuyées contre la courtine du rempart, les pièces 28, 30 et 31 ont une largeur moyenne comprise entre 2,08 m et 2,34 m. Elles sont délimitées à l'ouest par un mur rectiligne, parallèle à l'enceinte, formé de segments de murs aboutés dont les mises en œuvre et les matériaux diffèrent en fonction de l'évolution de l'habitat. De même les murs de séparation entre les salles peuvent être construits soit en terre (MR1253), soit en pierre (MR50021, 50048). Ainsi la pièce 28 comporte une façade occidentale en terre (MR50017) tandis que les pièces 30 et 31 sont fermées du même côté par des murs ayant un soubassement en pierre, surmonté à l'origine de briques crues (MR50047, MR50046, MR50019, MR50045). Les dimensions internes de ces pièces sont:

Pièce 28: longueur (n-s): 5,12/5,20 m; largeur (e-w): 2,32 m; surface: 12 m²

Pièce 30: longueur (n-s): 2,70/2,79 m; largeur (e-w): 2,34 m; surface: 6,42 m²

Pièce 31: longueur (e-w): 2,08 m; largeur (n-s): 2,04 m; surface: 4,24 m²

A l'avant des salles 28-30, un grand espace rectangulaire (secteur 29) est fermé par des murs en terre; une ouverture au sud-ouest permettait d'y accéder depuis la ruelle 32. Il semblerait qu'une organisation identique se répète au sud de cet espace, devant la pièce 31; cet endroit n'a pas été fouillé cette année. Les dimensions du secteur 29 sont: longueur (n-s): 7,40 m; largeur (e-w): 3,88 m; surface: 28 m².

Les murs en terre modelée à la main (technique de la bauge) ont une épaisseur variable comprise entre 60 et 76 cm. Le matériau employé peut être de différente nature. Pour le mur oriental MR50017 de la pièce 28, il s'agit d'un limon jaune hétérogène, tandis que pour les murs de la pièce 29, c'est une argile limoneuse fine, très compacte, de couleur grise [MR50036], jaune [MR50039] ou brune [MR50040]. Le parement interne du mur nord de la pièce 29 est recouvert d'un enduit de limon jaune de 2 à 3 cm d'épaisseur.

2.1.2. L'îlot 1D

L'îlot 1D a été repéré à l'ouest de l'îlot 1C; il est séparé de ce dernier par un espace de circulation (ruelle 32). Pour l'instant, seule la partie supérieure des murs de façade nord et est de l'îlot 1C a été mise au jour. Il s'agit de murs traditionnels à Lattes, formés d'un soubassement en pierres liées à la terre et surmontés d'une élévation en briques crues. Les murs ont été épierés lors de la construction de l'îlot 1B au début du IVe s. av. n. è. (phase 1I2).

2.1.3. Stratigraphie et aménagements domestiques

Dans l'îlot 1C les fouilles se sont arrêtées dans les pièces 28, 30 et 31 au niveau de l'arasement des murs et sur les remblais de destruction. Dans la pièce 29 le dernier niveau d'occupation a été fouillé. Il correspond à une couche d'assainissement de limon gris de 3 à 7 cm d'épaisseur dont la surface [50033] est jonchée de nombreux restes culinaires et de fragments de céramiques. Plusieurs aires ont été individualisées. Dans la partie centrale de la salle, le sol est couvert de tessons et de quelques cailloux mêlés à de nombreux os (taille: de 4 à 10 cm), des graines et des arêtes de poissons [50031]. Au nord-ouest, le sol est jonché de tessons et d'os mais en quantité moindre qu'au centre de la salle [50032]. Enfin dans le coin sud-est, autour d'un foyer [FY50034], la surface [50030] est couverte sur 1 à 2 cm d'épaisseur d'esquille d'os, de petits tessons et de charbons de bois, avec une forte concentration cendro-charbonneuse entre le foyer et le mur sud MR50040, correspondant aux rejets des cendres de combustion (épaisseur entre 2 et 8 cm). Les restes culinaires se répartissent surtout à l'ouest du foyer (arêtes de poissons, graines, os).

La pièce 29 est munie dans l'angle sud-est d'un foyer construit à sole lisse [50034] dont le pourtour a complètement disparu. Au centre de l'aire de cuisson, un fond d'amphore massaliète prédécoupé [50042] a été planté dans la sole sur toute la hauteur du bouton terminal. Seule la paroi externe du récipient présente des traces de feu; sa fonction reste indéterminée (cuisson à l'eau, support de vase?). Au nord de la salle, trois poteaux, dont il ne subsiste que les calages formés de petites pierres plantées verticalement, se répartissent pour deux d'entre eux à proximité des murs nord [PO50038] et ouest [PO50036], tandis que le troisième se situe dans la partie centrale [PO50037].

2.2. Destruction et arasement de l'îlot 1C, phase 1K, vers -400

Les murs en bauge sont détruits et arasés. Les décombres, faits de limon argileux compact et homogène [50029, 50016, 50023], sont étalés sur place à l'intérieur des pièces et recouvrent partiellement les murs démolis. Au niveau de la porte d'accès de la salle 29, un remblai de limon hétérogène gris [50028] s'étend sur l'extrémité des murs arasés et dans la ruelle 32.

L'élévation en terre (?) du mur ouest [MR50046 et MR50047] de la petite salle 30 est aussi détruite. Par contre les murs comportant une hauteur de pierre conséquente [MR50048 et MR50021] ont été gardés. Enfin la porte d'accès à la salle 31 a été bouchée par la construction d'un mur [MR50045].

2.3. Nivellement et exhaussement du secteur contre le rempart, phase 1J, vers -400

A la suite de la destruction de l'îlot 1C, une importante couche de terre homogène de limon jaune et de briques crues désagrégées [1854= 1873= 1881= 50009= 50012= 50013] recouvre les petites salles accolées au rempart. Observée sur plus d'un mètre d'épaisseur, cette importante masse de terre forme une butte contre le rempart sur une bande moyenne de 3,30 m de large. Il est intéressant de noter qu'elle ne contient que de rares tessons d'amphore massaliète et que des parties conséquentes de ces mêmes amphores ont été recueillies au milieu de la couche dans l'angle sud-ouest de la pièce 31.

Une série de remblais de nivellement ont ensuite recouvert la pièce 29 et l'espace de circulation 32, exhaussant le niveau de 16 à 28 cm en moyenne, créant un nouvel espace: le secteur 27. Constitués de limon gris hétérogène, peu compact [50026, 50018, 50022, 50006] ou meuble [50010, 50011, 50001= 50002= 50003= 50005= 50008], les remblais proviennent de divers endroits du site. Le remblai 50010 renferme de nombreux fragments de torchis (de 4 à 30 cm) avec empreintes de roseaux des marais provenant de la destruction d'une toiture en terre. Pour sa part, l'Us 50014 correspond à une couche ponctuelle de sable pur de 0,5 à 4 cm d'épaisseur. Au cours de ce remblaiement, le mur nord MR50039 de la pièce 29 est définitivement arasé [50015, 50027].

Avant l'apport du dernier remblai [50001] qui nivellera tout le secteur 27, des restes de débitages de boucherie [50004, 50007] ont été jetés dans la ruelle 32, contre les murs de façade est et nord de l'îlot 1D. Il a ainsi été retrouvé en connexion de gros quartiers de boeuf (colonnes vertébrales, éléments de ceinture, bases de pattes, etc.) mélangés à des pattes de cerfs et des os de moutons. Une broche complète en fer y a aussi été jetée, ainsi que de nombreux et gros fragments d'amphores massaliètes et quelques cailloux. De même, le remblai 50001 renferme d'importants os de bœuf répartis dans toute l'épaisseur de la couche.

L'ensemble des séquences de destruction (phase 1K) et de nivellement (phase 1J) ont exhaussé le terrain en bordure du rempart de 35 à 40 cm. C'est à partir de cette nouvelle surface, relativement horizontale, qu'a été construit l'îlot 1B, vers le début du IV^e siècle avant notre ère.

2.4. Construction de l'îlot 1B, phase 1I2, vers -400

Situé dans la moitié orientale de la zone 1, l'îlot d'habitation 1B a été bâti perpendiculairement au rempart. De forme rectangulaire, il s'apparente aux îlots doubles de Lattes dont les pièces de plan barlong sont adossées à un mur de refend longitudinal. Sa réalisation, outre la construction de nouveaux murs, utilise une partie des murs des îlots précédents (MR1257, MR50019, MR50048). La réalisation du mur MR458 et d'une cloison en bois a nécessité un travail de terrassement préparatoire. Enfin des murs ont été bâtis au-dessus de murs anciens. Au cours de l'édification de l'îlot 1B, les pierres des bases de murs de l'ancien îlot 1D ont été récupérées et réutilisées dans la nouvelle architecture.

Contre le rempart, deux pièces (12C et 18) se superposent en plan aux petites salles de l'îlot 1C accolées à la courtine. La pièce 12C correspond à la salle 28 et la pièce 18 recouvre l'ensemble des salles 30 et 31. Leur implantation s'est effectuée sur l'importante butte de terre (50009) provenant sans doute de la destruction du rempart (cf. phase 1K). La mise en place de ces deux salles s'est opérée de la façon suivante: la partie occidentale de la butte de terre est enlevée jusqu'à atteindre la limite des murs ouest des petites pièces arasées. Contre le front de taille ainsi obtenu, on a construit au niveau de la pièce 18 le mur MR458 qui se superpose aux murs MR50046 et MR50047. Cette réalisation est confirmée par la mise en œuvre de l'élévation en pierre du mur MR458 qui présente un parement régulier du côté de la pièce 25 tandis que le parement construit contre le talus comporte un agencement très irrégulier avec des décrochements importants. Le mur MR458 forme avec le mur MR50019 et le bouchage de porte MR50045 de l'état précédent, la limite ouest de la pièce 18. Quant à la pièce 12C, sa limite occidentale devait être fixée par une paroi en matériau périssable (pieux, planches ?) qui maintenait la terre de la butte. Cette limite est matérialisée dans la stratigraphie par une ligne sinueuse imparfaitement définie qui varie aussi dans la verticalité. Les pièces 12C et 18 sont séparées par un mur de refend [MR710] construit dans une tranchée de fondation; ce dernier repose directement sur un mur en briques crues de la phase précédente. De même, les murs de refend nord de la pièce 12C [MR50020] et sud de la pièce 18 [MR50048] se superposent à des murs anciens. Leur construction n'a pas nécessité la réalisation d'assises de fondation. Ainsi les pièces accolées au rempart se trouvent surélevées d'au moins 0,80 m par rapport aux pièces adjacentes 25-26 et à la ruelle 102. La destruction de leur niveau d'occupation par les labours modernes empêche d'observer toute relation et tout fonctionnement avec les maisons contiguës.

Les autres pièces de l'îlot 1B sont limitées par des murs en briques crues reposant sur des bases en pierres liées à la terre. Pratiquement tous les murs ont été épierrés lors de la construction de l'îlot 1A au début du III^e s. av. n. è. Seul le soubassement de la façade nord (MR457) de la pièce 26-12B a été préservé; il sera réutilisé dans le futur îlot 1A. La limite entre les pièces 26-25 à l'est et les pièces 24-19 à l'ouest a été implantée au niveau de la façade orientale de l'îlot précédent 1D. Ainsi le mur de refend entre les salles sud 24 et 25 correspond au mur MR1257 de l'îlot 1D qui a été conservé et réutilisé dans la nouvelle architecture. Par contre au nord, entre les pièces 19 et 26, le mur de refend (MR782) a été construit décalé de 0,60 cm vers l'est afin de reposer sur la base ferme des remblais de nivellement et non sur la terre meuble du comblement de la tranchée d'épierrement du mur MR50052. De même le mur de façade nord (MR1044) de la pièce 19 a été légèrement décalé vers le nord pour éviter d'être fondé sur la tranchée d'épierrement. De ce côté, il s'agissait aussi d'aligner la façade septentrionale de l'îlot à l'ensemble des murs (MR1044, MR457, MR50020). Il est à noter que les murs de façade nord MR457 de la pièce 26 et sud MR692 de la pièce 25 reposent sur le niveau de destruction argilo-limoneux des murs en bauge sous-jacents. Enfin un mur en brique crue (MR756-MR757), conservé sur une hauteur de 0,24 cm, sépare la pièce 19 de la cour 24-20.

Les murs de l'îlot 1B n'ont pas été construits dans une tranchée de fondation. Ils sont bâtis soit sur des murs arasés dont la base en pierre a été préservée, soit directement sur les remblais de nivellement en tenant compte des faiblesses du terrain. Par endroit, l'emplacement de l'infrastructure a été nivelé afin d'aménager un plan horizontal pour la fondation (profondeur maximum 14 cm). Les dimensions intra-muros de l'îlot 1B et des pièces qui le composent durant tout le IV^e siècle sont:

Îlot 1B: longueur (w-e): 15,60 m; largeur (n-s): 9,30 m; surface 145 m²

Salles juxtaposées contre le rempart

Pièce 12C: longueur (n-s): 5,20 m; largeur (e-w): 2,60 m; surface 13,52 m²

Pièce 18: longueur (n-s): 5,22 m; largeur (e-w): 2,14 m; surface 11,17 m²

Salles superposées au nord-ouest

Pièce 13: longueur (e-w): 5,56-5,94 m; largeur (n-s): 4,30 m; surface 24,76m²

Pièce 19: longueur (e-w): 5,56-5,94 m; largeur (n-s): 3,50 m; surface 20,51 m²

Cours superposées au sud-ouest

Pièce 14: longueur (e-w): 5,14-5,56 m; largeur (n-s): 2,30-3,00 m; surface 14,03 m²

Cour 20: longueur (e-w): 5,14-5,56 m; largeur (n-s): 3,10-3,80 m; surface 17,88 m²

Cour 24: longueur (e-w): 4,72-5,00 m; largeur (n-s): 3,10-3,80 m; surface 17 m² Salles superposées au sud-est

Pièce 12A: longueur (e-w): 5,38 m; largeur (n-s): 2,62 m; surface 14 m²

Pièce 25: longueur (e-w): 5,86 m; largeur (n-s): 2,62 m; surface 15,35 m²

Salles superposées au nord-est

Pièce 12B/pièce 26: longueur (e-w): 5,16-5,48 m; largeur (n-s): 4,64-5,16 m; surface 26,18 m²

2.5. L'habitat de la zone 1, de la phase III à la phase 1F

L'évolution de l'architecture et des pièces avec leurs aménagements domestiques de l'îlot 1B a été décrite dans les rapports de fouilles précédents. On se rapportera pour les pièces 12A, 12B, 13 et 14, ainsi que pour la maison en torchis 15 et l'espace ouvert 11, au rapport triennal de 1989-1991, pages 9 à 43. Pour la pièce 19 et la cour 20 au rapport intermédiaire de 1992, pages 9 à 29. Pour les pièces 12A, 12C, 18, 24, 25, 26, la cour 20 et l'espace de circulation 21 au rapport intermédiaire de 1993, pages 8 à 18.

3. Synthèse sur l'évolution de l'habitat du IV^e s. av. n. è. dans la zone 1

L'habitat du IV^e siècle dans la zone 1 correspond surtout à un îlot rectangulaire (îlot 1B) accolé au rempart par son petit coté oriental. Cet îlot fait face à l'ouest, dans un premier temps, à une maison en torchis (maison 15), puis, dans un second temps, à une aire ouverte non construite (secteur 11). Au Nord et au Sud, l'îlot est bordé par les rues 101 et 102; durant la première période il est séparé de la maison en torchis par un espace de circulation (secteur 21).

L'analyse de la stratigraphie et l'évolution architecturale de l'îlot 1B ont permis de distinguer une phase de construction (phase 1I2), trois phases d'occupation (phases 1I1, 1H1a-b, 1G1a-b) entrecoupées de deux phases de réaménagement de l'îlot et de construction/destruction de la maison en torchis (phase 1H2, 1G2).

Deux phases plus anciennes concernent la destruction de l'habitat précédent (phase 1K) et un nivellement général du secteur (phase 1J). Enfin une phase récente (phase 1F) correspond à la destruction de l'îlot 1B, à l'épierrement des murs et à un nivellement général. Nous détaillerons chronologiquement ces phases (de la plus ancienne à la plus récente) afin de pouvoir appréhender l'évolution de l'habitat du IV^e siècle av. n. è. dans son ensemble.

3.1. Les phases antérieures à l'îlot 1B (phases 1K et 1J, vers -400)

La phase 1K est une séquence de destruction des îlots 1C et 1D appartenant au Ve s. Les murs en bauge sont arasés tandis que les élévations en briques crues sont détruites jusqu'au niveau des soubassements en pierre. Contre le rempart, les murs possédant une forte élévation en pierre sont conservés. Enfin, l'ouverture de la porte d'accès de la pièce 31 est bouchée par un mur en pierre.

C'est à la suite de cette séquence d'arasement qu'une importante quantité de terre s'entasse sur plus de 0,80 m d'épaisseur contre le rempart. Cette imposante butte de terre, représentant dans la partie fouillée un volume de plus de 30 m³, pourrait provenir de la destruction volontaire de l'élévation en briques crues de la courtine.

Puis le secteur à l'avant de la butte de terre (secteur 27) et l'espace de circulation 32 voient l'apport d'importants remblais qui exhausent et nivellent le terrain. Au cours de cette séquence, l'endroit sert de lieu de déjection comme tendent à le montrer les nombreux restes de débitages de boucherie jetés contre les murs de façade de l'îlot 1D, ainsi que certaines couches composées d'éléments d'architecture en terre (briques crues, torchis brûlés). Ainsi, c'est sur un substrat complètement nivelé qu'est construit l'îlot 1B.

3.2. Construction de l'îlot 1B (phase II2, vers -400)

3.2.1. Organisation et espace

L'îlot 1B se compose de trois maisons de tailles diverses dont l'une à l'ouest est une habitation avec cour fermée (maison 7, pièce 19-13 et cour 24/20-14) et les deux autres des habitations à pièce unique: au nord la maison 6 (pièce 26/12B) et au sud la maison 8 (pièce 25/12A). Enfin deux pièces (au sud la salle 18 et au nord la salle 12C) accolées au rempart, ont vraisemblablement fonctionné durant tout le IV^e s. avec l'îlot 1B. Cependant la destruction de leur niveau d'occupation par les labours modernes empêche d'observer les relations fonctionnelles avec les maisons contiguës 6 et 8. Afin d'éliminer toute confusion dans la dénomination des maisons de la zone 1, les numéros attribués aux maisons de l'îlot 1B font suite à la numérotation établie pour les maisons de l'îlot 1A du III^e s. av. n. è. (Lattara 3, 1990, pp. 61 à 66). Les dimensions intramuros des maisons sont:

Maison 6: longueur (e-w): 5,16-5,48 m; largeur (n-s): 4,64-5,16 m; surface: 26,18 m²

Maison 7: longueur (n-s): 7,14-7,80 m; largeur (e-w): 5,14-5,94 m; surface: (phase II) 42,74 m², (phase IH-1G) 44,09 m²

Maison 8: pièce 25 (phase II): longueur (e-w): 5,86 m; largeur (n-s): 2,62 m; surface: 15,35 m². Pièce 12A (phase IH-1G): longueur (e-w): 5,38 m; largeur (n-s): 2,62 m; surface: 14 m²

3.2.2. L'architecture

La construction de l'îlot 1B a tenu compte de l'architecture antérieure en réutilisant selon les besoins des tronçons de mur des îlots détruits 1C et 1D. Les murs de l'îlot 1B ont été construits sur la surface ferme des remblais de nivellement plutôt que sur le comblement non tassé des tranchées d'épierrement (cf. 2.4.).

Bien que les murs aient été totalement épierrés au siècle suivant lors de la construction de l'îlot 1A, des renseignements sur leur état ont pu être obtenus en observant les tranchées d'épierrement conservées dans leur intégralité.

Tout d'abord, les tranchées d'épierrement, profondes de 48 à 76 cm, sont comblées par un limon sableux hétérogène jaune ou gris dont les inclusions diffèrent entre la partie supérieure et inférieure du remplissage. A la base, la terre plus homogène contient des petites pierres et des tessons (surtout massaliètes); il coïncide avec le rejet du liant en terre du soubassement. Dans la partie supérieure, la terre est très hétérogène et contient des fragments de briques crues, des charbons de bois, des céramiques diverses et parfois les restes de combustion de foyer. Ce type de remplissage correspond au comblement final de la tranchée par des matériaux de provenances diverses, la tranchée d'épierrement ayant servi momentanément de dépotoir.

Les murs de l'îlot 1B ont un calibrage régulier, comme tend à le montrer la largeur des tranchées d'épierrement comprises entre 50 et 62 cm. Ils n'ont pas été construits dans une tranchée de fondation mais directement sur le sol; par endroits, le terrain a été légèrement décaissé afin d'obtenir un plan horizontal pour la fondation. A la phase IG1, dans la maison 7, la construction d'un nouveau mur de refend a aussi été réalisée sur le remblai de réaménagement. Enfin, seul le mur de façade sud-ouest MR764 a livré des traces d'une tranchée de fondation; il pourrait s'agir là d'une reprise d'un mur antérieur (fouille en profondeur prévue en 1995).

Seuls cinq murs de l'îlot 1B ont conservé une partie de leur base. Il s'agit des murs de refend MR756-MR757 et MR510 de la maison 7, du mur de façade nord MR457-MR50020 de la maison 6, du mur de séparation MR710 entre les pièces 12C et 18, et du mur MR458 le long des pièces 18-25. A l'exception du mur MR756-MR757, ils présentent tous une base en pierres liées à la terre surmontée d'une élévation en briques crues. Le soubassement est constitué d'une assise de fondation de blocs sur laquelle ont été édifiées plusieurs assises irrégulières de moellons et de cailloux de tailles diverses. Quant au mur MR756-MR757, il est entièrement constitué de briques crues reposant sur un radier de petits cailloux.

3.2.3. Les portes d'accès aux maisons

L'accès à la maison 6 s'effectue à partir de la ruelle 101 par une ouverture décentrée de 1,55 m de large, située au nord-ouest du mur de façade (PR483).

Depuis la même ruelle, on pénètre aussi dans la maison 7 par une porte au milieu du mur de façade. L'ouverture a pu être restituée grâce à la présence d'un pas-de-porte (PR1103) construit à l'intérieur de la pièce 19 au cours de la phase 1H1a. D'une largeur de 1,04 m sur une profondeur de 0,60 m, ce dernier domine le sol 1803 de 12 cm, puis le sol 1767 (dernier état de la phase) de 5 cm. L'épierrement des murs de façade de la cour 24-20 empêche toute observation sur une ouverture potentielle au sud-ouest durant les phases 1I1 et 1H1.

Pour la maison 8, l'absence de murs en élévation nous prive de toute donnée concernant les ouvertures; il est probable qu'une porte existait dans le mur de façade sud permettant l'accès à la salle depuis la ruelle 102.

3.2.4. Les portes de communication internes

Dans la maison 7, la communication entre la salle 19 et la cour 24-20 s'effectue par une ouverture centrale dans le mur de séparation MR756-MR757 (phases 1I et 1H). L'ouverture (PR1103) est munie d'un seuil en terre modelée, maintenu par un radier de pierre. A l'origine le seuil était recouvert de planches dont il ne subsiste qu'une empreinte ligneuse (16-20,5 x 93,5 cm) à la base d'un décrochement de 4 cm dans la moitié nord. Dans la moitié sud, la présence d'une planche est confirmée par l'absence d'usure de la surface en terre. Le seuil permet un dénivelé d'une dizaine de centimètres entre la salle et la cour.

A la phase suivante (phase 1G), la relation entre les deux ensembles n'est matérialisée que par la présence dans la cour 14, contre et dans la partie centrale du nouveau mur de refend MR510, d'une aire de tesson posé à plat sur le sol (phase 1G1b) et d'un pavage de tessons comblant une dépression près du mur (phase 1G1a). Ces pavages ont été placés à cet endroit pour renforcer une zone de passage répétée.

Toujours pendant la phase 1G1, l'hypothèse d'une porte de communication entre la cour 14 de la maison 7 et la pièce 12A de la maison 8 pourrait être matérialisée par la présence de deux cols d'amphore massaliète disposés le bord vers le bas et jouxtant le mur mitoyen MR693, dans l'angle sud-est de la cour, à une distance de 1,30 m du mur de façade sud. Utilisés comme base de poteau (PO1045), ils ont pu servir de crapaudine à une porte d'angle (?). Le premier col, mis en place à partir du sol 1749, est posé verticalement dans une petite fosse et calé par des moellons. Lors du remblaiement de la cour, la base du poteau étant trop basse est abandonnée et un nouveau col d'amphore est installé dans le remblai de réaménagement, décalé de 20 cm au nord du précédent.

Entre la maison 6 et 8, l'épierrement du mur mitoyen interdit toute observation sur une éventuelle ouverture. Cependant la stratigraphie des deux ensembles fait apparaître qu'au moins durant le premier état (phase 1I) aucune communication n'existait entre les deux pièces; les aménagements domestiques de la pièce 25 (banquettes, foyer, structure bâtie) sont appuyés contre le mur de refend. Au cours des phases suivantes (phases 1H et 1G), aucune donnée ne permet de dire s'il y avait une communication entre les deux maisons.

3.2.5. Les dépôts votifs domestiques et les sépultures d'enfant dans l'habitat

L'îlot 1B a livré trois sépultures d'enfant mort en bas âge et deux dépôts votifs d'animaux. Ils ont été placés à la périphérie des pièces à une distance comprise entre 0,45 et 0,70 m d'un mur.

Au cours de la construction de la maison 7 (phase 1I2), une sépulture périnatale (SP1210) a été installée à l'intérieur du mur de refend en terre MR757. Le corps a été déposé dans l'axe longitudinal du mur entre la

deuxième et la troisième assise de l'élévation en briques crues. Pour l'instant cette découverte reste un fait exceptionnel; elle a été permise par le démontage du mur pour étude.

Toujours dans la maison 7, la pièce d'habitation 19 a reçu, après la construction de l'îlot et avant son occupation (phase 1I2), deux dépôts placés le long du mur de façade ouest MR764. Il n'a pas été possible d'observer si ceux-ci avaient été placés avant ou après les aménagements domestiques (cuve en terre, banquettes). Dans l'angle sud-ouest, il s'agit d'un enfant mort en bas âge (SP1171) et dans l'angle opposé nord-ouest, le second dépôt correspond à une tête de bovidé (1824) posée horizontalement dans une fosse non reconnue.

C'est au cours du premier réaménagement de l'îlot (phase 1H2), qu'un autre dépôt animalier (DP1303) est effectué, mais cette fois dans la maison 6. Trois remblais rehaussent fortement le sol de la maison. A la surface du second remblai, deux têtes de capridés ont été déposés dans le petit espace situé entre le socle quadrangulaire et le muret, à 0,50 m du mur de façade nord. Les crânes sont placés côte à côte avec leur museau orienté vers le nord. L'un est en position axiale, la base de la tête posée sur le sol; la partie supérieure du crâne est défoncée. L'autre est couché sur sa face gauche. Quelques petits galets ont servi à caler les têtes.

Enfin une sépulture d'enfant (SP774) est effectuée après la reconstruction de la maison 7 détruite par un incendie (phase 1G2). Déposé dans l'angle sud-ouest de la pièce 13, le corps a été installé la tête au sud, dans une petite fosse peu profonde orientée nord-sud et creusée à la surface du remblai de réaménagement, à 0,45 m du mur de façade ouest MR764. Il s'agit d'un enfant prématuré mort à la naissance ou peu après.

3.3. Organisation et évolution de l'îlot 1B

3.3.1. Le premier état d'occupation, (phase III, entre -400 et -375)

Après la construction de l'îlot 1B, les sols des maisons 6 et 7 sont directement installés sur la surface des remblais de nivellement de la phase 1J. Seule la maison 8 voit son espace interne décaissé sur une profondeur moyenne de 24 cm; les murs de la pièce sont ensuite enduits. Cet aménagement pourrait s'expliquer par le caractère sain et bien organisé de la pièce 25 de la maison 8, définie comme une pièce de séjour/d'apparat (banquettes, foyer décoré, plan de travail/table basse), édifiée sur un sous-sol meuble, non stable et souillé de rejets divers. Le creusement pourrait donc correspondre à une volonté d'assainir l'espace et d'établir un niveau d'occupation stable.

Dans la maison 6, plusieurs aménagements ont été effectués le long du mur de façade nord. Près de la porte d'entrée, une base en pierre est vraisemblablement destinée à recevoir une table de meule à va et vient. La circulation autour de la structure s'effectuait sur un pavage en pierre. Dans l'angle nord-est, un muret en pierre protège un four fixe à sole pleine. En vis à vis, un four à cloche mobile est installé dans l'angle sud-est de la salle. Ce type de four était utilisé aussi bien pour la cuisson à l'étouffer que pour la cuisson de pain. Ainsi aménagée, la pièce 26 de la maison 6 fait penser à une "boulangerie" alliant aire de mouture et fours de cuisson de galettes de pâte. Le sol peut marqué ne présente aucun aspect particulier, si ce n'est un pavage de pierre autour de l'aire de mouture et une surface charbonneuse entre les deux fours. Toute la partie occidentale de la salle pouvait être utilisée comme espace de stockage (céréales, farine, bois de combustion).

La maison 7, unité double, comprend une pièce d'habitation au nord (pièce 19) par laquelle on accède à une cour au sud (cour 24), un accès direct à la cour n'étant pas à exclure. Le sol de la cour, en terre battue, comporte dans sa partie est un espace de rangement et de stockage (banquette en L, bases de dolium) et de cuisson (foyer construit) destiné aux préparations culinaires. La pièce d'habitation 19 est munie de banquettes latérales sur trois cotés et d'un four fixe à sole pleine au nord à proximité de la porte d'entrée. Au centre, cinq poteaux appartiennent à des aménagements divers non définis. La salle 19 est une pièce de séjour et vraisemblablement de repos. Elle a très bien pu aussi servir de lieu de réserve ou de stockage des denrées alimentaires quotidiennes. Il est intéressant de noter qu'il n'existe pas de foyer (cuisson/ chauffage/ éclairage); le four a pu remplir ces fonctions. La maison 7 présente des structures de cuissons complémentaires avec d'un côté, à l'intérieur de l'habitation, une structure de cuisson en milieu clos (galettes) et de l'autre côté, à l'extérieur, une structure de combustion horizontale permettant des cuissons longues (bouillies) ou demandant une aération (grillades).

La maison 8 durant la phase III présente deux états. Dans un premier temps la pièce 25 est munie de deux banquettes en terre opposées avec au centre un foyer décoré. Un remblaiement d'une dizaine de centi-

mètres exhausse le niveau d'occupation de la pièce tout en préservant le foyer central. Un autre remblai de 15 cm d'épaisseur assainit et nivelle la salle qui est complètement réaménagée. Le second état voit toujours l'utilisation des deux banquettes. Par contre la banquette nord-est est élargie de 0,50 m. Contre le mur mitoyen, au centre de la pièce, est construite une base rectangulaire en briques crues de plus de 3 m² qui a servi de plan de travail ou tout simplement de table basse. Entre cette structure et la banquette ouest, le sol est renforcé par un pavé de briques crues sur lequel un foyer est construit, contre le mur de refend. La maison 8 est exclusivement un lieu de repas/séjour où les foyers ont servi à l'éclairage ou au chauffage avec ponctuellement une utilisation pour la cuisson. Les sols présentent peu de rejets alimentaires, mais cela est dû à leur nettoyage régulier.

Durant cette phase, la façade en pignon ouest de l'îlot 1B est longée par un espace de circulation large d'environ 2,30-2,50 m. Au delà, la partie occidentale de la zone 1 —secteur encore très partiellement fouillé— correspond à une aire ouverte non bâtie. Dans cet espace, deux dépressions peu profondes ont servi de lieu de déjection pour des graines carbonisées. Les céréales composées en majeure partie de blés et d'orges ont conservé leur enveloppe protectrice. Il s'agirait donc de céréales en cours de traitement de torréfaction qui, pour une raison quelconque (nettoyage de four, raté de grillage), ont été jetées ici pour combler des dépressions.

3.3.2. Réaménagement partiel de l'îlot 1B et construction de la maison en torchis (phase 1H2, -375/-350)

Ce premier réaménagement de l'îlot 1B ne modifie en rien la distribution spatiale des maisons. Seul le mur de séparation entre la cour 24 et la pièce 25 est démoli et reconstruit dans l'alignement du mur de refend des pièces nord. Ainsi la cour 20 de la maison 7 est-elle plus grande d'un mètre carré que la cour antérieure 24, au détriment de la pièce 12A de la maison 8 (ancienne pièce 25). Dans la maison 8, le mur de façade sud est lui aussi reconstruit, après épierrement de la façade primitive, comme l'indique la tranchée d'épierrement de ce nouveau mur plus large de 10 cm vers le nord que mur sous-jacent.

Les sols des maisons 6 et 8 sont rehaussés de 25 à 30 cm par des remblais de provenance diverse. Dans la maison 8, ces remblais sont issus de la destruction et de l'étalement de l'élévation en briques crues des murs arasés. Dans la maison 6 au nord, le remblaiement se compose d'apports de terre limoneuse contenant de nombreuses traces de cendre et de charbon de bois. Dans la moitié ouest de la salle, les remblais renferment de nombreux cailloux et de gros tessons. Ils s'agissait, de ce côté-là, de renforcer un sous-sol non stable, comme nous l'avons observé lors de la fouille. Les différences des remblaiements entre les deux unités d'habitation confirment l'inexistence de communication entre ces maisons.

Enfin dans la maison 6, un dépôt formé de deux têtes de capridés a été déposé entre la base de mouture et le muret de protection du four.

Dans la maison 7, la cour 20 reçoit un remblai de 15 cm d'épaisseur et recouvre tout le secteur jusqu'à la surface des banquettes. Au nord, le sol de la pièce d'habitation 19 n'est pas modifié.

Au cours de cette phase l'espace non bâti est rehaussé par un remblai et une maison en torchis (maison 15) est construite à l'ouest de l'îlot 1B. Cette maison est séparée de l'îlot par une ruelle, large de 1,70 à 2,20 m, dont le sol en terre battue est renforcé par des tessons (secteur 21).

3.3.3. Le deuxième état d'occupation de l'îlot 1B et la maison en torchis (phase 1H1, -375/-350)

Dans la maison 6, la base de pierres servant sans doute de socle de mouture est rehaussée d'une quinzaine de centimètres pour dominer le sol de 10 cm. Le four fixe à sole pleine contre le muret est reconstruit tandis que le four à cloche mobile est remplacé par un four fixe à sole pleine. Un foyer lenticulaire fonctionne près de la porte d'entrée. La fonction de "boulangerie" de la maison 6 reste probable.

La maison 7 voit deux états d'occupation se succéder pendant cette période (phase 1H1b et 1H1a). Durant la phase 1H1b, la cour 20 est munie au départ d'un foyer construit près de la porte de communication avec l'habitation 19. Rapidement, celui-ci est recouvert par un large pas de porte d'environ 4 m² composé de tessons et de pierres plates; le reste de la cour, ainsi qu'une partie du pavage, sont légèrement remblayés. Un foyer lenticulaire réutilise les céramiques du pavage comme aire de feu; un foyer construit est aménagé dans l'angle sud-est. Durant cet état, l'agencement de la pièce 19 reste inchangé (banquettes, four).

A la phase 1H1a, la maison 7 est remodelée et le caractère spécifique de la pièce et de la cour est mieux défini. Le rôle de la pièce 19 comme lieu de séjour et de repos s'affirme, tandis que la cour 20, complètement réorganisée, est exclusivement consacrée aux tâches domestiques.

A l'intérieur de la pièce 19, une quatrième banquette est ajoutée le long de la façade septentrionale, de part et d'autre de la porte d'entrée centrale. Entre les deux éléments, un pas de porte en terre marque la présence d'une ouverture de 1,04 m de large. Au centre de la salle, un foyer décoré est construit; il est légèrement décalé vers le nord-est afin de faciliter la circulation axiale entre les deux portes. Enfin à l'ouest, au centre et contre la banquette, une cuve quadrangulaire en torchis a servi de réserve à grain ou à farine. Durant cette période le sol de la pièce est régulièrement recouvert d'un enduit jaune sur lequel se dépose une fine sédimentation grise. Vers la fin de l'occupation deux poteaux sont fichés en terre à 0,80 m à l'ouest du foyer; leur fonction reste indéterminée. Abandonnée rapidement à cause d'un incendie, la pièce 19 livre quelques objets laissés sur place. Ainsi nous avons pu recueillir près de la cuve une partie de table de meule en basalte et un broyeur en calcaire. A proximité, dans le coin sud-ouest, une amphore massaliète est écrasée sur place, tandis qu'à l'opposé, dans le coin nord-est, trois galets (broyeurs) sont rangés à même le sol.

Dans la cour 20, un appentis est construit dans la moitié orientale. Un toit en auvent, vraisemblablement couvert en roseaux des marais (*phragmites*), abrite jusqu'au niveau de la porte de communication un espace muni de structures domestiques liées à la préparation du repas. Dans l'appentis une banquette en L est appuyée aux murs est et sud. La surface de la cour est ensuite assainie par l'ajout d'un remblai qui recouvre les foyers de la phase précédente. Dans le coin nord-est, un four fixe à sole pleine est installé contre la banquette. A l'opposé, dans l'angle interne que forment les banquettes, la mise en place d'une cuve circulaire en torchis a entamé l'angle de celles-ci. Contre la cuve et la banquette est, un foyer à sole rectangulaire surplombe le sol de 4 cm.

La maison 8 a perdu son caractère luxueux de séjour et ne présente plus qu'une pièce indifférenciée. Plusieurs foyers sont allumés dans la partie occidentale de la salle. Dans l'angle nord-ouest, un foyer lenticulaire a été rapidement recouvert par un foyer construit et par une base de travail rectangulaire en tessons de céramique. Enfin un autre foyer lenticulaire a marqué le sol dans la partie centrale de la pièce 12A. Dans l'autre moitié de la salle, le sol est propre et faiblement marqué par l'occupation.

A proximité de l'îlot 1B, la maison en torchis (maison 15) correspond à une unité double comprenant à l'avant une petite salle rectangulaire (pièce 15A) et à l'arrière une salle plus importante de forme carrée (pièce 15B) dont l'accès s'effectue par une ouverture décentrée dans une cloison de refend. La porte d'entrée de cette unité double se trouvait au nord. D'après l'organisation spatiale de la pièce 15A, celle-ci pourrait se situer légèrement décentrée vers l'est, entre les cuves de stockage et le poteau central du mur.

Les dimensions moyennes internes de la maison et des pièces sont:

Maison 15: longueur (n-s): 6,96 m; largeur (e-w): 4,06 m; surface: 28,25 m².

Pièce 15A: longueur (e-w): 4,06 m; largeur (n-s): 2,60 m; surface: 10,55 m².

Pièce 15B: longueur (n-s): 4,10 m; largeur (e-w): 4,06 m; surface: 16,64 m².

Les murs sont construits en torchis sur clayonnage et maintenus par une armatures de petits poteaux. La toiture à double pente est soutenue au faîtage par des poteaux axiaux. La couverture plaide plutôt pour un revêtement en chaume, probablement à base de roseau des marais (*phragmite communis*) qui pousse en abondance en milieu lagunaire autour de Lattes. Un seul état d'occupation a été observé dans la maison 15. L'aménagement des pièces est conditionné par la fonction dévolue à chacune d'elle.

La pièce 15A a une vocation culinaire avec, près de l'entrée, un espace réservé au stockage (cuves en terre) de l'alimentation quotidienne (céréales) et en vis à vis une zone utilisée pour la cuisson (four en cloche). La pièce 15B est destinée au séjour (banquette au fond, foyer décoré central) et au repos (demi niveau à l'arrière).

La stratigraphie montre dans la pièce 15A, pratiquement non sédimentée, une organisation immuable, tandis que la pièce 15B présente des réaménagements au cours de son occupation. Au début, la salle 15B ne comporte pas de banquette, comme l'indique l'empreinte d'un potelet retrouvé sous celle-ci. Un demi niveau en bois soutenu par quatre poteaux est installé à l'arrière de la pièce et un foyer décoré est construit au centre. Très rapidement une banquette est aménagée contre le mur du fond sous le demi niveau tandis le foyer est réchappé par une nouvelle sole décorée. Auparavant le potelet et le poteau central du demi niveau

sont enlevés afin de dégager de l'espace devant le foyer. Durant cet état le sol est régulièrement assaini par des couches d'enduit jaune. Cet exhaussement du sol a enterré progressivement la banquette qui, pour retrouver sa vocation, est surélevée; au centre le foyer est toujours en service. La sédimentation du sol se poursuit et atteint le sommet des structures. C'est à ce moment que la maison 15 est détruite par un incendie, puis abandonnée.

3.3.4. Incendies, destruction et reconstruction de la maison 7 de l'îlot 1B (phase 1G2, -375/-350)

On proposera de rattacher l'incendie qui a dévasté totalement la maison 15 à la même séquence chronologique que celui qui a détruit les toitures de l'appentis et de la pièce 19 de la maison 7.

Dans la maison 15, il semblerait que l'incendie ait été très violent à l'arrière de la maison, où se situait en particulier le demi niveau en bois. La destruction de la maison en torchis a été suivie par son arasement total puis par un remblaiement du secteur sur 10 à 15 cm d'épaisseur, nivelant l'espace correspondant à la maison et à la ruelle 21. Cet espace ne sera plus bâti jusqu'à la construction de l'îlot 1A vers 300 av. n. è.

Dans la maison 7, l'incendie de la toiture de l'appentis et au moins d'une partie de celle de la pièce 19 donne aux occupants l'occasion de réaménager l'habitation en y apportant quelques modifications spatiales. Une partie de l'élévation en briques crues des murs de la pièce 19 et de la cour 20 est détruite et les matériaux forment un épais remblai de 20 à 40 cm d'épaisseur qui recouvre toute la surface de la maison. Un nouveau mur de séparation entre les deux espaces est construit, décalé de 0,64 cm vers le sud. Ainsi la nouvelle pièce de séjour au nord (pièce 13) voit sa surface augmentée de 4,20 m² au détriment de l'espace au sud (cour 14). Dans l'angle nord-ouest de la pièce, un nouveau-né est alors enterré.

Les maisons 6 et 8 n'ont pas été affectées semble-t-il par l'incendie. Elles ne subissent en effet aucune modification à cette époque.

3.3.5. Troisième état d'occupation de l'îlot 1B (phase 1G1, entre -375/-350 et -350)

Durant cette séquence, l'espace non bâti à l'ouest de l'îlot est utilisé ponctuellement (poteaux, fosse-foyer), en particulier pour installer une forge. Au cours de la phase 1G1, deux remblais rehaussent successivement ce secteur d'une vingtaine de centimètres.

Dans la maison 6 aucune modification n'est effectuée. Seul un nouveau four fixe à sole pleine se superpose au four de la phase précédente dans le coin sud-est de la salle. La fonction de "boulangerie" de la maison 6 est maintenue.

De même la maison 8 n'est pas marquée par les incidents touchant la maison 7. Vers la fin de la séquence, la pièce 12A est rehaussée par remblai d'une dizaine de centimètres et un foyer lenticulaire est allumé vraisemblablement près de la porte d'entrée au sud. La fonction de la salle reste toujours peu spécifique.

Par contre la maison 7 conserve sa vocation d'habitation et de nombreux aménagements domestiques concernent la pièce 13 et la cour 14. Trois sous-phases ont été individualisées; phases 1G1a, 1G1b et 1G1c. Pendant cette période la cour 14 est surtout utilisée pour les tâches domestiques liées à la préparation des repas. Celles-ci s'organisent principalement dans la moitié est de la cour et, protégée par un auvent. L'aménagement du sol, recouvert d'une couche d'enduit dans cette partie de la cour, confirme que cet espace était couvert. La pièce 13, comme dans la phase précédente, garde une fonction de lieu de séjour autour d'un foyer central permanent, tout en servant aussi ponctuellement aux tâches culinaires.

3.3.5.1. La phase 1G1c

La pièce 13 est munie d'une banquette; au début de la phase, l'arase du mur en briques crues au sud dépassant de quelques centimètres du sol a vraisemblablement servi aussi de banquette. Une succession de 3 sols très minces s'observe sur toute la surface de la salle.

Dans la cour 14, plusieurs sols se succèdent, en particulier dans la moitié orientale du secteur. Un foyer décoré est construit dans le tiers est au centre de la cour. Il est accompagné d'une fosse-cendrier ainsi que d'une base quadrangulaire en céramique utilisée comme support de dolium. Dans le coin sud-ouest, un foyer construit est aménagé perpendiculairement au mur sud. A 20 cm au nord-est du foyer, l'empreinte d'un poteau peut correspondre au support d'un auvent au dessus du foyer.

3.3.5.2. La phase 1G1b

Dans la pièce 13 une succession d'une dizaine de sols très minces recouvre toute la surface de la salle. Diverses structures ont été aménagées au cours de ses niveaux d'occupation. Dans la partie centrale, un foyer construit est entouré de trois petits foyers lenticulaires et d'une fosse-cendrier. A l'est, une nouvelle banquette est construite au dessus de la précédente; elle s'arrondit vers l'ouest le long du mur de façade nord. Durant cette phase la banquette est rehaussée de 14 cm.

La cour 14 présente un sol très charbonneux marqué à l'est par deux foyers lenticulaires et d'une base circulaire de galets utilisée comme support de vase. Le long du mur de façade sud, une aire de tessons peut correspondre soit à une aire de cuisson soit plutôt à une base de doliums.

3.3.5.3. La phase 1G1a

Les sols de la maison 7 sont assainis par un remblai de 5 cm d'épaisseur. Au centre de la pièce 13 est construit un foyer décoré. Il est protégé à l'est par un "paravent", disposée parallèlement au foyer, et forme une butte allongée aux extrémités arrondies. Un second foyer décoré est construit à 1 m au sud du précédent; son utilisation sera de courte durée. Il n'est pas certain que les deux foyers aient fonctionné en même temps.

Dans la cour 14, le sol se recouvre progressivement d'une sédimentation ponctuée de recharges localisées correspondant à des assainissements successifs qui exhausent le niveau d'occupation de quelques centimètres. Dans le coin nord-est, un four domestique à aire ouverte a utilisé comme paroi la partie supérieure d'une panse de dolium. Au sud du four, un foyer lenticulaire a fonctionné à même le sol. A l'ouest de la cour, un second foyer lenticulaire est accompagné d'une plaque de cendre pure. Au cours de l'occupation ce foyer est abandonné et assaini par une couche de terre.

3.3.6. Destruction et épierrement de l'îlot 1B (phase 1F, -325/-300)

L'ensemble de l'îlot 1B est arasé pour permettre la construction d'un nouvel îlot plus grand (îlot 1A, vers -300). Il est recouvert d'un épais remblai de 30 à 40 cm d'épaisseur provenant de la destruction des murs en terre. Toutes les pierres des soubassement des murs ont été récupérées pour la nouvelle construction; seule la base en pierre du mur nord de la façade de la maison 6 est conservée pour être réutilisée dans l'îlot 1A. On comprend parfaitement qu'il a été plus pratique aux habitants de récupérer des pierres devenues inutiles que d'aller les ramasser dans un environnement lointain.

L'îlot 1A présente une surface et un plan différents tout en respectant la trame urbaine dont la mise en place remonte au moins au début du IV^e s. av. n. è. avec la construction de l'îlot 1B. Contre le rempart, l'îlot 1A intègre, avec peu de modification des espaces, les plans des maisons 6 et 8 dans la nouvelle architecture. Il se développe vers l'ouest sur l'emplacement de l'îlot précédent et de l'espace non bâti jusqu'à la rue principale 100.

4. Conclusion

Les résultats du programme triennal dans la zone 1 vont bien au delà de l'étude stratigraphique projetée. On a pu en effet, grâce à une fouille relativement étendue concernant des ensembles complets et cohérents, comprendre comment s'organisait en bordure du rempart occidental l'habitat durant le IV^e s. av. n. è. Ainsi a-t-on pu suivre, de sa construction jusqu'à sa destruction, l'évolution de la totalité d'un îlot d'habitation (îlot 1B) et, dans son environnement immédiat, l'installation et le fonctionnement d'une maison en torchis.

Il a été aussi possible d'observer d'une part comment s'effectuait le passage de la trame du Ve s. (îlots 1C et 1D) à l'îlot 1B, et d'autre part comment s'était produite l'installation de l'îlot 1A au III^e s. sur l'îlot étudié.

L'habitat du Ve s. av. n. è. a été simplement effleuré dans la partie orientale de la zone 1. Il présente une succession de petites pièces accolées à la courtine dont l'accès s'effectue par l'intermédiaire d'un grand espace dans lequel s'organisaient les activités domestiques liées aux repas. Plus en retrait, des maisons ou des îlots se développent à l'intérieur de la ville. L'originalité de cet habitat périphérique est qu'une grande partie de son architecture est construite en terre crue modelée à la main. Les murs en terre modelée coexis-

tent avec des murs à base en pierre et élévation en briques crues. Cette technique de construction par modelage est inconnue pour l'instant dans l'architecture protohistorique de Gaule méditerranéenne. A Lattes cependant, elle n'est pas un fait exceptionnel puisque d'autres maisons au sud de la ville emploient aussi ce mode de construction à la même période.

La construction de l'îlot 1B au début du IV^e s. av. n. è. englobe une partie de l'architecture ancienne, ce qui suggère qu'il n'existe pas de rupture dans l'évolution de l'urbanisme de ce quartier. L'îlot 1B de forme rectangulaire comprend deux maisons à pièces unique (maisons 6 et 8) et une maison organisée en unité double (maison 7) - une pièce d'habitation faisant office de salle de séjour/repos et une cour utilisée comme espace destiné aux préparations culinaires - identique au schéma que proposent les maisons de l'îlot 1A et des îlots environnants reconnus entre le III^e s. et le début de notre ère à Lattes.

Trois phases d'occupation (phases 1H1, 1H1, 1G1) entrecoupées d'une phase de réaménagement (1H2) et d'une phase d'incendie, de destruction et de reconstruction (phase 1G2) ont marqué l'évolution de l'îlot 1B; cependant la répartition des espaces de vie, des zones d'activités domestiques et d'une "boulangerie", plus ou moins établie dès le début, se maintient globalement.

Au deuxième quart du IV^e s. une maison en torchis est bâtie à l'ouest de l'îlot 1B. Son implantation lors du réaménagement partiel de l'îlot (phase 1H2) doit-il être mis en rapport avec l'abandon de la maison 8, utilisée comme lieu d'apparat de séjour/repos? Si c'était le cas, il s'agirait du déménagement des gens de cette maison dans un espace plus grand et indépendant, effectué au moment de la réfection de cette partie seulement de l'îlot. Il est difficile d'étayer cette assertion étant donné que l'environnement immédiat de la maison en torchis n'a été observé qu'au niveau de l'îlot 1B.

Il ne faut pas perdre de vue que la construction en torchis sur poteaux porteurs est une architecture économique rapidement réalisable comparée à l'architecture en briques crues sur base en pierres qui demande une programmation de la construction. En effet pour la pierre, son ramassage, surtout en milieu lagunaire, pose des problèmes de distance, de transport et de temps. De même sa récupération dans des murs anciens dépend de la disponibilité de maisons pouvant servir de carrière. Pour la brique crue, le façonnage et en particulier le séchage demandent du temps et surtout une réalisation durant une période sèche. Ainsi à Lattes si l'on désire construire rapidement une maison, surtout au cours d'une période humide, la maison en torchis semble être la mode de construction la plus adéquate, d'autant plus que les matériaux (terre, bois et chaume) sont disponibles sur place. La maison en torchis offre les mêmes commodités qu'une maison en dur et n'empêche en rien un aménagement domestique similaire aux maisons traditionnelles.

Par contre l'architecture en torchis sur poteaux porteurs de la maison 15 est totalement originale dans un milieu où l'habitat est exclusivement constitué d'élévation en briques crues montée sur un soubassement en pierres. Certes à Lattes, H. Prades et le G.A.P. ont déjà observé la présence de fragments d'architectures en torchis au Ve s. (sondage 2, N VI et VIII) et au IV-III^e av. n. è. (sondage 1 N V), mais cela reste pour l'instant des indices ponctuels pour ces périodes.

Dans le Midi méditerranéen, cette maison en torchis à plan rectangulaire complet est un exemple unique au deuxième Age du fer. Actuellement nous ne connaissons qu'une seule maison rectangulaire sur poteaux sur l'oppidum de l'Agréable à Villasavary dans l'Aude, daté du Ve s. av. n. è. Par contre au VI^e et au Ve s. notre région a livré quelques maisons en torchis avec absides comme à la Monédière à Bessan (Hérault) et sur l'oppidum de Gailhan dans le Gard. Mis à part une habitation en torchis sur un hérisson de tessons datée de la première moitié du Ve s. av. n. è. à Bessan (Hérault), nos connaissances sur ce type d'architecture dans le midi de la Gaule sont très indigentes et reposent sur des observations imprécises et fragmentaires.

La maison en torchis de Lattes est-elle un exemple de survivance culturelle lié à un habitat côtier ancien bien adapté à son milieu? Ou est-elle le prolongement d'une tradition culturelle à imputer à la présence de grecque dans le Midi de la France, comme on peut l'admettre pour certaines maisons à absides méditerranéennes (Bessan, Saint-Blaise)? La maison 15 ne semble pas être un cas unique à Lattes comme le souligne les trouvailles de matériaux en torchis recueillis dans les niveaux anciens. Il est à noter que le torchis est un matériau utilisé pour de multiples raisons: cloison, four, cuve, vase, etc.... Cependant, au début du deuxième Age du fer, la maison 15 est-elle un fait individuel de remplacement rapide? Ce type d'habitation cohabite-t-il avec l'architecture en dur durant les phases anciennes du site?

L'îlot 1B est l'un des premiers îlots du IV^e s. fouillé intégralement sur le site. Plusieurs constatations ont été relevées par rapport aux maisons des III^e-I^{er} siècle av. mises au jour à Lattes Saint-Sauveur. Bien sûr ces réflexions devront être approfondies lors de l'étude de l'habitat de cette période.

- Les aménagements domestiques tels que les banquettes, les fours et les foyers construits ont une même mise en œuvre. Cependant quelques détails techniques diffèrent notamment pour les banquettes de la première moitié du IV^e qui sont constituées de lits successifs en terre “coulés”, retenus par un “coffrage” formé d’un bourrelet de terre ou de pierres.

- Les foyers à sole décorée existent durant tout le IV^e s. et sont construits au centre de la pièce de séjour; ils disparaissent à Lattes au tout début du III^e siècle av. n. è.

- Les fosses de calages de dolium du III^e s. n’existent pas au IV^e où elles font place à des supports en céramiques ou en pierres construits à même le sol. Ce changement est vraisemblablement dû à la dimension des vases de stockage qui est plus petite au IV^e siècle.

- La mise en œuvre de l’architecture est identique: élévation en briques crues sur soubassement en pierres liées à la terre. Par contre la base des murs reposent directement sur le sol tandis que dans l’îlot 1A du III^e siècle les murs sont construits dans une tranchée de fondation peu profonde

La poursuite des fouilles dans la zone 1 doit s’effectuer sur toute l’étendue de la zone en englobant le rempart (surface totale: 270 m²).

Cette fouille stratigraphique est destinée à descendre jusqu’aux niveaux d’origine du site de *Lattara*, ce qui permettra d’avoir une vision assez large de l’évolution de l’habitat en bordure de l’enceinte dans ce quartier de la ville. La chronologie reconnue sans interruption avec une possibilité de découpage en quarts de siècle, ainsi que la bonne conservation des restes organiques et des structures enfouis sous la nappe phréatique, doivent nous inciter à mettre en place les moyens nécessaires afin de poursuivre les recherches sur Lattes et son environnement au I^{er} Age du fer. Pour cela il est maintenant impératif, pour des raisons de faisabilité et de sécurité, de mettre l’ensemble de la zone 1 hors d’eau par un système de palplanches et de pompage adéquat.

Reconnaissance d'un quartier du Ier s. av. n. è. dans de la zone 30 de Lattes

par Michel Py
et Mariví Gomis

L'ouverture, durant la campagne 1994, d'une nouvelle zone de fouille dans le quartier Saint-Sauveur, à une cinquantaine de mètres à l'ouest de la rue principale 100 (fig. 1), répondait à plusieurs objectifs: tout d'abord fournir une documentation sur les périodes récentes de l'occupation protohistorique de Lattara, encore largement méconnues, et très peu touchées par les travaux de ces dernières années. On recherchait là —et l'on a en effet trouvé— un ou plusieurs quartiers susceptibles d'illustrer les modes d'habitat du Ier s. av. n. è., période qui n'est pour l'heure représentée à Lattes que par un seul îlot (4-nord: cf. Lattara 3, 1990) et quelques témoins épars (zones 5, 19, 21...). Cette nécessité de rééquilibrer la documentation concernant cette phase de l'histoire de la ville était également attendue par les divers spécialistes de notre équipe, et a fait l'objet d'un souhait plusieurs fois exprimé lors d'un séminaire-bilan sur la fouille programmée en cours, qui s'est tenu à Lattes en avril 1994.

Un deuxième objectif était plus précisément lié au programme sur l'urbanisme lattois qui a sous-tendu le contrat triennal qui s'achève, et qui devrait déboucher prochainement sur un ouvrage de synthèse: à savoir l'étude comparative des formes d'habitat et d'aménagement de l'espace non seulement dans différents quartiers de la ville, mais aussi aux différentes périodes de son existence. Or, cette fouille pouvait apporter des nouveautés dans ces deux directions: en complétant d'une part le programme d'exploration extensive dans un espace encore non fouillé, où une prospection électromagnétique (due au Prof. Weidelt et à son équipe de l'Université Technique de Braunschweig) avait montré la densité de la trame urbaine (fig. 2); en permettant d'autre part des observations originales sur l'évolution de l'habitat et de la voirie au cours de la période de romanisation, complétées par des observations fines sur la sédimentation (analyses micromorphologiques de Cécilia Cammas).

L'aire de fouille ouverte couvre 165 m², soit 11 m sur 15, entre les coordonnées 110-100 nord/sud et 102-116 est-ouest. Elle recoupe du sud au nord une rue secondaire (zone 104), un îlot d'habitation longiligne (zone 30), une ruelle étroite (zone 128) et la façade méridionale d'un second îlot, tout juste repéré (zone 31). La fouille a porté principalement sur la rue 104, dont un état de circulation a été mis en évidence, et sur l'îlot 30, où trois pièces ont été repérées, deux d'entre elles ayant fait l'objet d'une fouille stratigraphique. L'ensemble des structures découvertes s'inscrit en chronologie dans le Ier s. av. n. è.

Topographie

- La rue 104, de direction est-ouest, est à classer dans les rues secondaires de type B distinguées à Lattes (Lattara 3, p. 307). Elle compte parmi les plus larges de ce groupe, puisque, bien que sa façade sud n'ait pas été encore repérée avec précision, on peut estimer sa largeur entre 3,5 et 4 m. Dégagée sur 15 m de long dans le cadre de la fouille actuelle, cette rue se prolongeait vers l'est jusqu'à la rue principale 100, où son extrémité a été explorée précédemment, tout au long de la façade nord de l'îlot 3 (Lattara 3, p.132-135). Dans la partie ouverte cette année, la rue 104 est limitée au nord par la façade méridionale de l'îlot 30, qui comporte au moins deux portes. Des aménagements complexes, nous le verrons, affectent son niveau de circulation.

- L'îlot 30, orienté approximativement est-ouest (fig.3), a une largeur moyenne de 4,4 m. Ses extrémités ne sont pas connues; cependant, les restes visibles en surface et les prospections magnétiques laissent penser

qu'il pouvait, comme la rue 104, s'étendre à l'est jusqu'à la rue 100, ce qui lui confère une longueur d'une soixantaine de mètres au minimum, et certainement bien plus, si l'on tient compte de son prolongement vers l'ouest: on voit par là l'aspect très "filiforme" de ce quartier. Sa structure est d'un type connu: il est constitué de pièces allongées, aboutées par leur petit côté. On comparera cette disposition à celles de l'îlot 4-nord (Lattara 3, p.211-246) et de l'îlot 8 (Lattara 7, p. 145-154), en tous points semblables.

Trois pièces, constituant autant de secteurs, ont été mises au jour :

La pièce 1, à l'ouest, n'est que partiellement connue, du fait de sa position en bordure de l'aire décapée. Son extrémité orientale, fouillée sur 2 m de large, est limitée par trois murs: au sud, le prolongement du mur **MR30002**, commun avec la pièce 2A (infra), forme façade sur la rue 104; il est interrompu par une porte (**PR30004**), large de 1,08 m et munie d'un seuil. Celui-ci (**30004**) se présente sous la forme d'un pavage de pierres plates et de tessons d'amphore italique disposés face convexe vers le haut. A l'est, se trouve le mur **MR30006**, mitoyen avec la pièce 2A (élévation **30006**; arasement: **30011**); conservé sur 30 à 40 cm de haut et large de 45 à 50 cm, sa base en pierres est constituée de moellons de tailles diverses, principalement en calcaire dur, jointoyés avec de la terre et présentant un appareil assez fruste (fig.4, A); du reste, le tracé de cette cloison n'est guère rectiligne et accuse une courbe accentuée. Au nord enfin, on connaît sur 2,20 m un tronçon de la façade de la pièce sur la ruelle 128: c'est le mur **MR30007** (élévation **30007**; arasement **30012**), d'aspect semblable au précédent.

La pièce 2A, au centre, a été intégralement fouillée, et l'on a dégagé ou repéré les quatre murs qui la délimitaient. Pour ce qui concerne le dernier état conservé, on enregistre les structures suivantes: au sud, en façade sur la rue 104, un mur rectiligne et aveugle (**MR30002**), commun aux pièces 1, 2A et 2B de l'îlot: longueur 9,12 m, largeur 40-50 cm, moellons de calcaire dur bruts et équarris, appareil irrégulier, liant de terre franche (élévation **30002**, arasement **30009**); à l'est, un mur en partie épierré (**MR30029**), dont la base est conservée (élévation **30029**; épierrement **30056**; remplissage de la tranchée: **30028**), mitoyen avec la pièce 2B: ce mur était primitivement aveugle, mais a été dans un second temps percé par une porte (**PR30038**). Au sud, le mur de façade de la pièce 2A sur la ruelle 128 (**MR30016**) est complètement épierré et se présente en négatif (mur fantôme: **30016**; creusement de la tranchée d'épierrement: **30057**; comblement: **30017**). A l'ouest enfin, le mur **MR30006** est mitoyen avec la pièce 1; il a été décrit ci-dessus.

La pièce 2B, à l'est, n'a fait l'objet que d'un repérage de surface. Ses limites sont partiellement connues. Au sud, le long de la rue 104, la façade est constituée de deux tronçons séparés par une porte. Dans la partie occidentale, il s'agit du prolongement du mur **MR30002**; dans la partie orientale, c'est le mur **MR30003** (élévation **30003**; arasement **30010**), qui se prolonge au-delà de la pièce (longueur: 2,75 m; largeur moyenne: 42 cm). La porte (**PR30005**) est assez large puisqu'elle mesure 1,65 m. Dans le plus récent niveau conservé, elle est munie d'un seuil constitué d'une rangée de pierres et de tessons d'amphore formant une bordure sur son côté sud (c'est-à-dire vers l'extérieur). Les pierres et tessons sont disposés en tous sens, sans arrangement particulier. Parmi les tessons, on relève un bord d'amphore italique Dressel 1B. Cette bordure en relief était probablement destinée à protéger la salle des infiltrations d'eau. A l'est se trouve un mur de refend (**MR30008**), bien conservé (élévation: **30008**; arasement: **30013**); longueur 3,60 m, largeur 40-50 cm; moellons de calcaire dur équarris, assez gros et bien appareillés; ce mur s'appuie contre **MR30003**. A l'ouest, la limite est constituée par le mur **MR30029**, mitoyen avec la pièce 2A et décrit plus haut. Par contre, on ne connaît pas le tracé exact de la façade nord: probablement s'agit-il du prolongement du mur **MR30019**, épierré.

- Au nord, l'îlot 30 est séparé de l'îlot voisin (zone 31) par une très étroite ruelle, numérotée 128. Sa largeur, connue en face des pièces 1 et 2A, n'excède pas 70-80 cm. Elle n'a pas été fouillée.

- L'îlot 31 n'a été lui-même que repéré en surface: on en connaît pour l'heure trois murs qui délimitent deux pièces, incomplètement dégagées (fig.3).

La pièce 1 est située à l'ouest; elle est séparée de la ruelle par une façade qui présente deux phases de construction. Dans un premier temps, il s'agit d'un mur en petit appareil (**MR31007**) dont on a semble-t-il l'élévation complète du solin (**31007**) jusqu'à l'arase (**31008**). Ce mur est lié à l'est à la cloison **MR31005**, présentant un appareil semblable (élévation **31005**; arasement **31006**). Dans un second temps, un mur un peu plus large (**MR31002**) se surimpose à **MR31007**: cette structure a été complètement épierrée (élévation fantôme: **31001**; creusement de la tranchée d'épierrement: **31009**; comblement: **31002**).

La pièce 2, située à l'est, a un mur commun avec la pièce 1 (**MR31005**). La façade sur la ruelle 128, au sud, est constituée par le mur **MR31003**, bâti en grand appareil avec des blocs de calcaire dur équarris (élé-

vation **31003**; arasement: **31004**). L'état visible est apparemment synchrone avec le mur épierré **MR31002** correspondant à la phase récente de la façade sud de la pièce 1.

Stratigraphie

Une fois repérés les structures et l'organisation topographique par la réalisation d'un premier décapage (**30001**), la fouille stratigraphique a porté sur trois secteurs contigus: d'une part une portion de la rue 104, à l'ouest de la partie reconnue (secteur 104/1); d'autre part la pièce 1 de l'îlot 30 (secteur 30/1); enfin la pièce 2A de cet îlot (secteur 30/2A). Cette fouille a permis d'aboutir à une première mise en séquence des occupations les plus récentes conservées dans cette partie du site.

• Rue 104, secteur 1

Le secteur 1 correspond à une portion de rue de 6 m de long, sur toute la largeur de la voie (coordonnées X110-116, Y107-110).

Le premier niveau rencontré (**104001**) est un comblement de terre sablonneuse, avec taches de limon jaunâtre; ce sédiment contient des galets gros et petits, des fragments de pierre tendre décomposée et quelques moellons de calcaire dur. On y recueille de nombreux tessons de céramique disposés en tous sens (960 fr.), parmi lesquels beaucoup d'amphore et de dolium (ce dernier souvent désagrégé). Le mobilier métallique (fer, bronze, plomb) est abondant, ainsi que la faune. On y signale des fragments de tuile, d'enduit peint et de lampe, ainsi qu'une monnaie en bronze. Ce mobilier est particulièrement intéressant, car il constitue un lot homogène caractéristique des années 50/25 avant notre ère, les plus récents témoins (SIG-IT 1.1, PRE-SIG-GA 300, PARFIN 3.1, A-TAR Pa1) apparaissant dans les années 40/30 (cf. Lattara 6). Ce premier horizon sera interprété comme une sédimentation progressive de la rue, avec fréquents apports de type dépotoir.

Le niveau d'utilisation de la rue mis au jour sous **104001** est complexe; il est en effet constitué de plusieurs éléments:

– au centre, une dépression linéaire bordée de pierres plus ou moins appareillées et alignées, forme un caniveau central (**CN104002**) destiné de toute évidence à drainer les eaux de pluie. Ce caniveau n'est que partiellement bâti et n'a pas de fond appareillé. Son remplissage est constitué de terre limoneuse grise avec cailloutis (**104002**), et livre de nombreux tessons (227 fr.) disposés en tous sens dans l'épaisseur, plus à plat vers le fond, ainsi que quelques éléments de métal et de faune. Ce mobilier permet de situer le fonctionnement du drain aux alentours du milieu du Ier s. av. n. è.

– au sud du caniveau, le sol de la rue est empierré: lit de pierres brutes (souvent des éclats) disposées sans ordre spécial (**104003**). Cet empierrement accuse un net pendage vers le nord (c'est-à-dire vers le caniveau); au sud, son arrêt rectiligne indique la limite de la rue, probablement dans l'alignement d'une façade d'îlot épierrée.

– au nord du caniveau, la structure de la surface de la rue (**104004**) est plus complexe, car formée de matériaux hétérogènes: plages de petits galets du Lez, blocages de pierre (dont certaines parties appareillées évoquent des éléments résiduels de trottoirs ou de déflecteurs), lits de tessons dont plusieurs gros fragments d'amphore italique recassés sur place... Ces aménagements correspondent en fait à plusieurs actions successives qui ont été assimilées au sein d'une même Us. On notera enfin que les plages de tessons d'amphore concrétisant les seuils des portes d'entrée des salles 1 et 2B de l'îlot 30 (**PR30004** et **PR30005**) s'interpénètrent avec les recharges de rue, qui les prolongent à certains moments: ceci indique sans doute que les aménagements de la rue ont été au moins en partie pris en charge par les riverains.

• Îlot 30, pièce 1

On a vu que la pièce 1 de l'îlot 30 n'avait été que partiellement fouillée, puisque seule son extrémité orientale était accessible. On donnera un aperçu de sa stratigraphie de ce sondage en procédant de bas en haut, dans l'ordre du temps.

Le plus ancien niveau fouillé est un sol d'habitation en terre battue (**30047**), marqué par plusieurs aménagements:

– d'une part, contre la berme nord, on observe le reliquat, sur quelques décimètres carrés, d'un pavage de

coquillages: il s'agit de tellines, disposées cote à côte avec soin, face concave vers le haut, la plupart des valves se présentant encore soudées deux à deux en connexion anatomique. Si les coquilles ne tracent pas de dessin particulier, la disposition est suffisamment homogène pour donner l'aspect d'une mosaïque. Ce pavement est incomplet de tous côtés, si bien qu'on en ignore la forme et la surface primitives; du moins a-t-il servi comme tel, puisque la plupart des coquillages sont brisés par le piétinement. Comme d'autres exemples lattois (cf. Lattara 5, p.135-136), sa fonction dut être essentiellement décorative. Les coquilles ont-elle été ramassées dans le but de construire ce pavage, ou bien est-ce récupération de déchets de nourriture? Il est difficile d'en décider, car si la disposition des valves en connexion peut appuyer la première hypothèse, la période concernée est aussi celle où l'on mange le plus de tellines à Lattes (Lattara 5, p.128).

- au centre de la partie fouillée se tiennent deux trous de poteau remplis de pierres et de tessons. Le premier (**PO30048**: creusement **30049**, comblement **30048**) a un diamètre de 21 cm pour une profondeur de 10 cm; il contenait plusieurs petites pierres et un tesson d'amphore italique; le second (**PO30050**: creusement **30051**, comblement **30050**), de dimension semblable au précédent, était comblé par 26 galets, 6 cailloux de calcaire dur et 4 fragments d'amphore italique. Ces comblements sont originels: les trous n'étaient donc pas destinés à planter un poteau, mais à constituer un radier faisant office de soubassement stable.

Notons que ce niveau est en connexion avec la base du seuil construit de la porte **PR30004**, dont la partie inférieure est formée par un assemblage de dalles calcaires. A cette époque, le seuil était en élévation par rapport au sol de l'habitation et formait une marche pour accéder à la rue 104.

L'utilisation de ce sol, qui a vécu aux alentours de 75 av. n. è., n'est pas clairement indiquée par les découvertes: l'élément de pavage de tellines, témoignant d'un souci décoratif, orientera de préférence vers une fonction de séjour/réception.

La couche suivante (**30043**) présente des traces de recharges multiples (alternance de lits de limon jaune assez pur et de lits de terre plus foncée, souvent cendreuse) surtout visibles au centre du secteur fouillé. Le long des murs se remarquent des apports localisés de remblai à base d'adobes. Il s'agit d'un exhaussement progressif du sol, avec plusieurs réfections intermédiaires. Le sol est néanmoins maintenu assez propre, sans traces d'activités spécifiques. Bien que pauvre en mobilier, cette couche est datable du deuxième quart du Ier s. av. n. è.

Vient ensuite une surface pauvre en mobilier (**30042**), marquée par différents niveaux de limon jaune se présentant comme des recharges successives au centre de la pièce. Ailleurs, le sol est en terre battue, avec traces de deux foyers lenticulaires (terre rubéfiée) dans le coin nord-est; un col d'amphore italique est planté dans le sol à 32 cm de **MR30006** et 1 m de **MR30007** (calage de piquet, à proximité des foyers ?). Sur le sol se trouve une mince sédimentation à base de cendres et charbons de bois pulvérulents (**30036**), de formation lente mais sans litage. Cette couche livre peu de mobilier (tessons retrouvés à plat à différentes hauteurs de la sédimentation), et reste dans la même fourchette chronologique (vers -75/-50). La séquence se termine par un dernier sol cendreuse, marqué notamment par quelques os brûlés (**30035**). Cette sédimentation témoigne dès lors d'une activité culinaire, si l'on tient compte de la présence de foyers et de la densité des cendres et charbons nettement supérieure à celle de l'horizon sous-jacent.

La pièce subit par la suite une réfection, que concrétise l'apport d'un remblai de 10-15 cm d'épaisseur composé de terre limoneuse brune enrobant de nombreux morceaux d'adobes désagrégées de couleur jaune (**30027**). Ce remblai butte contre les murs **MR30006** et **MR30007** et contre le seuil **PR30004**. Le mobilier, disposé en tous sens, est varié (céramique, métal dont plusieurs clous en fer et en bronze, faune). Il est aussi un peu plus récent puisqu'il appartient au troisième quart du Ier s. av. n. è. Cet épandage sert de soutènement à un sol très propre (**30021**), marqué essentiellement par la présence de deux trous de poteau (**PO30022**, **PO30024**) au centre du secteur fouillé. Le premier (creusement: **30023**; comblement **30022**), dont le plan est arrondi, les parois quasi verticales et le fond bombé, est comblé de terre brune avec blocs de calcaire, bord dolium, fond d'amphore italique et tessons divers, dont plusieurs plantés contre les parois. Le second (creusement: **30025**; comblement **30024**) est moins profond que son voisin; sa forme est semi-circulaire, le fond en pente et le remplissage est fait avec des blocs de pierre, un fond d'amphore italique et quelques tessons.

Ce sol sera recouvert par un nouveau remblai de terre homogène et limoneuse (**30018**), avec des charbons et des adobes, et relativement peu de mobilier, si ce n'est à sa partie supérieure où l'on note la présence de 3 monnaies et de plusieurs objets en métal. Également datable du troisième quart du Ier s. av. n. è., cette couche a été écrêtée par les travaux agricoles modernes.

• Îlot 30, pièce 2A

Le sol le plus ancien atteint dans la pièce 2A est **30054**: terre battue marquée par des traces de foyer lenticulaire, surface de limon assez homogène et plane, quelques tessons et pierres à plat. Ce sol vient buter à l'ouest à la base du mur **MR30006**; au sud, il est en relation avec le mur **MR30055**, reste de l'élévation de la façade primitive au coin sud-ouest de la pièce 2A, liée au mur **MR30006** et sous-jacente au mur **MR30002** (fig.4, B). Cette façade ancienne semble terminée à l'est par un piédroit limitant une porte centrale sur la rue 104, peut-être munie d'un encadrement de bois qui serait marqué par un clou de grosse taille planté perpendiculairement au mur. A cette époque, le secteur 2A devait constituer une habitation indépendante, à pièce unique, car la cloison séparant les salles 2A et 2B de l'îlot 30 (**MR30029**) était alors aveugle.

L'abandon du sol est marqué par l'étalement, sur les deux tiers ouest de la salle, d'une couche de dépotoir (**30046**, non fouillée), riche en tessons, cendres, charbons, pierraille, à sommet irrégulier.

Une réfection assez globale de l'habitation a lieu peu après. La façade sur la rue 104 est reconstruite (mur **MR30002**), et la porte primitive supprimée. La pièce 2A est par contre reliée à la pièce 2B par une porte (**PR30038**), ouverte au centre du refend **MR30029**. Cette porte est munie d'un seuil fondé sur un radier de pierraille (**30040**) et constitué d'un bloc de pierre froide en forme de parallépipède (**30038**), lui-même enduit de limon accroché sur des fragments d'amphore italique plaqués de chant (**30039**). Contemporainement, une recharge de limon et de fragments d'adobes est disposée contre les murs est et nord de la salle (**30041**, **30037**). Enfin, c'est la mise en place au centre de la pièce d'un remblai de terre limoneuse gris-jaune (**30034**), avec fragments d'adobes épars et mobilier dispersé en tous sens, qui avait pour but de niveler les sédiments antérieurs et de fonder un nouveau sol limon gris-brun (**30052**). Devant le seuil, ce sol (par ailleurs très propre) était décoré par un petit pavage de tellines disposées à plat (**30041**), face concave vers le bas, de manière jointive (la plupart des bivalves étant ouverts en connexion anatomique); ce "tapis" dessinait un rectangle allongé; les coquillages étaient brisés sur place par piétinement. L'ensemble de cette phase s'inscrit dans le deuxième quart du Ier s. av. n. è..

Peu après (vers 50 av. n. è.), le sol de la pièce subit une réfection. C'est d'abord la construction d'une petite banquette dans l'angle sud-est de la salle (**BQ30030**), contre le parement intérieur du mur **MR30002**: le parement est fait d'une assise de moellons, tandis que le remplissage comprend un blocage de gros fragments d'amphores (principalement italiques) liés par de la terre franche. Il s'agit d'une banquette basse et étroite à fonction probable de rangement. Vient immédiatement ensuite l'étalement sur toute la surface de la pièce d'une mince couche de limon sableux de couleur jaune-ocre, très pur (**30026**), conservé sur 0,5 à 2,5 cm d'épaisseur, la surface ayant été plus ou moins usée par le passage. Cet enduit de sol particulièrement soigné ne révèle aucune trace d'utilisation, si ce n'est une petite fosse placée devant la banquette (**FS30032**: creusement **30033**; comblement **30032**). Sa forme est arrondie avec un diverticule allongé vers l'ouest (dimensions N-S: 47 cm; E-W: 76; prof. max: 15); ses parois s'élargissent vers le bas; le fond semble aménagé avec un blocage intentionnel de pierres calcaire (dont une rubéfiée) et de quelques tessons; on en ignore l'usage exact, le tamisage de son remplissage n'ayant apporté aucune indication.

Cette occupation est de courte durée puisqu'au cours du même quart de siècle, un nouveau remblai (**30015**) vient sceller le sol: ce remblai est formé, comme souvent à Lattes, principalement d'adobes désagrégées, auxquelles se mêle un abondant mobilier (céramique, faune, monnaies, métal). Le sommet a été arasé par les travaux agricoles modernes. Seule trace des événements ultérieurs: une grande fosse (**FS30031**), creusée (**30053**) dans l'angle des murs **MR30002** et **MR30006**, et remplie (**30031**) de détritiques (mobilier, faune) et de matériaux de destruction (enduit, nombreuses pierres) (fig.3). Bien que postérieurs au remblai **30015**, la création et le comblement de cette fosse s'inscrivent toujours dans le troisième quart du Ier s. av. n. è.

Périodisation

Quatre phases successives peuvent être distinguées dans l'histoire des structures découvertes en 1994 à l'intérieur et autour de l'îlot 30:

La première (appelée provisoirement 30C) doit être située antérieurement à 75 av. n. è. Peu de choses nous sont encore connues de ce stade, puisqu'il n'est représenté que par un lambeau de sol et une couche de dépotoir dans la salle 2A de l'îlot 30, et que ces couches ne sont pas entièrement fouillées. Les observations faites sur l'architecture montrent cependant déjà que l'organisation topographique était différente de ce que

l'on voit ensuite, puisque cette pièce constituait probablement alors une habitation isolée, ouvrant directement sur la rue 104.

La deuxième phase (30B2) est datée entre 75 et 50 av. n. è. Elle est illustrée dans les deux pièces fouillées par des sols d'habitat de diverses natures et probablement fonctions. Deux états de sol ont été distingués dans la salle 1, un seul dans la salle 2A. Cette dernière est alors isolée de la rue 104 par la construction d'une façade aveugle (**MR30002**), et reliée, comme pièce de fond, à la salle 2B pour former une maison à deux pièces. Un sol soigné, avec décoration de coquillages, et sa situation même, lui confèrent sans doute le statut de salle de séjour.

La troisième phase (30B1) s'inscrit entre 50 et 25 av. n. è. Les deux pièces connaissent des réaménagements mineurs, concernant principalement la confection du sol. Mais globalement, cette phase s'inscrit dans la continuité de la précédente. On connaît un état du fonctionnement de la rue 104 contemporain, marqué par des structures complexes (sols de circulation aménagés autour d'un drain central).

La quatrième phase enfin (30A) regroupe les événements postérieurs à l'occupation antique: épierrement de certains murs, mise en culture.

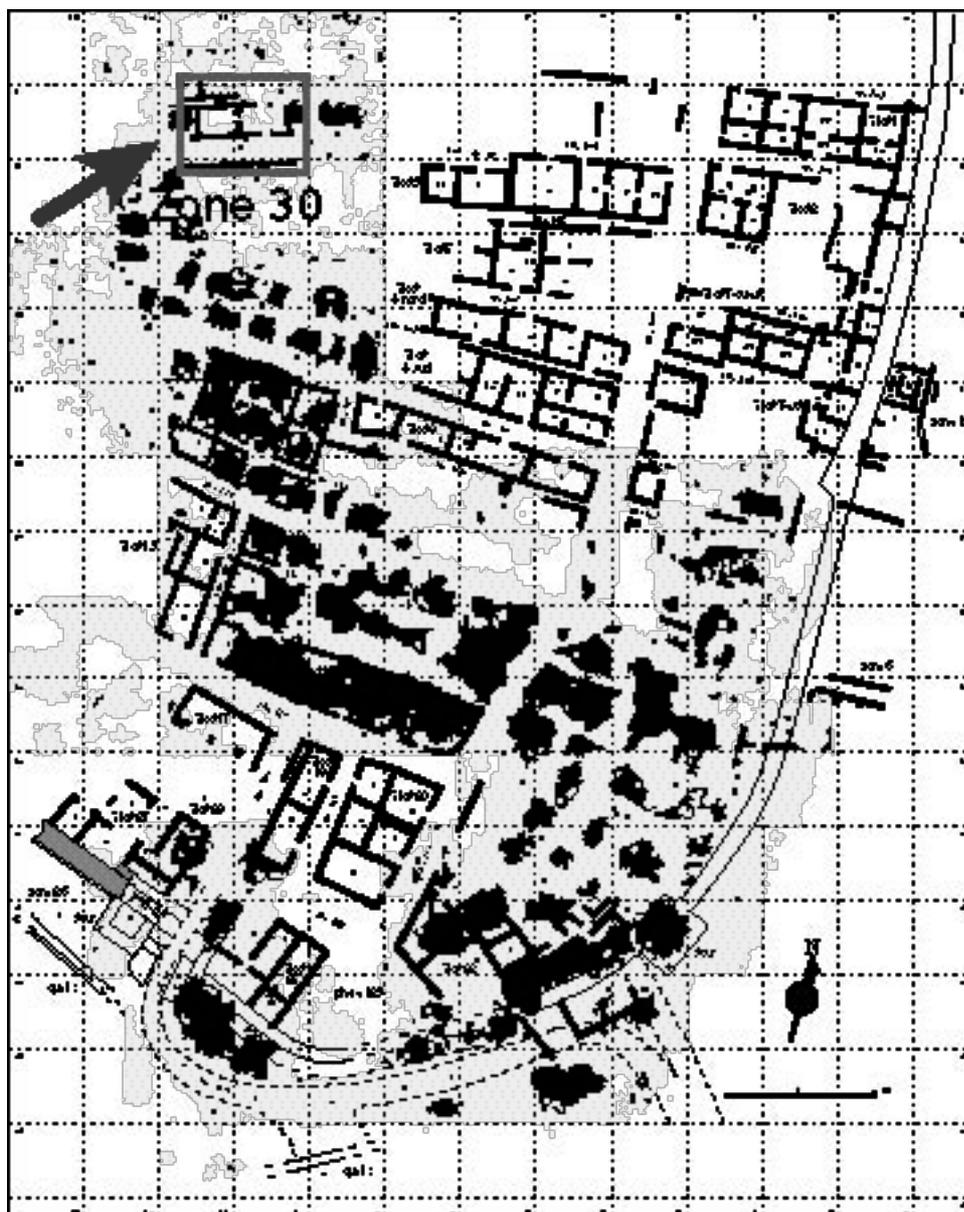


Fig.1: Situation de la zone 30.

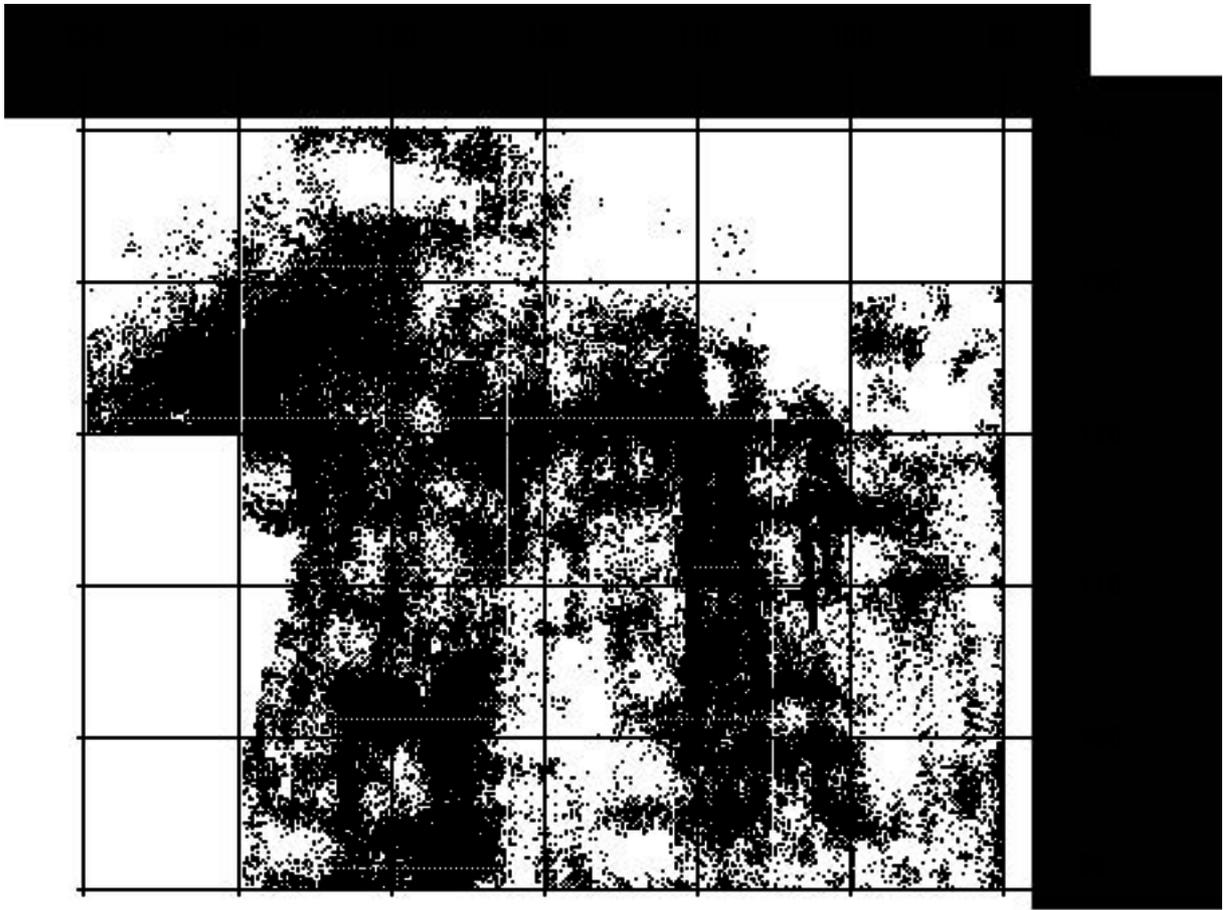


Fig.2: Implantation de l'architecture de la zone 30 sur la trame issue des prospections électromagné-



tiques.

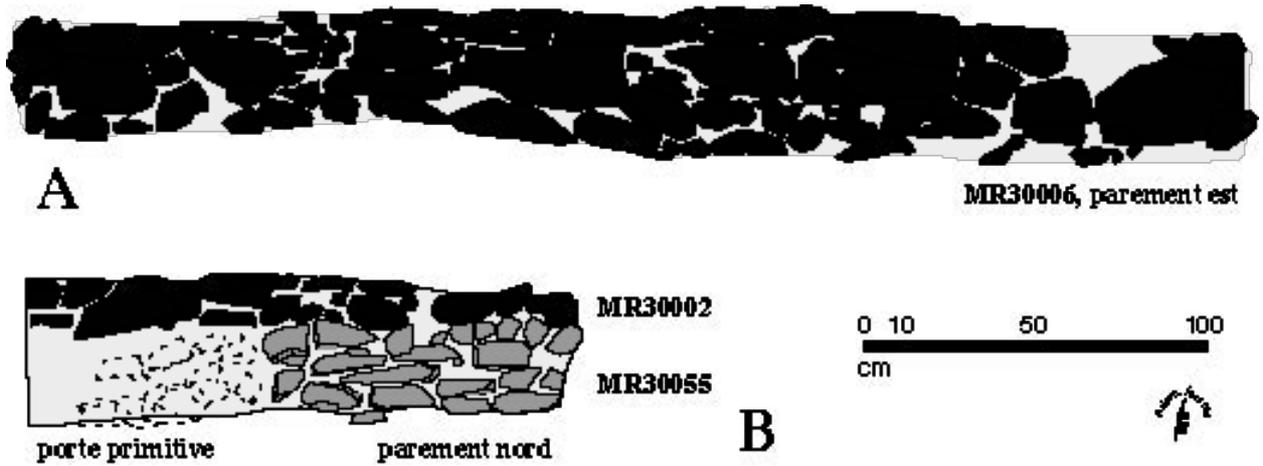
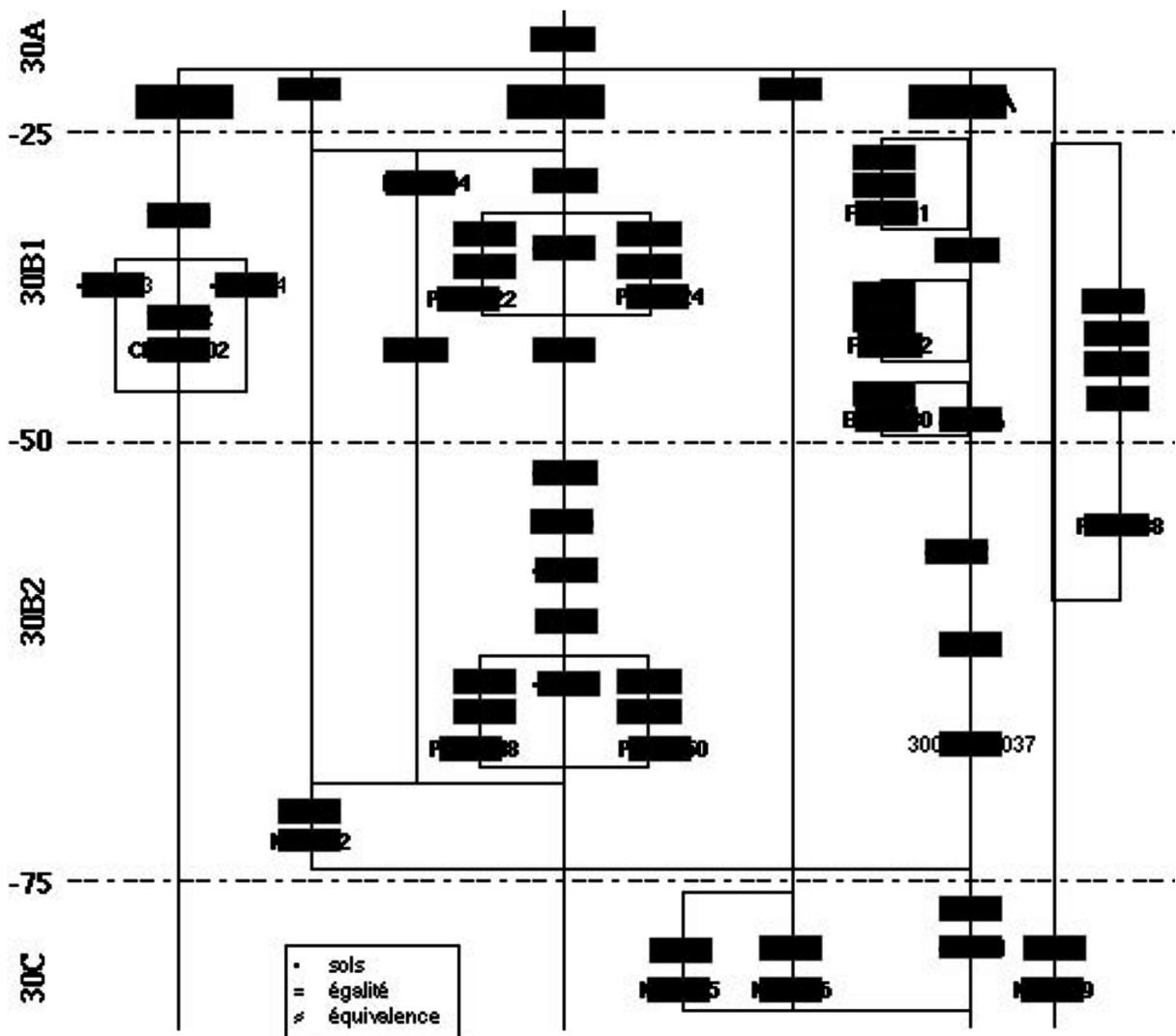


Fig.3: Plan général des structures de la zone 30 (relevé Alex Net).

Fig.4: Elévations des murs MR30006, MR30002 et MR30055 au coin sud-ouest de la salle 2A de l'îlot 30



(relevé Alex Net).

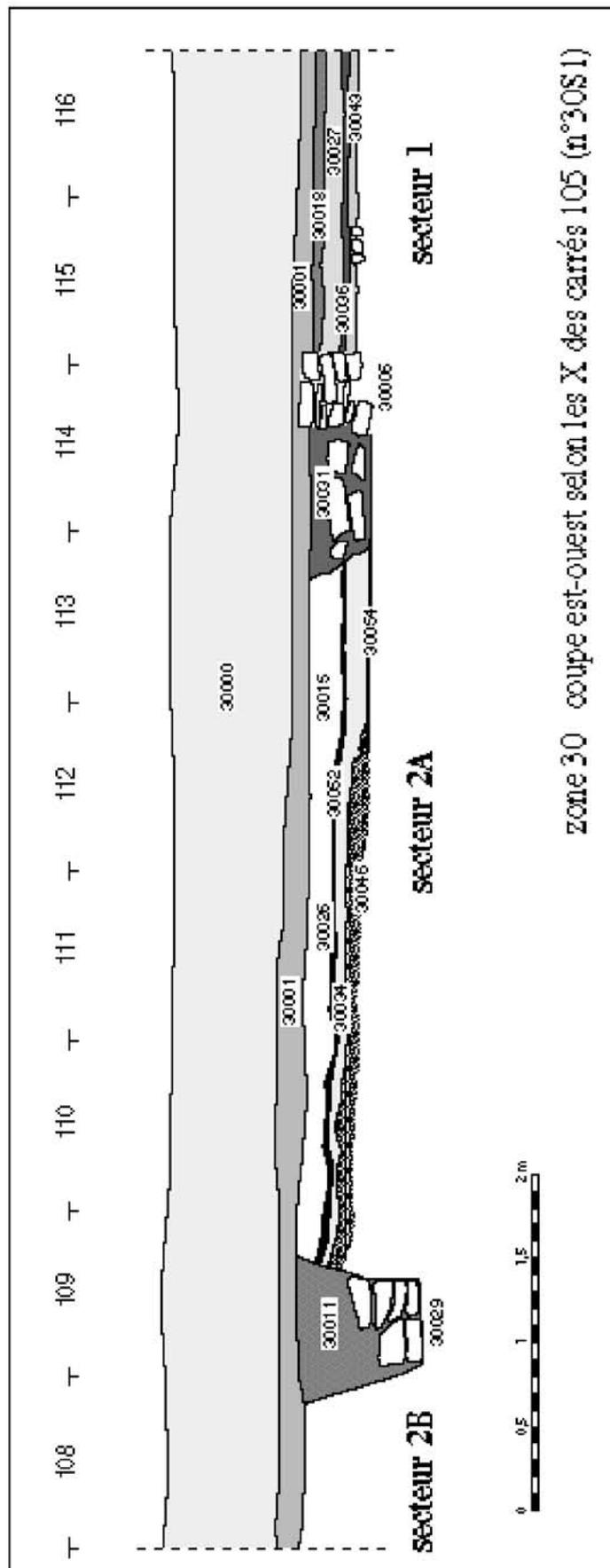


Fig.5: Diagramme stratigraphique des zones 30 et 104.

Sondages dans les rues

par Denis Lebeauvin

1. Introduction

1.1. Nature et objectifs des travaux

Les travaux que j'ai dirigés pendant ces trois années ont été presque entièrement consacrés à l'étude stratigraphique des rues et des places (1). L'exploration de l'habitat, et notamment les fouilles extensives menées depuis 1988, avait déjà permis de tracer les grandes lignes du réseau viaire tel qu'il se présente au second siècle av. n. è.(2). L'objectif de nos recherches a été de déterminer la date de mise en place de ce réseau, et d'en repérer les éventuelles transformations. Menées en liaison avec l'étude des îlots bâtis, et avec celle de la fortification, ces recherches devraient permettre prochainement une première synthèse sur l'histoire du plan de la ville de Lattes. Par ailleurs ces voies ont été étudiées dans leur épaisseur, afin de déterminer les processus de sédimentation, les actions d'empierrement, les aménagements destinés aux nécessités collectives (circulation, écoulement des eaux) ou aux usages domestiques (dépôts de déchets, foyers ou fours). Le but était là de mieux connaître, sur une période allant pour l'essentiel du début du IV^e siècle à la fin du second, le mode de vie de la population et la place respective des domaines public et privé.

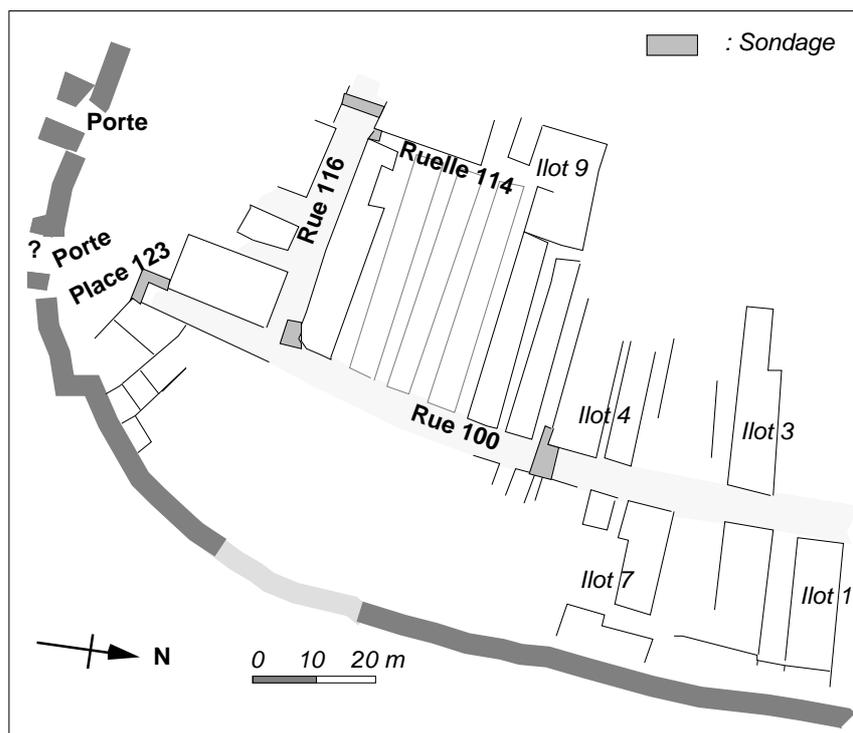


Fig. 1 Implantation des sondages sur le site

1.2. Inventaire des sondages effectués

Cinq sondages ont été menés dans le cadre de ce programme triennal (fig. 1). Le premier est une tranchée qui coupe la rue 100 et se prolonge dans la rue secondaire 108, englobant l'angle sud-est de l'îlot 4-sud (Zone 100, secteur 3); une fouille limitée en surface et en profondeur a été menée dans l'environnement immédiat de ce sondage pour repérer l'architecture et la voirie (Zone 100, secteurs 4, 5 et 6). Le second sondage a été implanté à l'extrémité de la rue 100, au débouché de cette voie sur un large espace non bâti, proche du rempart (Zone 123, secteur 1). Le troisième prend place à l'angle des rues charretières 100 et 116 (Zone 116, secteur 1). Le quatrième est une nouvelle tranchée coupant la rue 116, à l'extrémité ouest de la zone actuellement fouillée (Zone 116, secteur 2). Le cinquième enfin, tout proche du précédent, concerne l'extrémité d'une ruelle orientée nord-sud (Zone 114).

Ces différentes fouilles se situent toutes à l'intérieur d'un cercle d'une centaine de mètres de diamètre, localisé plutôt au sud de la ville; elles concernent principalement les rues 100 et 116, considérées comme les axes majeurs de la voirie (au moins dans la partie fouillée). Chronologiquement, elles ont porté sur des couches et des structures datées entre la fin du Ve siècle av. n. é. et la fin du second siècle av. n. è.

2. Le sondage à travers la rue 100 (Zone 100, secteur 3)

2.1. Implantation du sondage et méthodes de fouille

Ce sont les recherches effectuées dans l'îlot 4-Sud qui nous ont amené à réaliser en 1992 un sondage profond dans la rue 100, au contact de cet îlot, permettant ainsi de mettre en relation les niveaux de rue et ceux de l'habitat riverain, sur près de trois mètres de profondeur. La fouille a pris la forme d'une tranchée de 8,5 m de long pour 2,25 m de largeur (fig. 2); cette tranchée concerne aussi la rue secondaire 108 sur environ la moitié de sa largeur.

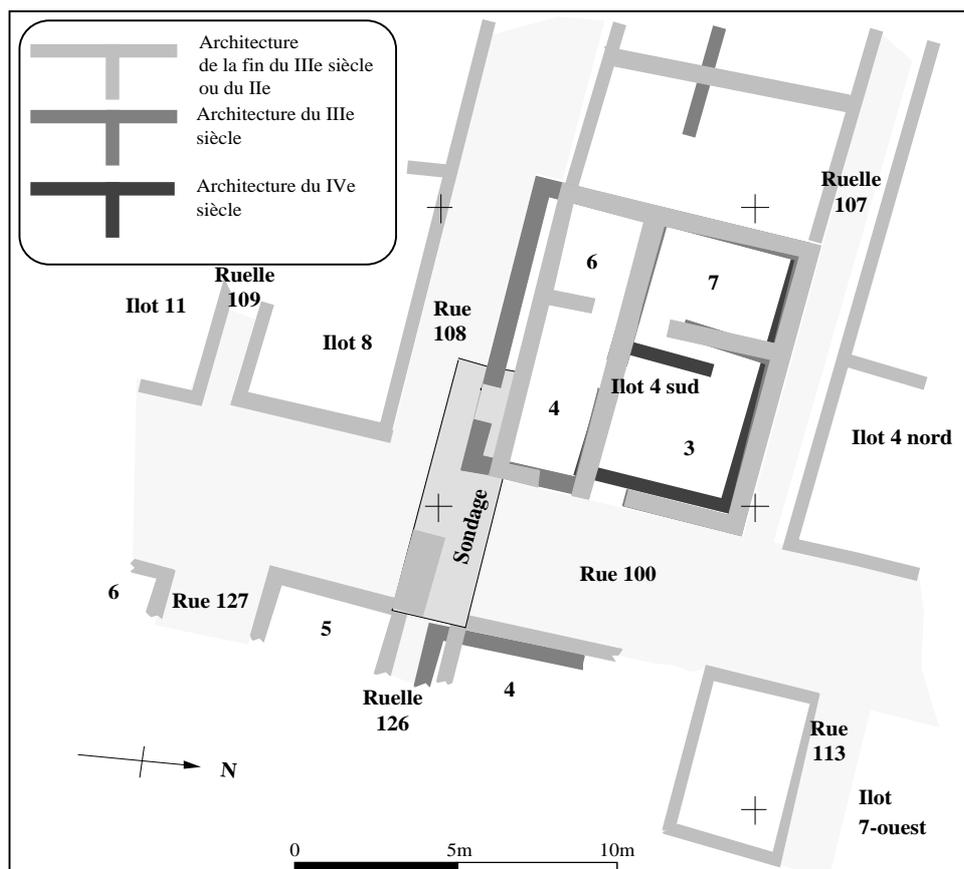


Fig. 2 Architecture et réseau des rues autour du sondage 100

Les travaux ont été dans un premier temps effectués par des ouvriers, qui ont procédé à 8 décapages successifs, horizontaux et épais de 20 cm environ (us 100012 à 100019). Cette première étape a été menée jusqu'à la cote -2,6 et arrêtée à l'approche de la nappe phréatique. Les travaux ont repris en 1993: un puisard a été creusé à la pelle mécanique (us100041), pour permettre l'utilisation d'une pompe, puis la fouille a été poursuivie sur une surface réduite (2 m par 0,5) à l'extrémité est de la tranchée et a atteint la cote - 3,6 (soit environ 0,3 m au dessus du zéro NGF). La fouille a été interrompue pour tenir compte des exigences de sécurité mais a permis d'atteindre des couches de la fin du Ve siècle et d'observer un tronçon de mur arasé à cette époque.

2.2. Un mur ancien à la base du sondage

Dans la berme est du sondage, on remarque un mur de pierre, conservé sur deux assises et orienté est-ouest; il repose sur une couche de limon qui n'a pas été fouillée. Cette structure n'a été que très partiellement repérée: nous n'en connaissons qu'un parement, sur une longueur réduite (1,2 m), mais il s'agit probablement du seul mur du Ve siècle retrouvé dans les fouilles actuelles (exception faite du rempart). Il se situe à la verticale des murs beaucoup plus récents (IIe et IIIe siècle) qui bordent le côté est de la rue 100, cependant son orientation est sensiblement différente, l'écart étant de l'ordre de 20 degrés. Malgré cette différence d'orientation, la présence d'un mur à cet emplacement plaide plutôt en faveur de l'ancienneté de la rue mais il faudra évidemment d'autres données pour étayer l'hypothèse.

2.3. Description des couches (Fig. A, hors-texte)

2.3.1 Fouilles 1993

De bas en haut les niveaux rencontrés ont été les suivants:

- les couches accolées au mur, ou immédiatement au-dessus, n'ont pu être fouillées mais l'observation des bermes du puisard a permis un certain nombre de constatations intéressantes. L'essentiel du sédiment est formé de limon gris mais on remarque deux ou trois fines strates de charbons et de cendres, espacées de

quelques centimètres. Ces strates cendreuse passent sur l'arasement du mur et accusent ensuite un net pendage vers l'ouest (Fig. A, hors texte)

- une nouvelle couche de limon gris (100048), identique à celle précédemment rencontrée, contenant un assez important mobilier (os ou tessons dispersés, toujours disposés à l'horizontale, ou petites concentrations formant en coupe une lentille allongée, également horizontale). Le mobilier céramique date des environs de 400 av. n. é.

- une couche essentiellement composée de tessons et d'os, de 5 à 8 cm d'épaisseur (100047). La céramique est très diverse, très fragmentée, les os très nombreux: il ne peut pas s'agir d'un pavage de rue mais plutôt d'un épandage ponctuel de type dépotoir. L'observation de la limite de cette couche à l'ouest montre d'ailleurs que la superficie de cet épandage est limitée et qu'il se termine en lentille. La datation de cette couche ne diffère pas sensiblement de la précédente.

- une épaisse couche de limon gris, très homogène, dans laquelle on observe quelques lignes charbonneuses horizontales, et un mobilier dispersé (tessons, petits os et arêtes de poissons). Cette strate qui atteint 60 cm d'épaisseur a été subdivisée en US 100031, 100042, 100046. Le mobilier retrouvé tend à indiquer une formation progressive qui s'étalerait entre le début du IV^e siècle et 325.

2.3.2. Fouilles 1992

Les niveaux sus-jacents ont été fouillés par larges décapages (cf supra) et permettent une datation moins précise; ils ont cependant fait l'objet de relevés détaillés à partir des bermes.

La couche la plus profonde (us 100019) ne diffère pas des couches antérieures, il s'agit toujours d'un limon gris d'apparence homogène avec des résidus domestiques fragmentés et dispersés; la construction vers 325 des murs de l'îlot 4-Sud (décalés de 0,8 ou 0,9 m par rapport aux solins antérieurs, au détriment de la rue) ne paraît pas marquer une rupture immédiate dans la sédimentation; c'est simplement vers la fin du IV^e siècle qu'on voit apparaître des apports de matériaux durs, sous forme de lits de tessons d'amphore, trop régulièrement étalés, et trop calibrés, pour être de simples rejets (100018).

Assez vite, au début du III^e siècle semble-t-il, ces tessons sont remplacés par des galets qui constitueront désormais le matériau de base des recharges de rue. Il s'agit de galets villafranchiens provenant de la colline qui se trouve à 1,5 km à l'est du site, leur calibre est varié, de 2/3 cm à une dizaine de cm. La plus ancienne couche de ces galets, formée aux alentours de l'an 275, est épaisse d'une vingtaine de cm au centre de la rue; elle s'amincit du côté ouest, contre la façade de l'îlot 4 ou au débouché de la rue 108, mais elle est plus épaisse à l'est du sondage à l'orée de la ruelle 126 qui servait peut-être de drain (cf *infra*). Les apports seront par la suite plus modestes, ne dépassant l'épaisseur de deux ou trois galets (moins de 10 cm) que pour le comblement de trous, situés le plus souvent au centre de la rue. Quelques pierres de plus grande taille sont parfois mêlées aux galets, et dans un cas elles constituent la totalité de l'empierrement: il s'agit du comblement d'une large et profonde dépression, probablement creusée par le ruissellement au travers de la rue 100, dans l'axe de la rue 108. Au total on compte, pour environ un siècle, six recharges générales de galets dans la rue principale, ce qui représente environ 6m³ pour les 2m²⁵ de voie fouillés. La rue secondaire 108 ne reçoit aucun empierrement avant la fin du troisième siècle, en dehors de quelques apports limités le long des façades; après cette date, les apports semblent fréquents. Par hypothèse on rapprochera cette constatation de l'élargissement de cette rue au début de la phase 4D (vers 200), élargissement qui a dû permettre le passage des charrettes et rendu nécessaire l'amélioration de la chaussée.

Entre ces couches de pierres le sédiment est limoneux, gris ou brun mais la couleur semble surtout liée à la profondeur et à la proximité de la nappe phréatique. Dans ce limon les pierres sont rares, le mobilier archéologique est très inégalement abondant, et au total, compte-tenu du volume exhumé, plutôt réduit. Ces couches limoneuses laissent souvent voir des stratifications, minces lits cendreaux et charbonneux, et le mobilier y est le plus souvent retrouvé à plat: il s'agit donc d'une sédimentation progressive qui semble beaucoup plus due au ruissellement qu'à des rejets domestiques provenant des habitations voisines. Dans la rue 100 l'épaisseur de ces couches de limon ne dépasse pas 20 cm: en période humide, une telle épaisseur de terre boueuse était sans doute fort inconfortable et l'apport d'une nouvelle couche de galets apparaissait nécessaire.

La sédimentation est en partie différente dans la rue 108 où certaines couches de limon sont très épaisses (près de 50 cm pour la couche 100012/100013) et parfois homogènes et peu stratifiées; dans ce cas il peut s'agir des restes de la construction des murs (mortier des joints et enduits, briques cassées), étalés dans la rue secondaire.

2.4. Le profil de la rue.

Au croisement que forment la rue 100, la rue 108, et la ruelle 126 qui prolonge la rue 108, on observe une pente régulière vers l'est, que les habitants ont visiblement cherché à maintenir en comblant les trous que la circulation et le ruissellement creusaient dans le carrefour (*cf supra*). Ce profil, ces recharges (souvent épaisses et faites de galets et moellons de fort module) et la dissymétrie des empièvements laissent penser que ce carrefour concentrait les eaux de ruissellement, ensuite évacuées vers l'est par la ruelle 126. En dehors de cette intersection le profil de la rue est en cuvette peu accentuée, le décalage entre le centre et les côtés, le long des façades, n'étant que d'une vingtaine de cm, pour une largeur de 4,40 m; les bourrelets de limon le long des façades sont beaucoup moins sensibles qu'aux second et premier siècles. Le niveau des rues semble nettement en contrebas par rapport aux niveaux de sol contemporains à l'intérieur des maisons (de 25 à 30 cm).

2.5. Les façades de l'îlot 4-Sud (Fig. 2)

Ce sondage a permis de découvrir un angle et un tronçon de mur en façade sur la rue 108 (MR1130), grâce auxquels on peut reconstituer dans son intégralité le plan de la maison à l'extrémité est de cet îlot. Ces structures reposent sur des couches de la seconde moitié du IV^e siècle, elles appartiennent à la phase 4E qui débute vers 325. On vérifie ainsi que cette phase voit un net accroissement de la surface bâtie puisqu'on passe d'une maison de deux pièces, couvrant 48 m², à une maison de trois pièces, et 90 m² de surface (dimensions extérieures).

La structure mise à jour est un fort mur, large d'une cinquantaine de cm, et fait de dalles et blocs de grandes tailles, particulièrement à l'angle; l'appareil est irrégulier mais soigné. Le matériau employé paraît homogène, essentiellement constitué de pierres dures; il est vrai que ces remarques ne concernent que le parement extérieur, seul apparent à l'époque: les pierres du parement intérieur sont fréquemment diverses, et de moindre qualité. Une porte est visible à 1,20 m de l'angle, cette large ouverture (1,10 m) a été par la suite murée, le bouchage de pierre reposant sur une petite couche de terre.

Le mur est arasé vers le milieu du troisième siècle et le secteur 4 (de même probablement que le secteur 6) reste pendant quelques années sans façade sur la rue comme en témoignent des couches de terre charbonneuses qui passent sur l'arasement du mur MR1130 et sous l'assise de base du mur MR10, plus récent (Us 4609 et 4639 en secteur 4, Us 100014 dans le sondage). Quand la maison est reconstruite, autour de 200 av. n. è., la façade orientale est reconstruite exactement sur le mur précédent, sans d'ailleurs que le contact soit parfait entre ces deux murs: par endroit une petite couche de terre subsiste entre le sommet de l'un et la base de l'autre. En revanche la façade sud est reculée de 65 cm, réduisant les pièces 4 et 6 et élargissant d'autant la rue 108.

3. Le repérage de l'architecture et de la voirie récentes autour du sondage de la rue 100

Le quartier à l'est de la rue, en face des îlots 4-sud et 8 n'avait pas fait l'objet jusqu'ici de recherches même superficielles; la limite est de la rue n'était que supposée sur la base de l'alignement des murs de la zone 7, une dizaine de mètres plus au nord. Il est apparu nécessaire de déterminer l'emplacement des façades et de repérer les rues secondaires pour mieux connaître le réseau viaire du quartier, et l'environnement du sondage; Une fouille limitée des couches à l'intérieur des maisons a permis de dater les bâtiments visibles et dans certains cas a apporté des informations ponctuelles sur l'utilisation des pièces.

3.1. Le réseau viaire

Deux rues ont été découvertes lors de ces travaux localisés. La rue 126 est une venelle située en partie dans le prolongement de la rue 108 (fig. 2); sa largeur est au début du second siècle d'environ 1,4 m, l'imprécision étant due au fait que, les murs étant épierrés, nous devons les restituer en se basant sur l'emplacement des tranchées d'épierrement. La largeur de la ruelle était peut-être encore plus faible dans une phase antérieure car l'examen de la tranchée de récupération a montré que deux murs s'étaient succédés du côté nord (MR1201 et MR1200) avec un décalage entre axes d'environ 60 cm; en supposant que le mur côté sud (MR1199) soit resté au même emplacement la largeur de la venelle aurait été limitée à moins de un mètre. La ruelle 126 n'a pas été fouillée mais l'observation des bords de la tranchée d'épierrement permet de voir une coupe longitudinale sur une cinquantaine de cm de profondeur et près de deux mètres de longueur. On y distingue des couches successives de limon et de sable, sans apport de pierres ni galets. Le pendage varie selon

les couches mais il semble en général être légèrement orienté vers l'est: on aurait donc le cas d'une rue secondaire qui ne se déverse pas dans la rue principale mais qui permettrait au contraire de la drainer. Le profil transversal de la ruelle, visible dans la tranche est du sondage 100, paraît presque parfaitement horizontal (du moins pour la partie centrale, le contact avec les murs étant évidemment détruit par le creusement des tranchées de récupération).

Cinq mètres plus au sud, la rue 127 est une voie secondaire, de 2,7 m de large ce qui autorise le passage des charrettes; elle est d'ailleurs aménagées avec plusieurs couches successives de cailloutis (galets villafranchiens de petit module) et localement des fragments de dolium. Elle accuse un net pendage vers le nord-ouest (visible en absence de fouille, car l'écrêtage horizontal du site a dégagé en biseau les recharges successives), ce qui indique que l'écoulement se faisait vers la rue 100, et dans celle-ci vers le nord.

La délimitation plus précise de la façade orientale de la rue 100 a permis de mesurer la largeur de cette voie majeure, qui varie dans ce secteur de 4,4 m à 5 m, les façades étant très irrégulièrement alignées. Ces décalages existent entre deux îlots contemporains (par exemple de part et d'autre de la rue 127), et entre deux phases successives du même îlot: la façade récente de la pièce 4 s'avance d'environ 60 cm par rapport à la façade ancienne, au détriment de la rue 100.

Ces travaux permettent enfin de vérifier que l'alignement des rues, et donc des îlots, d'un côté à l'autre de la rue 100, est très approximatif, et parfois inexistant. Par exemple si la rive nord de la rue 126 est à peu près dans le prolongement de celle de la rue 108, il n'en est pas du tout de même de la rive sud. La rue 127 n'est aucunement dans le prolongement de la ruelle 109, ces voies étant par ailleurs de dimensions très différentes (3).

3.2. Les observations faites dans les pièces fouillées.

Une très faible partie de la surface de ces pièces a été explorée, et les données obtenues sont souvent modestes; elles permettent cependant une datation suffisante. Ces salles, qui appartiennent à des îlots variés, ont toutes été rattachées à la zone 100 et constituent, du nord au sud, les secteurs 4, 5, et 6.

Le secteur 4 est une pièce non délimitée (nous n'en connaissons que deux côtés); les murs (MR1201 puis MR1200 au sud, MR1197 à l'ouest) sont entièrement épierrés, de même que ceux de la phase antérieure. Une seule couche a été fouillée, il s'agit d'un épais remblai de limon jaune (100026) presque dépourvu de mobilier, et percé par une fosse plus récente (FS1202, 100025, 100028), également très pauvre. Le remblai semble appartenir à la première moitié du second siècle av. n. è., il repose sur un sol de terre battue sans aménagements dans la partie observée.

Le secteur 5 est une salle de 3,8 m du nord au sud (sa longueur n'est pas connue); elle constitue l'extrémité d'un îlot particulièrement étroit (Murs MR1199 au nord, MR1198 à l'ouest, MR1214 en partie conservé au sud). La fouille de la pièce a mis en évidence une succession de sols parfois construits, séparés par des strates charbonneuses (Couches 100027, 100035, surfaces 100030, 100034, 10040); il ne s'agit pas d'un empilement régulier: les sols construits sont des réfections ponctuelles, souvent mal conservées, et ils ne peuvent être suivis que sur une partie de la pièce, l'épaisseur des strates charbonneuses est très variable. Ça et là dans la pièce apparaissent des creusements peu profonds, souvent arasés. Un seul a conservé une forme identifiable, il s'agit d'une fosse (FS1207, 10032, 100036) de forme ovale (longueur: 75 cm, largeur: 45 cm, profondeur supérieure à 20 cm); les bords sont enduits d'argile et rubéfiés, le comblement charbonneux a livré de nombreux restes de bronze et deux petits fragments d'or. Les couches fouillées dans l'ensemble de la pièce contiennent également de multiples fragments et scories de bronze; le mobilier céramique, peu abondant, date cet atelier du deuxième quart du IIe siècle av. n. è. Malgré la faible surface fouillée on peut penser que l'ensemble de la pièce était consacré au travail du bronze: refonte, façonnage de bijoux et petits objets. On notera que des installations assez semblables ont été trouvées à proximité dans les îlots 4-nord et 2; dans les trois cas c'est la pièce en bout d'îlot, limitrophe de la rue 100, qui est utilisée comme atelier. Dans l'îlot 2 (secteur 1) l'atelier est daté au début du IIe siècle (Phase 2B2, vers -200/-175); dans l'îlot 4-nord (secteur 1) il est daté au deuxième quart du Ier siècle (Phase 4nE, vers -75/-50).

De la pièce 6 nous ne connaissons qu'un angle avec un sol sableux (100050), et une fosse circulaire, placée au coin de la salle, qui est certainement un calage de dolium (FS1262, 100051; diamètre reconstituable: 90 cm); les murs repérés sont MR1259 au nord, et MR1261 à l'ouest. Le modeste mobilier exhumé appartient à la première moitié du IIe siècle av. n. è.

Ces observations sont tout à fait comparables à celles qui ont pu être faites pour les périodes correspon-

dantes dans les autres îlots; on remarque notamment les gros remblais à base de briques de terre jaune, les sols peu aménagés mais avec la présence fréquente d'un lit de sable, les fosses pour le calage des doliums. La relative fréquence des ateliers de bronzier devra être vérifiée pour proposer l'hypothèse d'une spécialisation du quartier.

4. Le sondage 123

4.1. Présentation du sondage

Ce sondage a été effectué à un emplacement qui, d'après les façades visibles, paraît correspondre à l'extrémité de la rue 100, et au débouché de cette rue sur un large espace non construit, proche du rempart (Zone 123). L'objectif était de rechercher à travers les sédiments accumulés, les fonctions de cet espace et les activités qui ont pu s'y dérouler, et aussi de dater les façades et de préciser ainsi la chronologie de ce quartier.

Les travaux ont pris la forme de deux tranchées en angle droit, perpendiculaire et parallèle à la rue 100. Ces tranchées dont la largeur est respectivement de 0,75 m et de 1,5 m ont été menées sur environ un mètre de profondeur et ont rencontré des couches datées de 325 à 225 av. n. è. (fig. 3).

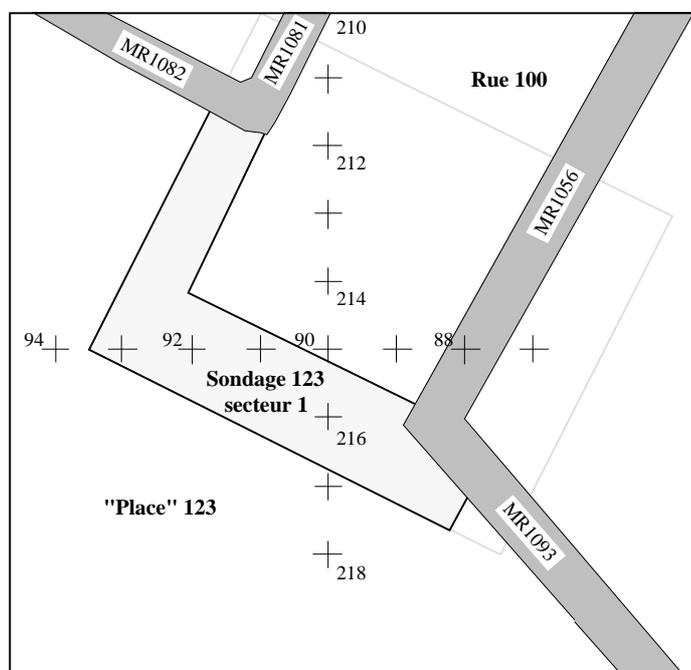


Fig.3 Emplacement du sondage au débouché de la rue 100

4.2. La stratigraphie de la place

L'examen des couches qui se sont ainsi formées pendant un siècle a permis de discerner une nette discontinuité entre les niveaux anciens, très semblables, et des niveaux plus récents de formations variées; la charnière se situerait entre 300 et 275 (3).

Les couches les plus profondes (US 123018, 123017, 123016 et 123013 séparées par la surface 123015) qui représentent 40 à 50 cm d'épaisseur sont faites d'un limon gris, très homogène, contenant un mobilier dispersé et peu abondant. On observe fréquemment à la fouille des surfaces noircies par des restes de matière organique carbonisée (mais sans charbons visibles); ces surfaces sont sensibles en surface sur deux ou trois mètres carrés et dessinent en coupe des strates parallèles en faible pente vers le sud. On n'a pas remarqué, dans les limites de ce sondage, de coupure nette entre ces couches limoneuses dont la formation apparaît donc très progressive; par ailleurs en dehors de ces traces de feu, ou de matériaux carbonisés, aucun témoin d'activité et a fortiori aucun aménagement n'a été retrouvé. Des analyses micromorphologiques ont été opérées en 1992 à partir de couches semblables situées à quelques mètres, elles indiqueraient la présence de déjections animales qui aurait subi une combustion lente. D'autres prélèvements ont été effectués en 1994

pour vérifier ces hypothèses et préciser les activités susceptibles d'avoir eu lieu dans cet espace. Le mobilier retrouvé est daté entre 325 et 275.

Au dessus de ces niveaux, sur la surface 123012, on trouve une épaisse couche (35 à 40 cm, subdivisée en US 123010 et 123007) faite d'un limon plus compact contenant un très abondant mobilier (tessons nombreux et de module important, ossements de toutes tailles) et localement quelques pierres et moellons, notamment à proximité de l'angle des murs MR1081/1082. Cette couche ne paraît pas nettement stratifiée et il est possible qu'elle ait été formée assez rapidement. S'il s'agit d'un remblai on doit s'interroger sur la raison d'être d'un remblaiement épais, et qui semble avoir concerné une large surface dans ce quartier sud de la ville (Cette couche se prolonge notamment vers l'ouest et se retrouve dans des sondages situés à une quinzaine de mètres). A proximité de l'angle des murs MR1081 et MR1082 on note entre les couches 123010 et 123007 les restes d'un four (charbons étalés, nombreux morceaux de parois); le four lui-même ne se trouvait pas dans les limites de la surface fouillée mais, compte-tenu de la concentration des débris, il est probable qu'il se trouvait à proximité, peut-être le long du mur MR1082 (123011, FR1214). Le mobilier céramique appartient au deuxième et, dans une moindre mesure, au troisième quart du III^e siècle.

Au sommet de ce remblai on observe un lit de petites pierres (calcaire tendre compilé, se désagrégant en sable); ce lit atteint une certaine épaisseur seulement à proximité des murs MR1081 et MR1082 où, de toute évidence, il servait à faciliter la circulation des piétons le long des façades, ailleurs ce n'est qu'une pellicule sableuse, sans doute formée par ruissellement. Ce sable est surmonté d'une couche de limon (123003) dont la base, très compacte et pauvre en mobilier, évoque des adobes écrasées; le reste de la couche est plus meuble, charbonneux, et contient un mobilier dispersé. Sur la surface 123004, que marquent seulement quelques tessons à plat, la dernière couche en place (123002) est faite de petites pierres froides (éclats de taille) noyées dans une matrice limoneuse; il s'agit sans doute d'une recharge de rue. Ces deux dernières couches sont datées entre 250 et 225; les niveaux plus récents (123002 et 123006) ont été affectés par les travaux agricoles et contiennent un mobilier mélangé.

4.3. La datation des structures

L'espace fouillé est limité par deux bâtiments, l'un à l'est (murs MR1056/MR1093), l'autre au nord-ouest (murs MR1081/1082); le sondage a été mis en place pour permettre l'observation des angles de mur.

Les murs MR1056 et MR1093 se sont révélés être d'époque romaine: on a pu en effet mettre en évidence une étroite tranchée de fondation de haut en bas du sondage (123014), et des matériaux récents (tuiles) à la base de la fondation de ces murs. On ne connaît donc pas la limite de la zone bâtie à l'est de la rue 100 pour la période contemporaine des niveaux fouillés (IV^e et III^e siècle); un nouvel examen de cette partie du quartier sera nécessaire pour préciser ce point. On remarquera la profondeur de la fondation d'époque romaine: elle atteint un mètre dans son état de conservation actuel mais les sols du premier siècle sont certainement sensiblement plus haut. Les bâtisseurs, conscients sans doute de la faible tenue de ces limons, ont donc creusé une tranchée profonde d'au moins 1,5 mètres pour y poser leur fondation (5).

La construction de l'autre bâtiment est plus ancienne. Elle est postérieure à la formation des couches de limon avec traces de combustion (123013, 123016) qui passent dessous; elle est probablement de peu antérieure à la mise en place du puissant remblai (123007/123010); cette couche s'appuie sur la base du mur (conservée par endroit au fond de la tranchée d'épierrement) et les moellons retrouvés ici ou là semble être des restes abandonnés par les bâtisseurs du solin. On peut même penser que la construction de cet îlot au sud de la ville et le remblaiement font partie de la même opération d'urbanisme. La mise en place de ce quartier se ferait donc autour de 275 ou un peu avant.

4.4. Conclusion

A ce stade de la recherche le sondage 123 pose plus de questions qu'il n'apporte d'informations. Il semble que, jusqu'au début du III^e siècle existe à cet emplacement une vaste aire ouverte, mais nous n'en connaissons pas les limites, et encore moins le fonctionnement. Le stationnement du bétail y est probable mais rien n'indique une forte circulation (ni renforcement du sol par des matériaux durs, ni traces de piétinement ou de charroi); cette aire semble cependant se trouver entre la rue 100, qui existe au moins depuis la fin du IV^e siècle, et la porte ancienne de la ville. Au début du III^e siècle la place est en partie construite mais sa délimitation est encore incomplète; l'utilisation de cet espace semble aussi changer si on en croit les transformations du sédiment mais nous avons trop peu d'éléments pour préciser cette utilisation. On remarquera seu-

lement l'absence d'empierrement sérieux à base de galets comme on en trouve à partir du début du III^e siècle dans la rue 100 (cf supra), les petites pierres de la couche 123002 ne représentant qu'un renforcement médiocre de la surface de circulation.

5. Le sondage au carrefour des rues 100 et 116 (zone 116, secteur 1)

5.1. Implantation du sondage et problématiques

Les fouilles extensives effectuées en 1991 dans l'îlot 16 (6) avait montré l'existence d'un mur en arc de cercle à l'angle sud-est de l'îlot (MR899, fig. 1 et 4). Cette disposition sans équivalent sur le site indiquait, selon toutes probabilités, qu'une partie importante de la circulation (animaux de bât et charrettes) se faisait entre les rues 100 et 116; on pouvait même supposer que l'extrémité sud de la rue 100, entre ce carrefour et la "place" 123, n'était qu'une voie secondaire. Au-delà de ce carrefour, et compte-tenu de l'incertitude sur l'emplacement de la porte, ou des portes, dans la muraille sud de la ville, c'est tout le problème de la sortie de la ville, et de la disposition des axes majeurs *intra muros* qui se trouvait posé.

Le sondage a été implanté dans la rue 116, le long de cette extrémité d'îlot en quart de cercle (fig. 4) pour déterminer l'ancienneté de cette disposition du mur. Par ailleurs l'objectif était d'observer les traces de circulation (ornières) pour apprécier aux différentes époques les orientations dominantes de cette circulation; il s'agissait enfin de dater, sur ce tronçon de voie, l'apparition des recharges de rue en matériaux durs, tessons, petites pierres ou galets. Le sondage ne concerne qu'à peine la moitié de la largeur de la rue 116, et une très faible part de la rue 100, sa superficie est d'environ 6m².

5.2. Stratigraphie du sondage

La fouille dans ce secteur a été menée sur environ 1,4 m de profondeur; elle a permis de découvrir, sous la tranchée d'épierrement du mur circulaire, un autre mur de même plan, conservé sur plus de 0,8 m de hauteur (MR116063); elle a été arrêtée à une dizaine de cm sous la base de ce mur ancien.

La couche qui passe sous l'assise inférieure du mur est une couche de limon grossier, homogène, gris-brun. Elle contient un mobilier dispersé, tessons et quelques os, daté du début du IV^e siècle av. n. è. A son sommet, et à proximité de la base du mur, on observe quelques tessons d'amphores, partie concave vers le bas, et quelques moellons; il s'agit, soit de rejets liés à la construction, soit des restes d'un bourrelet soutenant l'enduit du mur et limitant les infiltrations.

Au dessus on observe une épaisse strate de limon (0,6 m) qui résulte d'une lente accumulation sur environ un siècle, de 375 à 275; on y a distingué les us 116058, 116053, 116050 couches) et 116056, 116051 et 116046 (sols de rue). Le sédiment est à peu près homogène du haut en bas: limon brun-gris s'éclaircissant dans les couches les plus hautes, lits de sable à proximité du mur, charbons et tessons dispersés et disposés à plat. Trois surfaces ont été individualisées mais l'examen minutieux de la berme permet d'en distinguer au moins sept ou huit; ces sols de rue sont en pente douce vers le sud et l'est, la pente devient nulle en approchant du milieu de la rue. A chaque surface de rue on remarque un ressaut de 4 ou 5 cm, situé à une quarantaine de cm du mur dont il suit la courbe, il s'agit très probablement de la trace du passage des charrettes; aucun aménagement, ni empierrement, n'est cependant observé à ces niveaux.

La couche supérieure est un épais remblai où on trouve dans une matrice limoneuse un grand nombre de tessons, d'os et de moellons (us 116036 et 116032, séparées par une surface théorique 116035). Ce remblai et dépotoir passe sur l'arasement du mur MR116063; sa formation se situe probablement dans le deuxième quart du III^e siècle.

La surface au sommet de ce remblai (116031) est aplanie, et aménagée avec quelques galets; il s'agit de nouveau d'un sol de rue. Elle est surmontée d'une couche de limon sableux (116025) dans laquelle on note des petits galets dispersés (probables galets de rivière). Le sol au sommet de cette couche (116024), bien qu'il s'agisse pour l'essentiel de terre battue, montre de nettes traces d'ornières en demi-cercle.

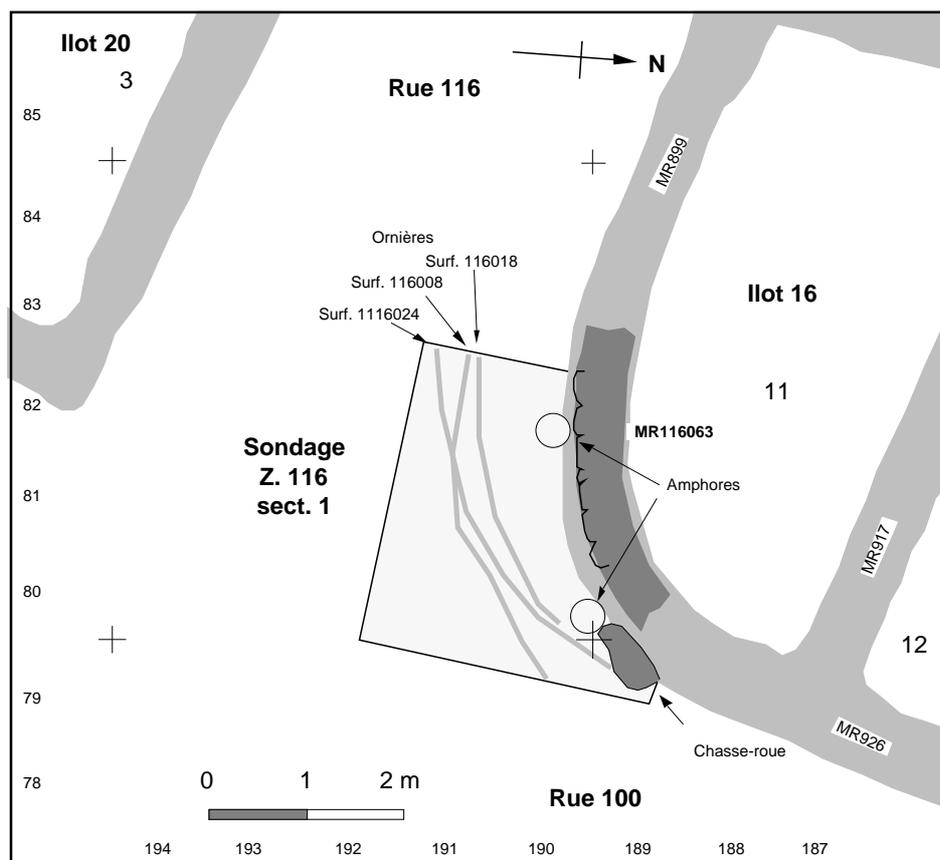


Fig. 4 Plan du sondage au carrefour des rues 100 et 116

C'est au-dessus de ce niveau qu'apparaît le premier empierrement composé de galets villafranchiens (116023); on en compte dans ce sondage deux autres (116008 et 116004). Ces trois recharges ont 10 à 15 cm d'épaisseur, elles sont constituées de galets dont le module varie de 4 à 10 cm, les plus gros étant en général vers le centre de la rue. Quelques dalles de pierre froide sont présentes dans la couche 116010, leur sommet correspondant à la surface de la couche. Le mobilier céramique et les restes osseux sont extrêmement rares dans ces couches. Entre les empierrements 116023 et 11608 on observe une couche de limon sableux, de faible épaisseur au centre de la voie (2 à 8 cm) mais atteignant une vingtaine de cm le long du mur; elle est pauvre en résidus domestiques et paraît résulter surtout du ruissellement. Entre les empierrements 116008 et 116004, la couche 116005 est formée de sable pur (sables grossiers du Lez); ce niveau d'épaisseur régulière (12 à 14 cm) est à peu près totalement stérile en charbons et en restes d'origine anthropique, il s'agit très probablement d'une couche de préparation du terrain avant une nouvelle recharge de galets.

La datation de ces différents niveaux, recharges et couches intermédiaires, est rendue difficile par la rareté du mobilier céramique. Le plus ancien empierrement est sans doute formé vers 250, le plus récent dans la première moitié du second siècle.

Le sommet de ces couches de galets (surfaces 116018 et 116008) est damé, ou compacté par le passage, et marqué par de nettes ornières; celles-ci sont très proches du mur au niveau du sol 116018, plus éloignées au niveau du sol postérieur, peut-être en raison de l'implantation d'un chasse-roue à l'endroit le plus menacé (fig. 4). Le sommet de la couche 116004 est arasé par des travaux récents, on y trouve seulement une couche hétérogène avec du mobilier de datation variée (116003).

5.3. Murs de façade et aménagements

Le sondage a donc permis de mettre à jour la façade en quart de cercle de l'îlot 16 (Mur MR116063). La construction de ce mur, postérieure à la formation de la couche 116061, se situe probablement entre 375 et 350, plutôt vers la fin de ce quart de siècle. Sa destruction, bien marquée par le remblai-dépotoir ((116036/116032) qui surmonte l'arasement, est datée entre 275 et 250.

Le mur a été construit sans fondation, au moins du côté rue. Conservé sur près d'un mètre de haut, il a un appareil irrégulier mais un parement soigné, avec des pierres souvent de grandes dimensions, particulièrement pour l'assise de base; le matériau utilisé paraît homogène, essentiellement composé de pierres dures. L'arrondi est régulier et correspond à un arc de cercle de 3,8 m de rayon.

Le second mur (MR899), est entièrement épierré, on sait cependant par le profil de la tranchée qu'il avait le même plan que le précédent, avec peut-être un léger décalage vers le sud, au détriment de la rue. Il est construit au-dessus de la couche de remblai 116032, probablement vers 250 et durera au moins jusqu'au milieu du second siècle.

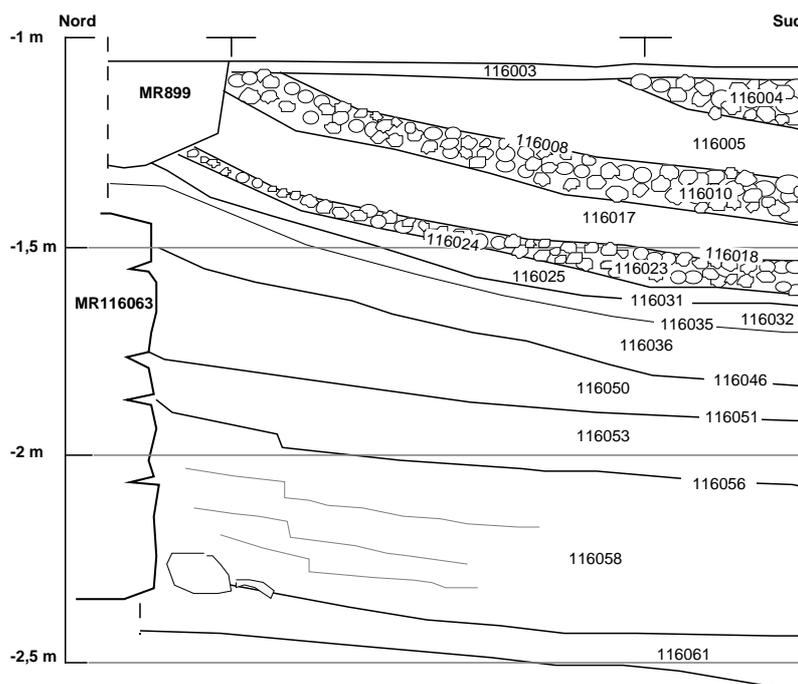


Fig. 5 Coupe du sondage 116, secteur 1; berme ouest

Quelques aménagements ont été repérés le long de cette façade: deux fosses circulaires ont été identifiées comme les négatifs de deux amphores plantées le long du mur (VP116020 et VP116021, fig. 4); le fond de l'une de ces amphores se trouvait encore en place au fond de la fosse. Par ailleurs un gros bloc est posé de chant, appuyé au mur MR899 (116022); il a servi de chasse-roue et porte les traces d'usure liées au frottement des roues. Il est difficile de préciser la chronologie de ces aménagements mais ils sont contemporains des premières couches de galets et se situent donc dans la seconde moitié du III^e siècle.

5.4. Conclusion sur le sondage 1 de la zone 116

Ce sondage a prouvé que dès le milieu du IV^e siècle l'importance du "trafic" de la rue 100 à la rue 106 justifiait la construction de l'îlot d'angle avec un plan arrondi; il témoigne donc, au moins pour ce quartier, d'une grande permanence dans le plan de circulation. Par ailleurs le sondage confirme que, pour les périodes antérieures à 275 ou 250, il peut exister des rues bien délimitées par des façades, accueillant une forte circulation, mais dépourvues de tout empierrement. Enfin on remarquera que les couches récentes (postérieures à 250) de ce sondage montrent des aménagements destinés à faciliter la circulation et le drainage (empierrements, couches de sable, chasse-roue) mais très peu de rejets domestiques (os, tessons, charbons), aucune trace de feu et *a fortiori* de foyer: nous sommes là en présence d'un espace public voué au trafic urbain, où les activités privées n'ont pas leur place.

6. La tranchée dans la rue 116 (Zone 116, secteur 2)

6.1. Implantation et objectifs

Cette tranchée a été creusée en travers de la rue 116, à 40 mètres à l'ouest du sondage précédent; large de 1,5 m, longue de 5 m, elle a été menée jusqu'au niveau de la nappe phréatique, de la cote -1,2 m à la cote -3,2 m (et jusqu'à -4 m dans le puits, *cf infra*). Il s'agissait d'apprécier l'ancienneté et la pérennité des façades, d'étudier les couches anciennes, antérieures aux premiers empièvements, et en particulier de confronter ces observations avec celles obtenues dans la rue 100, à l'occasion d'une fouille très semblable (*cf supra*). L'étude des couches a été compliquée par la présence d'un puits tardif en plein milieu de la tranchée, mais le sondage a cependant été très fructueux, permettant de repérer les façades de part et d'autre de la voie, et de fouiller la rue sur près de deux mètres d'épaisseur, pour des périodes allant du tout début du IV^e siècle au milieu du II^e siècle av. n. è.

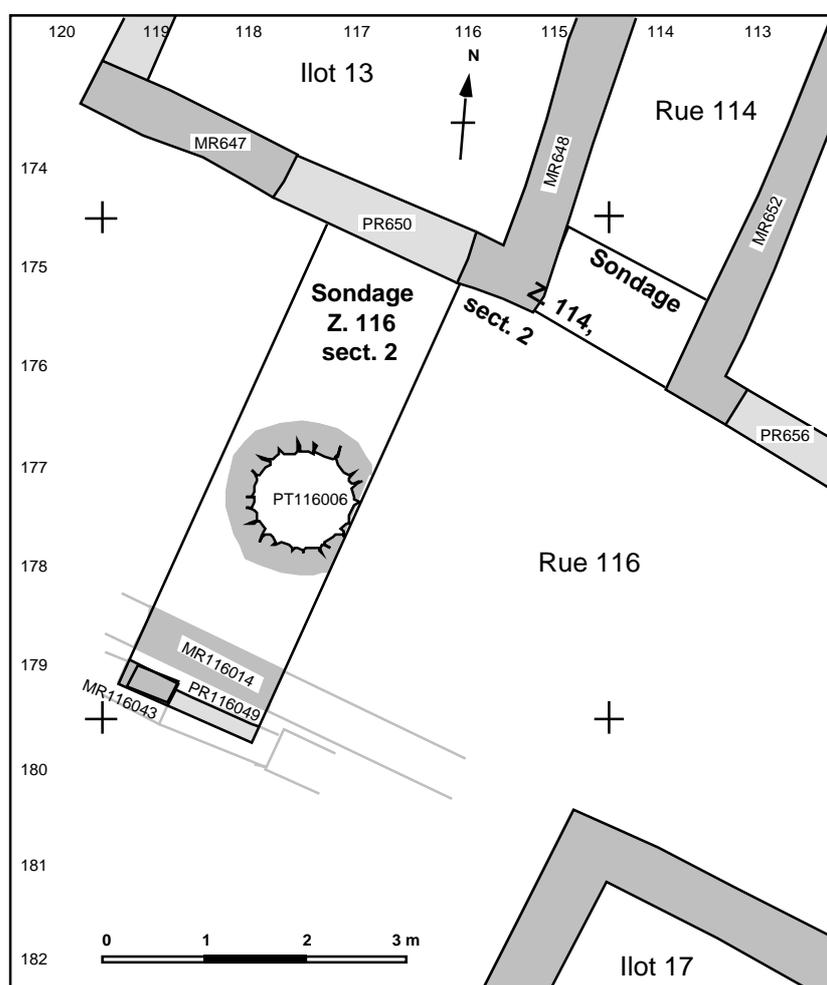


Fig. 6 Implantation des sondages dans les rues 116 et 114

6.2. Les murs de façade

Le mur au nord de la voie (MR647) est conservé et on sait par des fouilles précédentes qu'il constitue le petit côté d'un îlot orienté nord-sud (Ilot 13) (7). Le sondage a montré que la base de ce mur, ou de cette succession de murs, se trouve à la cote -2,87, et l'élévation conservée est donc supérieure à 2 m. Sur cette hauteur, et compte-tenu de l'étroitesse du sondage, on n'a pu observer qu'une reprise nette, située à 1,3 m de la base, et qui se traduit par un retrait de la façade d'environ 10 cm (fig. B, hors-texte). La partie visible de ce

mur montre un appareil soigné, sauf au niveau de la reprise, avec des moellons et blocs de tailles très variables; les plus gros se trouvent en général à proximité de la base, mais on note de très longues pierres dans la partie haute, notamment à proximité de l'angle. La porte mise en évidence lors de la fouille de l'îlot est d'ouverture récente et semble postérieure à toutes les couches fouillées dans la rue; la porte ancienne s'ouvrait vers l'ouest.

Aucun mur n'était visible en surface au sud de la rue. Une tranchée d'épierrement a été repérée dans le prolongement du mur MR702 de l'îlot 17 (8); cette tranchée est peu profonde et elle correspond à un mur (MR116014) de construction tardive par rapport aux niveaux de rue (Ier siècle av. ou ap. n. è. ?). En admettant que la façade au nord n'ait pas été déplacée la rue aurait eu à cette époque une largeur de 4,1 m.

Une seconde tranchée d'épierrement (116027) a été mise en évidence un peu plus au sud; elle est remplie de limon compacté avec très peu de mobilier et semble avoir été comblée soigneusement, sans doute lors de la construction du mur récent. La récupération des pierres du mur n'a été que partielle: plusieurs assises d'un solin et une porte ont été découvertes en fond de tranchée (MR116043 et PR116049). Le solin est fait de moellons, sans blocs importants (sur la faible longueur visible); entre les piédroits prend place un petit bâtis fait de deux assises de petits moellons, surmontées de deux ou trois couches de tessons d'amphore liés par du limon. Ce seuil a probablement fait l'objet de plusieurs réfections mais il a été perturbé lors de l'épierrement du mur.

Ce mur MR116043 est décalé de 90 cm par rapport au mur MR116014 plus récent, et son orientation est un peu différente (5 à 10 degrés). Il est parallèle au mur nord et la largeur de la voie que ces deux façades délimitent est de 4,9 m. La profondeur de la tranchée et la disposition des couches dans la rue montrent que ce mur a duré à cet emplacement, avec d'éventuelle reprises et surélévations, au moins jusqu'au milieu du second siècle (*cf infra*).

6.3. Stratigraphie (fig. B, hors-texte)

Comme dans les cas précédents l'étude de la stratigraphie montre deux phases très distinctes: dans un premier temps les couches sont presque uniquement formées de limon, les apports de matériaux durs sont inexistant, ou localisés notamment à proximité des seuils, le profil de la rue est proche de l'horizontale. Cette première période prend fin, pour ce sondage, vers 250. Par la suite apparaissent les empierrements de galets ou de moellons, entrecoupés de couches de limon et de sable, et le profil de la rue prend une forme de cuvette. On remarquera que cette mutation n'est pas contemporaine de la mise en place des murs de façade qui se situe nettement plus tôt, vers 350 dans le cas présent.

6.2.1. Les niveaux anciens

- Les niveaux antérieurs à l'architecture visible.

Il s'agit de couches de limon gris, divisées de manière artificielle en trois (Us 116060, 116057 et 116054); dans ce limon aucune pierre, des os et tessons dispersés, et localement quelques surfaces charbonneuses; le pendage est faible et régulier vers le nord. Toutes ces couches passent sous les structures repérées de part et d'autre de la rue, elles sont datées de la première moitié du IVe siècle.

- Niveaux de rue contemporains des premières façades, et aménagements liés au seuil.

Au-dessus des strates précédemment décrites apparaît sur toute la largeur de la voie, une mince couche de limon avec du sable et de petits cailloux (surface 116064, couche 116047/116055). Ce niveau paraît correspondre à la construction des murs MR647 au nord et MR116043 au sud, on distingue notamment une très légère tranchée (ou tassement des couches?) qui prolonge la surface et passe sous l'assise de base du mur nord. Ces deux murs seraient donc à peu près contemporains et datés des environs de 350.

Pour les niveaux suivants on doit distinguer les couches de la moitié nord, très peu variées, et celles de la moitié sud de la rue où la proximité de la porte entraîne de multiples aménagements. Côté nord la couche 116042 est une strate de limon gris, charbonneuse. Côté sud on trouve de bas en haut un mince lit de limon blanc, un pavement irrégulier de tessons recassés sur place (116052), une couche de fin sable blanc-crème (116048), une couche hétérogène de tessons, petits moellons, fragments de four (dont un morceau de sole percée), pris dans une matrice de limon gris (116041), enfin un pavement de petits galets sur une seule épaisseur (116045); il ne s'agit pas là d'aménagements propres à la rue car ils ne s'étendent que sur une surface réduite, de l'ordre de 2 m², et sont plus soignés à proximité de la porte ouverte dans le mur sud. Par ailleurs on observe au pied de ce mur (MR116043) un bourrelet de limon renforcé par des tessons d'amphore et

quelques moellons; ce bourrelet s'élargit devant la porte pour former un véritable seuil extérieur large d'environ 40 cm (116044). Il semble que ce seuil ait été réaménagé: dans un premier temps il ne constitue qu'une petite marche facilitant l'accès à la porte, dont la margelle est située 25 cm plus haut, dans un second temps il est rehaussé et recouvert d'une couche de tessons en continuité avec la margelle; à ce stade il surmonte d'une quinzaine de cm le pavement de galets qui fait face à l'ouverture. L'étude du mobilier indique que la mise en place et les réfections de ce "pas-de-porte" se situent dans la deuxième moitié du IV^e siècle

La couche 116040 recouvre ces aménagements et s'étend sur toute la largeur de la voie; elle est de nouveau formée de limon gris mais contient d'assez nombreux déchets domestiques dispersés ou constituant localement de petites lentilles; il ne s'agit pas d'apports volontaires mais de rejets. Le contact avec le mur sud et la porte sont perturbés par l'épierrement du mur, on observe seulement quelques lits de sable clair devant l'emplacement du seuil. A ce stade le profil de la rue est dissymétrique: le pendage est assez accentué vers le nord, une butte est formée devant le mur sud (et la porte), en revanche on ne constate pas de remontée à proximité du mur nord.

La couche 116038 est de même texture que la précédente, mais plus pauvre en déchets céramiques ou osseux. Elle est surmontée d'un lit de tessons, petites pierres et os (116037) disposés à l'horizontale mais sans ordre (les tessons ont indifféremment la face concave ou la face convexe au sol); les pierres sont fréquemment des éclats de taille. De part et d'autre de la rue apparaissent à ce niveau de nouveaux aménagements: au sud quelques galets et des fragments de panse d'amphore formant pavement indiquent probablement la permanence de la porte. Au nord un bourrelet de limon argileux (116039) renforcé par quelques pierres et des tessons (fragments de panse de dolium) est construit devant le mur MR647; son épaisseur est d'environ 20 cm, sa hauteur d'une trentaine, il soutient un enduit de terre franche qui garde par endroit la trace d'une couche de surface brun-jaune, plus argileuse. Outre le soutien de l'enduit ce bourrelet avait probablement pour fonction d'améliorer l'étanchéité du mur. Une nouvelle couche de limon, sableuse au centre de la rue, (116034) recouvre l'ensemble. La formation des couches 116040, 116038, 116037 et 116034 paraît se situer à la fin du IV^e siècle et dans la première moitié du III^e.

6.2.2. les niveaux récents

La couche 116033 représente sans doute le premier apport de matériaux durs dans la rue: c'est un simple lit de faible épaisseur, constitué de petites pierres, éclats de taille et galets, mêlés à quelques tessons; il ne se prolonge pas sur les bords de la rue, disparaissant à une cinquantaine de cm des murs. Ce modeste empierrement est recouvert d'une couche de limon contenant beaucoup de sable grossier, particulièrement sur les bords (116030); les apports de sable paraissent volontaires, destinés à assainir les bords de la rue et faciliter le passage des piétons.

La couche suivante correspond au premier empierrement massif à base de galets villafranchiens (116026). La couche est cependant composite: les galets se trouvent surtout à la base du niveau, et au centre de la rue, ils sont pris dans une matrice limoneuse; sur les bords de rue la couche est composée d'un mélange de limon et de sable. Cette recharge est datée vers 250-225. La couche supérieure (116019) est presque exactement de même nature: galets et limon mêlés au centre, limon avec des lits de sable sur les côtés.

Les couches les plus récentes (formées entre la fin du III^e siècle et le milieu du second) sont deux recharges de galets (116016, 116007/116009) séparées par une strate intermédiaire de limon (116011/116013). Au sommet de la couche 116016 on peut observer un sol de rue bien conservé (116015) avec de larges ornières marquées dans les galets, et quelques pierres plates de part et d'autre de la voie qui paraissent limiter une sorte de trottoir (fig. B, hors-texte).

6.4. Le puits au centre du sondage

Dès le début de la fouille un creusement est apparu au centre de la tranchée, comblé par des matériaux très divers (pierres, cailloutis, galets, céramique d'époque romaine) pris dans une terre brune mal tassée. Ce creusement de plan circulaire (diamètre de l'ordre de 1,15 m) se poursuit sur 1,20 m de profondeur avec des bords verticaux, et même en léger surplomb. A ce niveau (cote -2,5 m) apparaît un cuvelage de pierre, grossièrement construit, qui dessine un puits de 0,9 m de diamètre. Ce cuvelage ne fait que 1,3 m de hauteur: sous la cote 3,8 m le puits se poursuit à travers le limon. On peut supposer que des poteaux, complétés éventuellement par un treillis de branchages, retenant le limon dans la partie profonde du puits et soutenaient les pierres, mais les recherches menées pour mettre en évidence un tel cuvelage de bois n'ont rien donné.

La fouille du comblement a pu être menée jusqu'à la cote -4 m (Us 116006, 116012, 116029 et 116059).

Le sédiment reste le même de haut en bas, sauf dans les niveaux les plus profonds (en dessous de la cote - 3,8) où les tessons se font rares tandis qu'abondent des petites pierres anguleuses (éclats de taille). Les couches correspondant à l'utilisation du puits n'ont donc pas été atteintes (9). La céramique contenue dans les couches d'abandon et de comblement du puits est datée, pour l'essentiel, du premier siècle de notre ère; aucun tesson plus récent n'a été remarqué mais ce dernier point demande confirmation lors d'une étude approfondie du mobilier.

Ce puits surprend par sa technique de construction, mais aussi par son emplacement: placé à peu près au centre de la rue, il rend difficile la circulation des charrettes (il reste cependant un passage de l'ordre de deux mètres au nord). Si la datation au début de l'époque impériale est confirmée cela signifie que la voie est largement obstruée par un puits public, et qu'elle a perdu sa fonction de grand axe de circulation.

6.5. Conclusion sur le sondage (Zone 116, secteur 2)

Cette tranchée permet donc d'affirmer l'ancienneté de la rue 116, tracée dès le milieu du IV^e siècle avec une largeur de près de 5 m, et qui gardera ces limites au moins jusqu'à la fin du II^e siècle. Elle confirme que la rue n'est pas collectivement aménagée avant le III^e siècle: les aménagements qu'on observe avant cette date sont le fait des riverains qui construisent des bourrelets le long de leurs murs, ou assainissent par des pavements la surface devant leur porte, mais on ne remarque ni creusements pour améliorer l'écoulement des eaux, ni empièvements pour faciliter la circulation.

7. Le sondage dans la ruelle 114 (Zone 114, secteur 2)

7.1. Implantation et objectifs

Dans cette ruelle de 1,4 m de largeur, le sondage s'est implanté à l'extrémité sud, au débouché sur la rue 116 (fig. 6), couvrant une surface de l'ordre de 1,5 m². Cette fouille avait pour premier objectif de déterminer l'ancienneté de la voie: en effet cette ruelle fait exception dans la trame des rues secondaires, c'est la seule qui soit orientée nord-sud; par ailleurs la présence de murs bien alignés dans les îlots 13 et 15, de part et d'autre du passage, laissait supposer une continuité initiale de ces structures. Il importait donc de vérifier si la ruelle 114 ne résultait pas d'une modification tardive du plan d'urbanisme. Enfin il s'agissait d'étudier la stratigraphie d'une voie secondaire, non charretière, et de la comparer avec celle des rues principales. Le sondage a été mené sur une profondeur de 1,1 m (soit jusqu'à la cote -2,3 m) atteignant des niveaux de la première moitié du III^e siècle.

7.2. Permanence des structures et de la voie

Les deux murs qui limitent la ruelle, à l'est et à l'ouest (MR652 et MR648), remontent au moins au début du III^e siècle, et ne montrent pas de modification dans leur plan et leur orientation jusqu'au milieu du II^e siècle; de même toutes les couches fouillées appartiennent à des niveaux de rue, nettement appuyés sur les deux murs riverains. Il apparaît donc que la voie est ancienne et compte-tenu de la datation du mur MR647 (mur sud de l'îlot 13, lié au mur MR648, et daté par le sondage précédent), il est probable qu'elle existe dès le milieu du IV^e siècle.

7.3. Stratigraphie de la ruelle

La fouille a permis de mettre en évidence une dizaine de couches, très diverses dans le détail, mais sans rupture marquée dans la stratigraphie. Voici l'inventaire de ces niveaux de bas en haut.

- Us 114024: couche de terre brun-noir, charbonneuse probablement formée par remblaiement; au sommet de la couche des tessons et quelques pierres forment un pavement sommaire au centre de la voie. Côté ouest la différence de couleur permet de mettre en évidence un enduit de limon gris, épais de 4 à 5 cm, sur le mur MR648. A proximité de ce mur on voit nettement la trace en négatif de la base d'une amphore; Ce récipient appuyé à la façade se trouvait à environ 50 cm de l'angle des murs. La couche est datée vers 275.

- Us 114021: couche de limon brun-jaune évoquant des adobes; la couche très pauvre en mobilier peut correspondre à des restes de construction, ou de destruction, d'un mur. Le même limon comble la fosse laissée par l'amphore dans la couche antérieure. Les enduits des deux murs ont été refaits à partir de cette couche: à l'ouest (MR648) enduit de limon argileux gris, épais d'une dizaine de cm (114022), à l'est

(MR652) épais bourrelet de terre franche recouvert de limon argileux brun-jaune (114023).

- Us 114020: couche de limon incorporant des petits cailloux, quelques galets, des tessons à plat et des fragments de four. La couche s'appuie sur les deux enduits et présente un profil en cuvette. Datation vers 225.

- Us 114019: recharge de sable pur, dans laquelle sont enfoncées quelques pierres plates.

- Us 114018: couche de limon sableux avec petits galets et tessons dispersés. Datation au dernier quart du IIIe siècle.

- Us 114017: recharge de galets incorporant quelques blocs importants dont la surface est horizontale. Sur cet empierrement on a construit le long du mur ouest un bourrelet de pierres, tessons et limon (114015).

- Us 114014: nouvelle recharge de galets (de module plus important) et de tessons. Côté est construction d'un nouveau bourrelet le long du mur (114016), fait essentiellement de limon argileux jaune qui se prolonge en enduit. Les deux empierrements se situent autour de 200 av. n. è.

- Us 114013: Couche de limon très sableux qui incorpore, notamment au centre de la voie, des rejets divers (tessons, cendres, charbons). A la base de la couche et du côté ouest une microstratification a amené à distinguer les us 114009, 114010, 114011 et 114012: il s'agit pour l'essentiel de restes de four (cendres, charbons, terre brûlée et fragments de parois) plaqués contre l'enduit du mur, et séparés par des lentilles de sable.

- Us 114008: petite recharge de galets et tessons noyés dans du limon; ne concerne pas les bords de la ruelle.

- Us 114007: couche litée de limon sableux, formée par accumulation progressive, et contenant notamment des cendres et fragments de parois de four. Cette couche semble avoir été recréusée au centre de la voie pour faciliter l'écoulement des eaux.

- Us 114006: épaisse couche de limon, sableuse dans la partie supérieure. Témoigne soit d'un remblaiement, soit des restes étalés de travaux (construction ou destruction); le sommet de la couche forme une nette cuvette.

- Us 114005: couche de sable et de limon formée par lits successifs; entre deux niveaux on observe une fine strate formée par des coquilles de moules, certainement apportées par ruissellement. Au sommet de la couche et dans l'axe central quelques galets sont les restes d'un nouvel empierrement presque totalement arasé. Ces niveaux les plus récents du sondage sont datés vers 175/150 av. n. è.

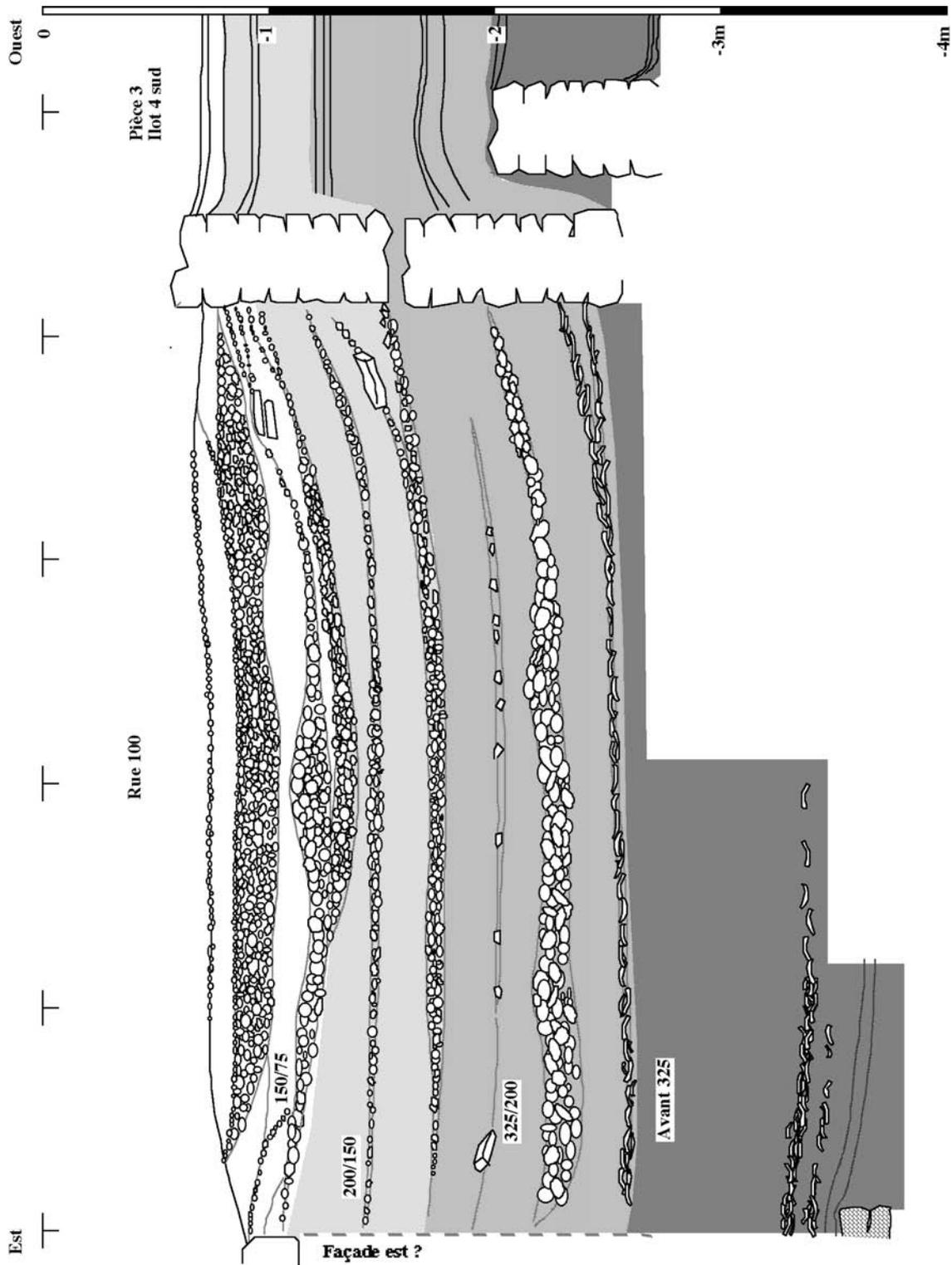
7.4. Analyse de la stratigraphie

Sur plus d'un mètre on constate donc l'alternance des recharges volontaires (pierres, galets, lits de tessons et sans soute sable), des dépôts limoneux liés à des travaux, des couches formées par la sédimentation mêlée à des rejets domestiques; toutefois aucun ordre ne semble réguler cette alternance. La présence dès la fin du IIIe siècle d'empierrements à base de galets montre que ce matériau n'est pas réservé aux rues charretières, les recharges sont cependant moins régulières et systématiques que dans les voies importantes, et les piétons semblent s'être accommodés de sols très divers (pavements de tessons, dalles, sable). Les déchets domestiques sont relativement peu abondants: une bonne part des tessons et fragments de terre cuite sont là pour renforcer la voie ou les enduits, et les restes de faune sont toujours rares et dispersés; la ruelle ne servait donc pas de dépotoir au moins à cet emplacement. Aucune activité artisanale ou culinaire n'encombre non plus cette portion de rue.

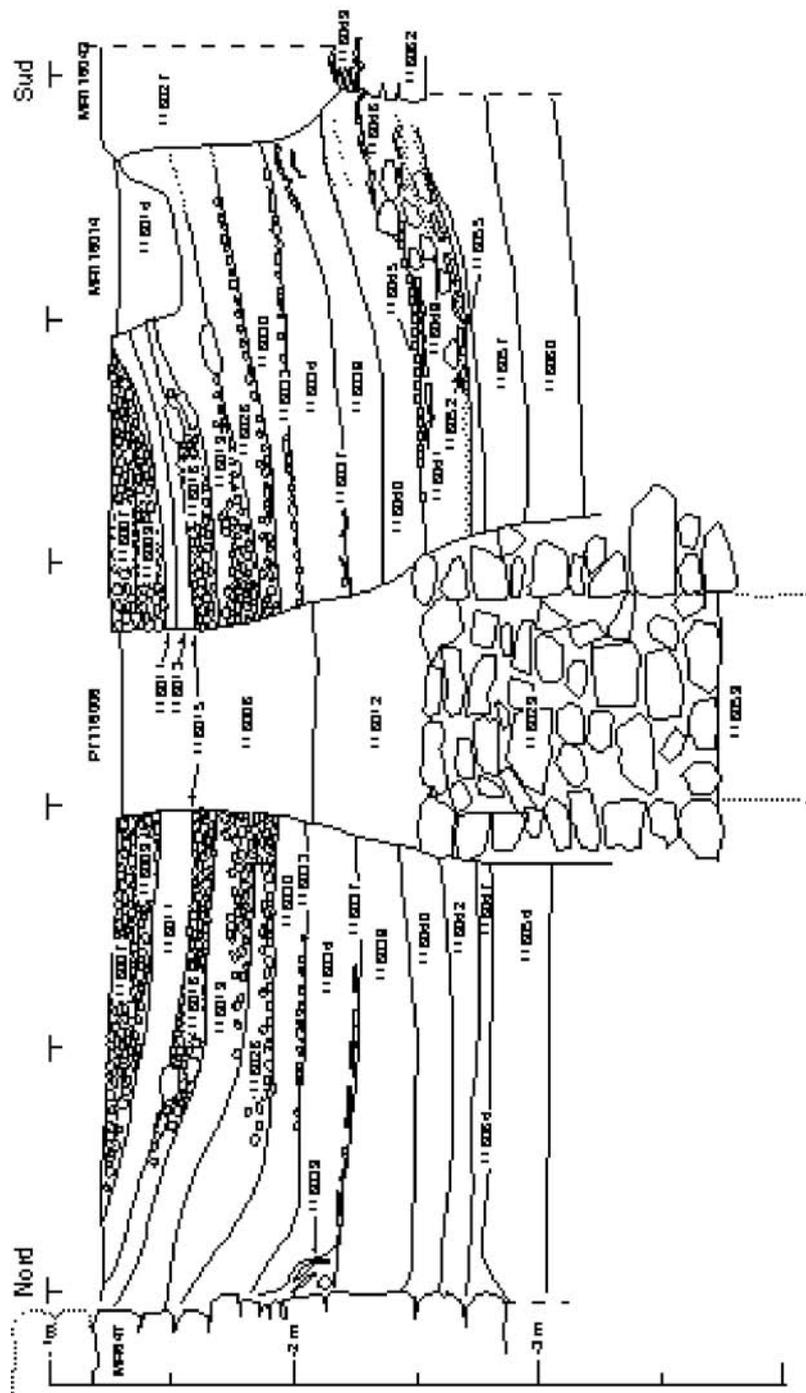
La fonction de caniveau est en revanche certaine: la ruelle est en légère pente vers le sud, son profil transversal est nettement en cuvette, au moins à partir du milieu du IIIe siècle (10); la construction et la réfection fréquente des bourrelets et enduits le long des murs montrent la volonté des riverains de se protéger des infiltrations venant de la ruelle. Il n'existe toutefois aucune trace de caniveau construit.

8. Conclusion

Les travaux de ces trois années dans les différents sondages, et les recherches menées par ailleurs dans l'habitat et sur la fortification, tendent à établir que le plan de Lattes (répartition des espaces bâtis, et axes de circulation) se fixe à partir du milieu du IVE siècle et connaît peu de modifications importantes avant le premier siècle av. n. è. Les longs îlots qui constituent l'élément de base du plan prennent leur forme quasi définitive, structurés par le rempart et, semble-t-il, par une voie circulaire qui parcourt la ville parallèlement à la



- Rue 116 : vue générale du sondage stratigraphique.



Coupe Nord-Sud de la rue 116, secteur 2.

L'exploration des quartiers sud-ouest de la ville.

par Dominique Garcia
avec la participation de Véronique Bourson

1. Présentation.

La fouille en extension de la partie sud-ouest du quartier de Saint-Sauveur (coordonnées d'encadrement : X= 45 ; Y = 195 et X = 140 ; Y = 240) se donnait pour but d'acquérir une vision à la fois générale et horizontale de cette zone du gisement archéologique. On devait ainsi mieux appréhender d'une part l'étude de l'urbanisme de la ville de Lattara durant le second Age du fer et le Haut-Empire et reconnaître, d'autre part, l'emplacement des fortifications protohistoriques et de la zone portuaire antique. Cette opération se fonde sur la réalisation d'un décapage de surface mécanique et manuel suivi d'une observation archéologique des vestiges mis au jour appartenant à la dernière phase d'occupation conservée. Ces observations sont associées à une série de sondages et de fouilles, plus en profondeur, de certains secteurs afin de reconnaître les divers états architecturaux ou urbanistiques et assurer la datation des vestiges.

La technique utilisée est sensiblement la même que celle employée depuis 1988 et décrite dans Lattara 4 (pp. 65-70). Ces travaux ont regroupé, deux mois par an pendant trois années, deux à trois équipes d'une dizaine de personnes : elles ont tenté d'explorer un espace d'un peu plus de 3600 m² qui avait auparavant fait l'objet d'un décapage mécanique et manuel. Le travail de nettoyage des niveaux archéologiques préalable à la fouille a été mené conjointement par les deux ou trois équipes. A la suite de la mise en évidence des structures, l'une d'elles s'est plus particulièrement attachée à l'étude des vestiges intra muros (dir. D. Garcia), l'autre à l'analyse de l'enceinte et des secteurs extra muros (dir. J.-B. Lopez), en août 1994 une troisième équipe (dir. V. Bourson) a réalisé une fouille limitée sur trois secteurs des zones 27 et 33.

La fouille de ce secteur de l'habitat antique de Lattes s'est avérée particulièrement complexe pour de multiples raisons : à l'origine, le terrain naturel et anthropisé accusait un net pendage vers le Nord ; de fait, les travaux consécutifs à la mise en culture de la parcelle avaient nivelé la surface ce qui a entraîné la destruction des structures situées près de l'enceinte ; des fosses contemporaines ou postérieures du Haut-Empire ont perforé les niveaux de l'Age du fer en plusieurs points; l'urbanisme de Lattes, au plan généralement régulier, semble, dans ces quartiers, avoir subi de profonds remaniement lors du percement de la porte récente dans le rempart ; enfin, nous nous trouvons dans une zone charnière entre deux organisations urbanistiques (les pièces organisées par rapport au rempart et celles organisées par rapport aux deux rues principales 100 et 116).

De manière synthétique –et de façon somme toute schématique– nous proposons de rendre compte de ces fouilles en présentant tout d'abord les espaces de circulation et ensuite les habitations:

- Espaces de circulation:

- la rue 125, de largeur variable, est orientée est-ouest, elle sépare l'îlot 18 et l'îlot 20 d'une série d'îlots (25, 27 et 28) appuyée contre le rempart.

-la placette 123, espace construit de forme irrégulière se trouve à l'extrémité méridionale de la rue 100, en avant de la "porte primitive" (Zone 23, secteur 8).

- Espaces d'habitat:

-le premier est formé par l'extrémité méridionale de l'îlot 18. Cet îlot, perpendiculaire à la rue 116 est formé de deux pièces aboutées et bordées d'espaces domestiques non couverts. En 1993 nous avons fouillé les secteurs 3 (pièce d'habitat) et 4 (espace privatisé).

-la zone 22 est un quartier au plan irrégulier en "éventail" situé entre la rue 100 et le rempart, son aménagement est à rattacher à une phase récente de l'évolution urbanistique du site.

-l'îlot 24 est un quartier allongé, légèrement en arc de cercle qui s'appuie à la courtine du rempart dans la partie sud-est du site. Il n'a été que partiellement observé.

-l'îlot 25 est un quartier situé contre l'enceinte à l'est de la porte ; il est composé de pièces orientées Est/Ouest placées contre le parement interne du rempart (sect. 2, 3 et 6), de pièces orientées Nord-Sud (sect. 1 et 4) en bordure de la 125 et d'une pièce largement ouverte (sect. 5) au Nord sur la rue 125.

-l'îlot 27 est le quartier qui fait pendant à la zone 25 à l'ouest de la porte. On retrouve trois secteurs appuyés au rempart (sect. 1, 2 et 5), une pièce partiellement conservée placée en avant (sect. 7) et deux espaces domestiques non couverts (sect.3 et 6) séparés par le secteur 4 (pièce partiellement conservée).

-La zone 28 correspond à un îlot détruit à proximité du rempart mais conservé davantage vers le Nord. Il est peut-être contemporain sinon postérieur au creusement de la porte du rempart : le secteur 1 a simplement été dégagé et le secteur 2 fouillé dans sa partie conservée.

-L'îlot 32 est constitué de deux maisons (sect. 1 et 2) à pièce unique, appuyées contre le rempart 23, donnant sur une cour (sect. 3) en bordure occidentale de la place 123.

-La zone 33 est un îlot appuyé au rempart, au nord de la porte récente. La fouille de cette zone n'a été que partielle. Les limites septentrionales ne sont pas connues. Seuls deux secteurs ont été fouillés correspondant à deux pièces mitoyennes (sect. 1 et 2).

1.1. La rue 125: un espace viaire intermédiaire

La zone 125 est un axe de circulation Est-Ouest qui sépare les îlots appuyés aux remparts (zones 25, 27, 28, 33) des habitats bordant la rue 116 (zones 18 et 20); elle aboutissait à l'Est sur la place 123. Cette rue a été uniquement observée en surface sur plus de 20 m de longueur. Sa largeur est très variable (entre 6 et 8 m) et sa fonction essentielle est probablement d'assurer la liaison entre deux axes urbanistiques différents : celui lié à l'enceinte et celui en relation avec la rue 100. Sa sédimentation est formée d'apports de terre limoneuse ; il n'a pas été observé d'aménagement spécifique lié à une grande circulation (recharges de galets, ornières...).

1.2. La zone 123 : une placette dans le prolongement de l'artère principale.

Le décapage de surface a permis de découvrir l'extrémité méridionale de la rue 100. Contrairement à ce que l'on aurait pu penser, l'artère principale Nord-Sud de l'agglomération lattoise n'a pas un tracé continu

jusqu'au rempart mais débouche sur un espace non couvert de forme irrégulière. Cette place est limitée au Sud par l'enceinte, percée d'une porte (secteur 8 de la zone 23). Elle était bordée à l'Est et au Nord-Est à partir du IIe s. par le mur de façade de l'îlot 22 et antérieurement par la zone 32. A l'Ouest, cette placette était longée par les murs des secteurs 4 et 5 de la zone 25.

Dans son histoire, cet espace a connu au moins deux grands états correspondant à de étendues et, probablement, des fonctions différentes. Au moins à partir du IIe s. av. n. è. cette placette forme très probablement "un cul de sac" d'environ 170 m² en bout de la rue 100. Elle a alors servi de zone dépotoir (vidange des foyers des maisons voisines...) voire d'espace de retournement des attelages. Les niveaux de fonctionnement de cette phase ont presque tous été arasés. A l'origine, au moins depuis le début du IVe s. av. n. è., la place d'une surface d'environ 200 m², reliait la rue principale nord/sud (rue 100) à la porte primitive (zone 23, secteur 8).

Un premier sondage (Zone 123, sect. 1), réalisé dans le carré 90/220 à travers les niveaux supérieurs conservés (fin IIIe s./seconde moitié du IVe s. av. n. è.; [123001 à 123018]) de la place a permis de mettre en évidence une stratigraphie très feuilletée correspondant à des apports successifs de sédiments très fins de nature cendreuse mêlés à des coprolithes d'animaux. N'ont été observés ni aménagement en dur, ni niveau de circulation marqué par un apport de matériaux spécifiques, à l'instar des rues principales. La sédimentation de la place semble en majorité provenir du déversement de vidanges de foyers des maisons voisines mais il n'est pas impossible qu'à certains moments des feux aient été allumés directement sur la place. Deux autres sondages, l'un orienté nord/sud dans l'axe de la porte (agrandissement du secteur 1 = sect.3; coordonnées du sondage : A : 95,06/222,03 ; B : 95,72/221,57 ; C : 91,75/215,81 ; D : 91,08/216,23.[123022=us regroupées]) et l'autre orienté est/ouest (sect. 2; coordonnées du sondage : A = 91,14/224,92 , B=99,4/219,05 , C=100,54/220,70 et D=92,21/226,58. [123019 à 123021; 123023 à 123042]) on confirmé l'uniformité de la stratigraphie de cet espace dont la fonction ne semble pas avoir beaucoup évolué durant tout le IVe s. De nombreux prélèvements (micromorphologie, palynologie, carpologie, anthracologie et microfaune) ont été réalisés qui devraient documenter plus largement cet espace. Un autre sondage (secteur 5 [123055 à 123062]), réalisé dans le cadre de l'étude du rempart, a été menée devant la porte primitive (Zone 23, sect. 8).

La fouille menée sous les niveaux d'habitat du secteur 4 de la zone 22 a permis de retrouver des niveaux d'utilisation de la place 123 dans son premier état (Zone 123, secteur 5; [123044 à 123054]).

1.3. La zone 18 : deux maisons à pièce unique accolées.

Cette petite insula avait a été partiellement dégagée (secteurs 1—un drain— et 2 —maison à pièce unique—) vers le Nord, durant la campagne 1991. Elle est orientée Nord-Sud et située entre la rue 120 à l'Ouest, la rue 122 à l'Est, la rue 125 au Sud et la rue 116 au Nord. Les secteurs fouillés en 1993 sont composés d'une pièce d'habitation (secteur 3, niveaux du IIe s. av. n. è.) à laquelle est accolé, le long de la façade ouest, un espace domestique non couvert (secteur 4) occupé par des fours domestiques dès le IIIe s. av. n. è.

• Le secteur 3.

Le secteur 3 se situe dans l'extrémité sud de l'îlot 18. Il est bordé au Sud par la rue 125, au Nord par la pièce 1 de l'îlot 18, à l'Ouest par le secteur 4 et à l'Est par la rue 122. La pièce 3 est un espace quadrangulaire proche du rectangle (7,2 x 3,5 m intra muros) d'une surface supérieure à 25,2m². Ses deux grands côtés sont limités vers l'Ouest par le mur MR 1190 [creusement de la tranchée d'épierrement = 18034 ; comblement de la tranchée d'épierrement = 18033], percé par la porte PR1192 (large de 1,5 m dont le seuil [18037] est marqué par une couche de galets villafranchiens) et vers l'Est par le mur MR 1191 [creusement de la tranchée d'épierrement = 18036 ; comblement de la tranchée d'épierrement = 18035]. Ses deux petits côtés sont limités vers le Nord par le mur MR930, fouillé en 1991 et vers le Sud par le mur MR1189 [creusement de la tranchée d'épierrement = 18027; comblement de la tranchée d'épierrement = 18026]. Ces constructions ont toutes été épierrees.

Sous le décapage de surface [18022] est apparu un sol constitué d'un sédiment hétérogène argilo-limo-neux [SL1195 = 18025]. Ce sol est marqué par la présence de plusieurs aménagements : un foyer lenticulaire

de forme circulaire [FY1193 = 18024] présentant encore un dépôt charbonneux [18023] placé contre le mur MR1190, au centre de la pièce ; une amphore [VP 1194 = 18029] prise dans le sol dans l'angle sud-est de la pièce (creusement de la fosse contenant l'amphore = 18030) et comblée d'une terre argileuse [18028] ; enfin, une fosse (dépotoir ?) de forme quasi rectangulaire, aux parois presque verticales, creusée [18032] contre le mur MR1189 (FS1196) et comblée d'un sédiment brun non caractéristique [18031], contenant un mobilier attribuable à la première moitié du IIe s. av. n. è.

- Le secteur 4.

Le secteur 4, partiellement observé, est située à l'est de l'îlot en bordure du secteur 3, dans le prolongement méridional du secteur 1. C'est un espace très certainement quadrangulaire dont la forme se rapproche probablement du rectangle (env. 7 m²). Il constitue un espace domestique essentiellement voué à la cuisson comme l'atteste la présence de fours en cloche en torchis, dont l'utilisation est à placer au IIIe s. av. n. è. En effet, sous un niveau de remblais [18023] sont apparues au moins quatre structures de cuisson alignées du Nord vers le Sud et aménagées dans un sol argileux [18058] : le FR1240 (sole d'argile rubéfiée/18053) situé le plus au Nord près d'une petite fosse [FS1239 : creusement/18052, revêtement des parois/18051, comblement de la structure/18050], le FR1241 [sole d'argile rubéfiée/18054, radier de petits cailloux/18055] , le FR1242 [sole d'argile rubéfiée/18056, radier de tessons /18039], le four FR1222 –situé le plus au Sud– [four demi-circulaire qui a subi plusieurs réfections comme en témoigne la présence de plusieurs soles d'argile [18043, 18059] sur radier de tessons [18039, 18042, 18061] entre des niveaux de comblement [18040], d'utilisation ou d'effondrement des parois en torchis [18041, 18057, 18060]. La particularité de cet ensemble est que tous les fours ont, à plusieurs reprises, été victimes d'effondrement, ce qui implique soit que ces structures de cuisson reposaient sur des espaces vides (alandier ?) –ce que la fouille n'a pu démontrer–, soit, plus probablement, que cette aire de cuisson a été aménagée sur un terrain peu stable, probablement un ancien drain comblé rapidement. Sa fonction serait alors à l'origine proche de celle de l'aménagement observé dans le secteur 1 de cette même zone.

1.4. L'îlot 22 : un quartier au “plan en éventail”.

Cette insula au plan irrégulier en “éventail” a été partiellement dégagée durant une campagne. Deux séries de pièces rectangulaires s'organisent de part et d'autre d'un mur maître [MR 1051 et 1057] : à l'Est, les pièces 1, 2 et 3 et, à l'Ouest, les pièces 4 et 5 au moins. Au Nord-Ouest, l'îlot borde la rue 100 et au Sud-Ouest la place 123. Au Sud-Est, il est limitrophe avec la zone 24 qui s'appuie au rempart. Ce quartier vient s'implanter au moins en partie (sect. 4) sur un îlot antérieur (zone 32) et sur la partie nord de l'état primitif de la place 123. Sa largeur maximale conservée est de 14,5 m et sa longueur maximale observée est de 17 m.

L'ensemble des couches mises au jour et une partie des structures bâties accusent un pendage vers le Nord-Ouest.

- Le secteur 1.

Le secteur 1 se situe dans l'angle est de l'îlot 22. Il est bordé au Sud-Est par la pièce 5 de l'îlot 24 et au Nord-Ouest par la pièce 2 de l'îlot 22. Les deux espaces qui le limitent au Sud-Ouest et au Nord-Est n'ont pas été fouillés. La pièce 1 est un espace quadrangulaire proche du rectangle (4,4 x 3,4 m intra muros) d'une surface supérieure à 13,6 m². Ses deux grands côtés sont limités vers le Nord par le mur MR 1053 [fondation = 22006 ; creusement de la tranchée d'épierrement = 22030 ; comblement de la tranchée d'épierrement = 22002] et vers le Sud par le mur MR 1054 [fondation = 2200 ; creusement de la tranchée d'épierrement = 22031 ; comblement de la tranchée d'épierrement = 22003]. Ses deux petits côtés sont limités vers l'Ouest par le mur MR 1051 [fondation = 22004 ; creusement de la tranchée d'épierrement = 22032 ; comblement de la tranchée d'épierrement = 22010] et vers l'Est par le mur MR 1052 [fondation = 22001 ; creusement de la tranchée d'épierrement = 22029 ; comblement de la tranchée d'épierrement = 22005]. A l'exception du mur MR 1054 qui est épierré jusqu'à sa fondation, les constructions ont toutes conservé leur solin. Un seuil en terre a été aménagé dans le mur MR 1054 [PR 1051 = 22007]. Sous le décapage de surface [22008 et 22028] est apparue une série de sols et de remblais feuilletés accusant un fort pendage vers le Nord [22040]. Ces niveaux hétérogènes étaient surtout composés de terre argilo-limoneuse cendreuse. Cet état est datable de la

fin du IV^e s. av. n. è. Ces sols ont été percés par une série de trois fosses situées à l'est de la pièce et probablement destinées à recevoir des doliums : FS 1063 [creusement 22035; comblement : 22025] près du mur 1054, FS 1061 [creusement 22033, comblement 22033] et FS 1062 [creusement 22034, comblement 22024] contre le mur MR 1052.

Cet état reposait sur un sol construit à l'aide de galets villafranchiens [22063 = SL 1091] accusant, lui aussi, un fort pendage vers le Nord. La pièce était limitée par les mêmes murs dont on a pu observer les états de construction et de destruction antérieurs [22082 et 22083 pour 1052, 22062 et 22066 pour 1051, 22064 et 22065 pour 1053].

Le sol a livré une importante série d'aménagements sub-contemporains et notamment : une banquette en pierre et en adobe [BQ 1078= 22075 et 22081] contre le mur 1053, un foyer lenticulaire [FY 1075=22071] dans l'angle ouest, une structure bâtie en fer à cheval dans l'angle sud [SB 1055 = 22039 et 22055 son comblement] ainsi qu'un four en cloche dans son angle nord [FR 1076= 22073 [parois), 22072 [comblement)] qui succède à un autre four [FR 1090 = 22079/remplissage, 22080/sole]. Ce premier état est datable de la phase 375-325 av. J.-C.

- Le secteur 2.

La pièce 2, partiellement observée, est située dans la partie nord de l'îlot en bordure de la rue 100. C'est un espace très certainement quadrangulaire dont la forme se rapproche probablement du trapèze. Il est bordé au Sud-Est par le mur MR 1058 (long d'au moins 4,90 m) qui le sépare du secteur 3 [comblement de la tranchée d'épierrement = 22019, construction du mur = 22018], au Sud-Ouest par le mur MR 1057 (long de 4 m) qui le limite du secteur 4 [construction = 22015, épierrement = 22016, comblement = 22017] et au Nord par le mur MR 1056 (fouillé sur 2,3 m) en bordure de la rue 100 [construction = 22014, épierrement = 2013, comblement = 22012]. Le mur MR 1057 est percé d'une porte d'environ 1,2 m [PR 1064 = 22043]. Les trois murs observés sont tous partiellement conservés et leur solin est visible.

Sous le décapage de surface [10020] est apparu un niveau de sol sablo-limoneux, compact et homogène de couleur jaune-brun [22021]. Sur sa surface ont été observés un foyer construit quadrangulaire [FY 1059 = sole/22022 et 22036/radier de tessons d'amphore et de cailloutis placé dans une cuvette/22037] et un foyer lenticulaire [FY 1060 = 22027]. Le sol était présent sur toute la surface de la pièce à l'exception de l'angle nord où il a été perforé au Haut-Empire (50/100 de n. è.) lors du creusement [22042] d'une fosse [FS 1066] comblée de tegulae et de fragments d'amphore [22038]. Le sol reposait sur un épais remblai [22026] contenant un mobilier datable de la phase -250/-175 av. n. è..

- Le secteur 3.

Le secteur 3 est une cellule de plan sub-rectangulaire d'un peu plus de 20 m² (5,6 x 4,1) située entre les secteurs 2 et 3. Elle est donc limitée au Nord-Ouest par le mur MR 1058 et au Sud-Est par le mur MR 1053. Au Sud-Ouest, elle est séparée des secteurs 4 et 5 par le mur MR 1057 ; au Nord-Est, le mur MR 1065 marque la limite orientale de l'espace fouillé. Ces deux derniers murs sont entièrement spoliés. Aucune porte n'est attestée. La tranchée d'épierrement d'un mur [MR 1069] parallèle à 1058 et placée à 1,7 m de lui a été observée. Elle coupe les niveaux les moins profonds et appartient donc à une phase d'occupation récente.

Sous le décapage de surface [22041], dans l'angle formé au Nord-Ouest par les murs 1065 et 1058, a été conservé un lambeau de sol [22058] formé de tessons d'amphore massaliète, disposés face interne vers la surface et liés par une terre limoneuse brune. Dans l'angle formé par les murs 1069 et 1065 a été dégagé un lambeau de sol [22057] composé de valves de cardium posées sur une terre limoneuse mêlée de cailloutis. Ce sol aménagé reposait directement sur une surface de circulation [22050] observée dans toute la pièce ; elle se compose d'un apport de limon compact et homogène de couleur brune sur lequel (contre le mur 1058) a été aménagé un foyer [FY 1067]. Cet état pourrait dater du III^e s. av. n. è.

- Le secteur 4.

La pièce 4 est la cellule qui forme l'angle de l'îlot compris entre la rue 100 et la Place 123 dans son état récent. Il s'agit d'un grand espace quadrangulaire de forme trapézoïdale. Les deux grands côtés [MR 1056 au

Nord-Est et MR 1094 –élévation/22088, épierrement/22089, comblement/22090– au Sud-Ouest) ont une longueur de 8,3 m, le petit côté oriental [MR 1093 = élévation /22085, épierrement/22086, comblement/22087] mesure 3,4 m et le petit côté occidental [MR 1057] 6,2 m. Ils déterminent donc une surface d'environ 40 m². Le mur MR 1057 est percé d'une porte de 1,2 m de large. Ses piédroits et le mur MR 1056 sont les seules parties bâties dont les solins soient conservés. Tout comme pour le secteur qui va suivre, la fouille n'a fait qu'aborder cette pièce dont l'occupation est à placer autour après 300 av. n. è., comme en témoigne le mobilier mis au jour dans les niveaux de remblai [22059 et 22060].

- Le secteur 5.

La cellule 5 se situe dans le prolongement méridional du secteur 4 dont elle est séparée par le mur MR 1094. Si les limites orientale [MR 1057, mur commun avec la pièce du secteur 3] et occidentale [MR 1095 qui borde la Place 123 ; construction/22091, épierrement/22092 et comblement/22094] sont connues, la partie sud-est de la pièce a été entièrement détruite par une grande fosse (fouillée uniquement en sondage) comblée [22068] au Haut-Empire. Aucune porte n'est connue dans la partie fouillée. La surface au sol conservée est d'environ 38 m². Une paroi en matériaux périssables a pu séparer l'espace en deux.

1.5. L'îlot 24 : des maisons appuyées au rempart.

La zone 24 est un îlot allongé, légèrement en arc de cercle qui s'appuie à la courtine du rempart dans la partie sud-est du site. Il a été partiellement observé (trois pièces et l'extrémité d'une quatrième ont été étudiées) du Nord-Est à la cote 60/210 au Sud-Ouest à la cote 74/223. Trois des secteurs sont bordés en façade par une ruelle (provisoirement appelée secteur 2) ; le quatrième est placé entre le rempart et le secteur 1 de l'îlot 22.

- Le secteur 1.

Ce secteur est une pièce de plan quadrangulaire et de forme rectangulaire d'une surface utile d'environ 16,2 m². Prise entre les secteurs 3 et 4, elle est placée, dans le sens de sa longueur, contre le parement intérieur du rempart et est longée en façade par la ruelle. Le mur de façade [MR 1197 = élévation de pierres liées à la terre/24006, élévation d'adobe/24007, épierrement/24005, comblement de la tranchée/24003] dont le solin est conservé mesure 5,4 m de long. Cette structure a conservé un enduit de terre contre son parement interne. Le mur Nord-Est [MR 1198], dont le solin de moellons est également conservé [24008], est percé d'une ouverture [PR 1199=24009] large d'au moins 1,1 m placée contre le rempart. Le mur du petit côté Sud-Ouest –entièrement épierré– mesure 3,2 m de long [MR 1139 = élévation/24015].

Après un décapage de surface [24001 et 24002] a été mise en évidence une couche [24004] argileuse de couleur jaune qui pourrait correspondre à l'effondrement de la toiture. Au-dessous apparaît une couche cendreuse [24013] particulièrement bien conservée dans la partie ouest de la pièce. A l'Est, il s'agit plutôt d'une couche plus argileuse [24022]. Ces niveaux reposent directement sur un sol [24019] de terre battue et son niveau d'occupation [24020] qui a livré un mobilier daté de la première moitié du IV^e s. av. n. è. Dans la partie ouest de la pièce se trouve un foyer [FY 1156] à sole carrée et décorée [24025] reposant sur un radier de tessons et de galets [24027] placé dans une petite dépression [24028].

- Le secteur 2.

Ce secteur de fouille correspond en fait au dégagement d'une ruelle plus ou moins parallèle au tracé du rempart et provisoirement numérotée avec la zone 24 qu'elle borde. En effet, délimitée uniquement sur une longueur de 13 m et posant quelques problèmes d'interprétation nous avons préféré attendre une campagne postérieure pour lui attribuer une identité définitive. Dans la phase observée, cette ruelle vient buter à l'Ouest contre le mur MR 1058 qui limite au Nord-Est le secteur 5. Vers l'Est, où elle est limitée d'un côté par le mur de façade des secteurs 1 et 3 [MR 1197], sa largeur est de 0,8 m. A l'ouest, en façade du secteur 4, elle présente une largeur d'environ 1,1 m. De plus, remarquons qu'elle accuse un décrochement de près de 0,7 m au niveau du mur de séparation entre les secteurs 1 et 4. Sa stratigraphie –qui n'a été que partiellement observée– ne présente pas de trace d'apport de sédiments caractéristiques d'espaces de circulation importants. Elle se rapproche bien au contraire de celle décrite pour la Place 123 : niveaux successifs de vidanges de foyers... Aucun argument ne permet d'affirmer qu'il s'agit bien d'une sédimentation contempo-

raîne de l'état architectural observé. Dans un deuxième (ou troisième) état, cette ruelle a été obstruée à l'aide de trois gros blocs placés en façade du secteur.

Deux hypothèses d'interprétation peuvent être évoquées en l'attente de confirmation. La première identifierait cet espace comme une impasse permettant, à partir d'une rue secondaire orientée Est-Ouest, d'accéder aux maisons placées contre le rempart ; il serait en tout point semblable aux rues 102, 112 et 113. La seconde hypothèse, qui tient compte des décrochements (peu compatibles avec un projet urbanistique initial qui prévoirait une ruelle en façade) et de la similitude de stratigraphie observée entre cet espace et la Place 123, interpréterait cette ruelle comme un espace de circulation aménagé en façade d'un îlot (Z. 24) lors de la construction de maisons non prévues lors du plan initial et aménagées au détriment de la Place. Les niveaux supérieurs [24010] sont datés de la première moitié du IV^e s. av. n. è.

- Le secteur 3.

Le secteur 3 n'a été observé que très partiellement. Il se trouve dans le prolongement nord-est du secteur 1 auquel il est relié par une ouverture. Le premier et seul niveau rencontré à la fouille est un remblai [24012] composé d'une terre limoneuse et daté du premier quart du IV^e s. av. n. è.

- Le secteur 4.

C'est une pièce quadrangulaire, dont la forme est presque trapézoïdale, d'une largeur variant de 3,1 m à 3,8 m et d'une longueur de 6,5 m soit une surface d'environ 22 m². Elle est limitée de la ruelle par le mur MR 1157, mur aveugle, dont le solin est conservé [24029] et séparé du secteur 1 par le mur MR 1139, et du secteur 5 par le mur MR 1058 qui est entièrement épierré [comblement 24030]. Le niveau supérieur est constitué d'un remblai [24021] compact et homogène daté du IV^e s. av. n. è. Ce remblai est percé d'une fosse [FS 1140] creusée contre le mur MR 1139 et comblée [24017] à l'aide de limon et de galets. Il repose sur un niveau d'occupation [24024] observable sur toute la surface de la pièce. En son centre on trouve un foyer [FY 1156] composé d'une sole non décorée [24025] reposant sur un radier [24026] de tessons d'amphore de Marseille placé directement sur la sole d'un foyer antérieur. Dans l'angle sud-ouest de la pièce se trouve une structure quadrangulaire [SB 1159] bâtie en petits moellons [24031] d'environ 0,8 m de côté. Cet état d'occupation repose sur un remblai fouillé uniquement dans sa partie sud et daté de la première moitié du IV^e s. av. n. è.

- Le secteur 5.

Cette cellule est une pièce de plan quadrangulaire proche du rectangle d'une surface utile d'environ 15,5 m², placée contre le parement intérieur du rempart. Au Nord-Ouest, elle est séparée de la pièce 22/1 par le mur MR 1054, long de 4,3 m et presque intégralement épierré ; au nord-est du secteur 4 par le mur MR 1058 long de 4,2 m, lui aussi épierré, et au Sud-ouest par le mur MR 1160, long de 3,4 m, dont le solin [24033] est conservé sauf vers le parement intérieur de l'enceinte où il a été détruit lors de l'aménagement tardif d'une fosse. Un seul niveau [24035] daté du IV^e s. av. n. è. a été dégagé. Il est en relation avec un foyer [FY 1174] dont la sole [24034] est extrêmement décorée.

1.6. La zone 25.

La zone 25 est un quartier d'habitations, en partie appuyé au rempart, placé à l'Est de la porte récente, à l'Ouest de la porte primitive et au sud de la rue 125. L'ensemble de cet état architectural peut être daté du IV^e s. av. n. è. ; certains niveaux de remblais peuvent être attribués au V^e s.

- Le secteur 1.

Le secteur 1 est une cellule de plan sub-rectangulaire d'un peu moins de 20 m² (6,5 x 3 m) située entre les secteurs 4 et 5. Elle est limitée au Nord par le mur MR 1216 [élévation de terre (banchée ?) 25006 ; enduit interne 25005 ; arasement du mur 25021] et au Sud par le mur MR1228 [élévation de terre (banchée ?) 25029; zones détruites [25030] et comblées [25023]) ; à l'Ouest, elle est séparée du secteur 3 par le mur MR1215 [élévation de terre (banchée ?) 25003 ; enduit d'argile jaune intérieur 25002 ; arasement 25020 ; enduit d'argile jaune extérieur 25004] ; à l'Est, le mur MR 1217 [comblement de la tranchée d'épierrement 25009, creusement de la tranchée 25010, élévation hypothétique 25022] marque sa limite orientale.

Ces derniers murs sont largement arasés. Aucune porte n'est attestée, mais une ouverture est probable dans l'angle sud-ouest de la pièce.

Sous le décapage de surface qui a mis en évidence un remblai argilo-limoneux jaunâtre [25001] se trouve un sol d'habitat [SL1220 = 25013] marqué par la présence d'un apport de matériaux argileux [25013] et par une série d'aménagements : un foyer lenticulaire [FY1218 = 25011] de forme ovale (65 x 90 cm) placé dans la partie centrale de la pièce ; une banquette [BQ1219 = 25012] construite à l'aide de briques crues posées à plat et longeant une section du mur MR1215 (L. : 1,25 m ; l. : 0,75 m ; h. : 0,08 m) ; deux calages de poteau : l'un en pleine terre, placé au nord de la banquette [PO1221] et comblé d'une terre brune [25008], et un autre, constitué de la partie supérieure d'une amphore de Marseille [25017], placé dans la partie orientale de la pièce [PO1221 ; comblement 25015, creusement 25018]. Cet état pourrait dater de la seconde partie du III s. av. n. è. Le sol, daté du IV^e s. av. n. è., repose sur un remblai fortement teinté par des charbons de bois et de la cendre [25019].

- Le secteur 2.

La pièce 2 est la cellule qui s'appuie au parement interne de l'enceinte au sud de la zone 25. Il s'agit d'un petit espace quadrangulaire de forme sub-rectangulaire. Les deux petits côtés [MR1247 à l'Ouest et MR1230 –élévation/25026, arasement/25032, enduit mural interne/25027, enduit mural externe/25028– à l'Est) ont une longueur de 4,5 m ; le mur qui fait pendant au parement du rempart [MR1243 [partie Est = élévation 25038, arasement 25039] et mur MR1243 [partie Ouest = élévation en argile crue 25026 et 25038] mesurent 7,6 m. Ils déterminent donc une surface d'environ 34,2 m². Le mur MR 1243 est percé d'une porte [PR 1244 = 25037] de 1,2 m de large, présentant un seuil en terre.

Le niveau supérieur est constitué d'une couche de remblais d'une quinzaine de cm d'épaisseur, de texture argileuse [25024] datée de la période 400-350 av. n. è. qui repose sur un sol d'argile battue [SL1229 = 25025]. Sur ce sol et dans l'angle nord-est de la pièce a été construite une banquette [BQ1236 = 25031], large de 0,96 m composée de fragments d'adobe.

- Le secteur 3.

Le secteur 3 est un petit espace quadrangulaire d'environ 8,5 m² (2,5 m x 3,5 m). Il est limité au Nord par le mur MR1246, à l'Ouest par le mur MR1230, au Sud par le parement interne du rempart et à l'Est par le mur MR1245. Les niveaux superficiels sont formés de remblais très fins [25036 et 25040] contenant un mobilier rattachable à la fin du Ve s. et au début du IV^e s. av. n. è. En relation avec un remblai de sol [25053] a été dégagée une banquette en bauge large de 0,73 m et conservée sur une épaisseur de 3 à 4 cm qui courrait, à la fois, le long du parement interne du rempart et en partie le long de celui du mur MR1230.

- Le secteur 4.

Le secteur 4 se trouve à l'est du secteur 1 et au nord du secteur 3. Il s'agit d'une pièce sub-rectangulaire, orientée Nord-Sud, d'environ 26,25 m² (3,5 m x 7,5 m). Elle est limitée au Nord par le mur MR1248 ; à l'Ouest par le mur MR1217, commun avec le secteur 1 ; au Sud par le mur MR1246 [comblement de la tranchée d'épierrement = 25016] et à l'Est par le mur MR1245 [comblement de la tranchée d'épierrement = 25014,]. Le premier niveau de sol rencontré [25043] était associé à un foyer décoré [FY25045] placé au centre de la pièce. Ce foyer, quadrangulaire (0,75 x 0,80 m conservés) était composé d'une sole d'argile lissée [25045], décorée sur son pourtour de quatre incisions parallèles et peut-être d'une incision en diagonale, reposant sur un radier de tessons [25051] et sur une couche d'argile à inclusions de nodules calcaires [25052]. Dans la même pièce, mais cette fois décentré, on a mis au jour les restes d'un autre foyer, probablement plus récent, marqué par la présence d'un radier de tessons [FY25054].

- Le secteur 5.

L'espace 5 se situe dans le prolongement occidental du secteur 1 dont il est séparé par le mur MR1215. Si ses limites orientale, occidentale et méridionale sont connues, la partie nord de l'espace s'ouvre largement sur la rue 125. La surface au sol observée est d'environ 36 m² (4,5 m x 8 m). Il s'agit soit d'un espace non couvert de type cour qui permettait notamment d'accéder aux pièces de l'îlot placées contre le rempart, soit d'un exèdre. Le niveau supérieur fouillé [25007] est un remblai hétérogène dont la formation est à placer dans la seconde moitié du IV^e s.

- Le secteur 6.

Cette pièce (env. 5,5 x 3 m) se trouve adossée au rempart, à l'ouest du secteur 3. Elle est limitée à l'Ouest par le mur MR1245 (déjà décrit), au Nord par le mur MR1228 (largement épierré), à l'Est par un mur détruit par une grande fosse située à l'emplacement de la porte primitive (zone 23, secteur 8). Après un décapage de surface [25041] a été mis au jour un niveau de sol [25048] sur lequel sont visibles plusieurs aménagements: une grande fosse quadrangulaire-FS25049 d'environ 60 cm de côté et de 17 cm de profondeur ([25046]=comblement, [25049]=creusement), une petite fosse circulaire-FS25047 de 37 cm de diamètre et 11 cm de profondeur ([25047]=comblement, [25050]=creusement) et une amphore de Marseille plantée dans le sol VP25056 ([25056]=vase en place, [25057]=creusement de la fosse).

1.7. L'îlot 27 : un quartier appuyé au rempart.

La zone 27 est un quartier d'habitation appuyé au rempart à l'ouest de la porte récente.

- Le secteur 1.

Ce secteur est une pièce de plan quadrangulaire et de forme rectangulaire d'une surface utile d'environ 15,75 m² (3,5 x 4,5 m). Elle est placée, dans le sens de sa largeur, contre le parement intérieur du rempart et est prolongée en façade par le secteur 4. La particularité de cet espace est d'être largement ouvert au Nord par une porte qui était probablement limitée par des piliers. En effet, le mur de façade n'existe pas en tant que tel. Contre les murs latéraux ont été aménagées deux fosses probablement destinées à recevoir des poteaux. A l'Ouest, contre le piédroit MR1273 [élévation/27019, arasement/27078] la FS 1264, en forme de cuvette de 20 cm de profondeur présente un diamètre d'environ 1,2 m [creusement 27005, comblement 27001]. A l'Est, la FS1265 en forme de cuvette de 18 cm de profondeur a un diamètre d'environ 1,1 m [creusement 27006, comblement 27002].

A l'Ouest, la pièce est limitée par un mur en appareil mixte, terre et pierre [MR1270 = élévation de pierres liées à la terre de la partie sud/27011, élévation d'adobe de la partie centrale (ancienne porte bouchée ?)/27012, élévation de pierres liées à la terre de la partie nord/27014, arasement/27016]. A l'Est, on trouve un mur [MR1271] arasé [27017] en pierres lié à la terre supportant une élévation en adobe [27015].

Après un décapage de surface [10025] a été mise en évidence une couche [27007] argileuse de couleur jaune qui pourrait correspondre à l'effondrement d'une élévation en terre. Au-dessous apparaît une couche cendreuse [27008]. Ces niveaux reposent directement sur un remblai argilo-limoneux [27013] qui a livré un mobilier daté du IV^e s. av. n. è. Au sud du "pilier ouest" a été percée une fosse [FS1267, creusement/27008, remplissage limoneux/27007] d'un diamètre de 62 cm et d'une profondeur de 9 cm probablement destinée à recevoir un dolium. Contre le mur MR1270 se trouve une autre fosse [FS1272, creusement/27010, remplissage limoneux/27009] d'une quarantaine de cm de diamètre et d'une profondeur d'environ 8 cm, ayant probablement eu une fonction identique. Dans l'angle sud-ouest de la pièce est aménagée une banquette [BQ1269] formée d'une élévation en terre [27018], large d'une soixantaine de centimètres et haute d'une douzaine. Un foyer quadrangulaire [FY1294] à sole carrée et décorée [27037] reposant sur un radier de tessons et de petites pierres [27038] est placé dans la partie nord-est de la pièce. Il est associé à un foyer construit [FY1295, sole/27037, radier/27038] de forme sub-circulaire.

Ces aménagements fonctionnent avec deux niveaux de sol [SL1293 = 27036 et SL1330 = 27023] partiellement rubéfiés qui peuvent être rattachés au début du IV^e s. av. n. è..

- Le secteur 2.

Ce secteur de fouille correspond à un espace rectangulaire situé à l'Est du secteur 1. Appuyé au rempart, il est limité à l'Ouest par le mur MR1271 et à l'Est par les murs MR1285 et 1314 ; au Nord il est largement ouvert, sa limite étant constituée par un alignement de petits blocs [MR1288 = 27060], probables restes d'une parois en matériaux périssables.

Les niveaux d'occupation de cet espace sont largement entamés par plusieurs excavations :

- une grande fosse [FS1266, creusement/27062, remplissage supérieur/27004, remplissage inférieur/27026] de 5 m de long, de 2,7 m de large et d'au moins 20 cm de profondeur et qui a été creusée le long du rempart. Cette fosse contenait du mobilier gallo-romain daté entre 50 et 75 de notre ère: tuiles, gros frag-

ments de dolium, tessons, restes alimentaires,

-une fosse [FS1275] circulaire d'un diamètre de 1,45 m dont le fond n'a pas été atteint [creusement/27022, comblement/27021], comblée dans sa partie supérieure de pierres, de sable et d'un peu de mobilier céramique.

En 1994 (fouilles V. Bourson), un sondage d'1,60 m x 1,60 m a été effectué, au nord de l'enceinte et à l'ouest de MR1314, dans le prolongement de celui-ci. Ce sondage nous a permis de constater que MR1314 se poursuit vers l'ouest, la limite du mur n'ayant pas été atteinte. Après son arasement, ce mur a été recouvert d'un remblai [27113] formé de plusieurs couches de limon et d'une fine couche cendreuse qui peut indiquer un niveau d'occupation. Il est daté de -375/-350.

- Le secteur 3.

C'est un espace quadrangulaire, dont l'étendue est mal définie et dont la surface observée est d'environ 22 m². Il est placé devant le secteur 1 ; il s'agit probablement d'une cour ou d'un espace public domestiqué. Sa sédimentation est caractérisée par la présence de niveaux riches en éléments organiques et en déchets domestiques (céramiques, ossements...) datés de la fin du IV^e s. av. n. è. Une grande fosse de 1,3 m de diamètre et profonde de 0,3 m est venue perturber les niveaux d'occupation.

- Le secteur 4.

C'est une pièce située au nord du secteur 2, entre deux espaces non couverts (secteurs 2 et 4). Cette salle, d'une largeur de 4,1 m, n'est conservée que sur sa partie septentrionale et sur une longueur de 3,3 m. Elle est limitée à l'Ouest par le mur MR1327, au Nord par le mur MR1323 [élévation en briques crues conservée dans la partie orientale du mur/27074] et à l'Est par le mur MR1326 [creusement de la tranchée d'épierrement/27081, remplissage/2708].

A l'intérieur a été mis en évidence un niveau de sol d'argile jaune [SL1328 = 27075] marqué par la présence d'un foyer central construit [FY1329 = chape d'argile blanchâtre de préparation/27079, radier de tessons/27083, sole décorée/27082] et de deux banquettes de terre. La première [BQ1325, élévation en terre/27077], large de 0,34 m, court le long du mur MR1323 et la seconde [BQ1324, élévation en terre/27076], large de 1,08 m, est disposée le long de la partie conservée du mur MR1326. Cet état était recouvert par un remblai [27033] daté du début du IV^e s. av. n. è.

- Le secteur 5.

Cet espace se trouve au nord du rempart, devant le décrochement de l'enceinte à l'ouest de la porte. Il s'agit d'un secteur très allongé d'environ 7 m de long pour 2,5 m de large. Il est limité au Sud par l'enceinte, à l'Est par le décrochement, au Nord par le mur MR1289 [élévation conservée/27050, creusement de la tranchée d'épierrement/27052, remplissage de la tranchée d'épierrement/27051] et à l'Ouest par le mur MR1314. Une surface d'occupation est bien marquée par la présence d'un sol sableux blanc [SL1318 = 27055] et surtout par un foyer décoré central [FY1319 = sole/27053, radier/27054]. Cet état est perturbé par plusieurs fosses : FS1280 (env. 1,8 m de diamètre et 0,4 m de profondeur ; creusement/27029 ; remplissage de terre hétérogène et de restes de faune/27024) et FS1282 (env. 1 m de diam. et 0,2 m de profondeur ; creusement/27027 ; comblement homogène de terre jaunâtre/27030). Cette occupation était recouverte par un remblai formé de multiples recharges cendreuse daté de la phase -425/-375.

- Le secteur 6.

Il s'agit d'un espace non couvert situé entre les secteurs 2 et 4. Il n'a été que très partiellement observé lors de sa dernière campagne de fouille (1992). De plus, cet espace a été perturbé par le creusement d'une grande fosse [FS1297] à cheval sur le secteur 4.

- Le secteur 7.

Cet espace n'a été que très partiellement exploré cette année. Seule sa partie méridionale a été observée. Il s'agit d'une pièce allongée limitée au Sud par le mur MR1289, à l'Est par le mur MR1285 et à l'Ouest par le mur MR1283 [élévation en pierre/27064]. Contre le mur sud sont visibles plusieurs aménagements : une banquette d'angle en pierres [BQ1315 = 27085] de 1,78 m de long et de 1,1 m de large, une petite banquette en

Pierre [BQ1316] de 0,65 m de long et de 1,18 m de large et, à l'Est de celle-ci, un four en cloche [FR1317] de 0,67 m de diamètre. Une fosse circulaire [FS1280] située à l'est du four vient perturber les niveaux anciens.

- Secteur 8

Le secteur 8 (fouilles V. Bourson) est un espace situé au nord de mur MR1314, sous le secteur 5 fouillé en 1993. La fouille n'a été que partielle. Il aurait fallu démonter des structures pour pouvoir appréhender l'espace dans son ensemble. L'objectif de la fouille de ce secteur a été le dégagement de mur MR1314, afin de comprendre sa fonction. Le parement nord d'un mur antérieur [MR23104], dont on ne connaissait pas l'existence, a été dégagé (cf. zone 23). Un épais remblai [27114] formé d'une couche d'argile grise et de gros blocs de pierres, vient butter contre ce mur. Ce remblai est daté de -425/-400.

Après ce premier état, le mur [MR23104] a subi une réfection. Elle correspond au mur [MR1314]. Le parement de ce mur a été décalé vers le nord. Des galets sont apparus à la base du mur, s'appuyant contre celui-ci. Mais leur organisation n'était pas assez précise ni assez étendue pour nous permettre de tirer l'hypothèse d'un éventuel lieu de passage. Ces galets semblent plutôt faire partie d'un remblai très épais [27112] venant butter contre MR1314. Il est daté de -425/-400. Il est formé de multiples recharges de limon où viennent s'intercaler de fines couches de cendres. Celles-ci pourraient indiquer différents niveaux d'occupation, mais dans l'état actuel de la fouille, nous ne pouvons pas savoir s'il s'agit d'un espace fermé ou ouvert.

Dans une phase ultérieure MR1314 a été épierré en partie et recouvert par une pièce d'habitation (sect.5) fouillée en 1993. À l'ouest, une partie de son élévation a été conservée au-dessus du niveau de la pièce et a pu alors servir de mur de refend à celle-ci.

1.8. L'îlot 28

La zone 28 est un îlot partiellement observé et qui est conservé uniquement dans sa partie septentrionale. Il appartient à un état architectural qui vient recouvrir l'îlot 27.

- Le secteur 1.

Espace non fouillé situé au Nord du secteur 2.

- Le secteur 2.

Le secteur 2 est une pièce rectangulaire d'environ 23,7 m² (3,7 x 6,4 m) orientée nord/sud et située au nord des secteurs 5 et 7 de la zone 27. Cette pièce est limitée au Nord par le mur MR1288 [élévation en pierres calcaires de petit module/28005], à l'Ouest par le mur MR1284 [creusement de la tranchée d'épierrement/28004, comblement de la tranchée/28002] et à l'Est par le mur MR1285 [élévation en terre/28006] ; au Sud, les limites exactes ne sont pas connues.

Une banquette de terre sur un radier de pierres [BQ1286, radier de pierres/28013, élévation de terre/28014, enduit de terre recouvrant l'élévation/28015] court le long du mur nord et sur une partie du mur ouest ; elle est large d'environ 0,45 m et haute d'une vingtaine de centimètres. Elle est en relation avec un sol en terre argileux [SL1287] mis en évidence sur toute la surface conservée de la pièce. Au centre se trouve un foyer construit décoré [FY1290, sole décorée/28010, chape d'argile blanche quadrangulaire sous la sole/28011, radier de pierres, tessons et fragments de sole d'un foyer décoré/28017] de 0,80 m de côté.

Cet ensemble a été perturbé par le creusement d'une grande (1,85 m de diamètre et 0,2 m de profondeur) fosse circulaire [FS1326, creusement/28016 et comblement de terre meuble/28025] dans la partie méridionale du mur MR1284.

1.9. Zone 32

La zone 32 est constituée de deux maisons à pièce unique (sect. 1 et 2) appuyées contre le parement interne du rempart à l'Est de la porte primitive (Zone 23, secteur 8). Ces deux salles donnent sur un auvent (secteur 3) ouvert sur la place 123. Ce quartier a fonctionné au moins dès le début du IV^e s. av. n. è. et a été abandonné peut-être à la fin de ce même siècle.

- Le secteur 1.

Le secteur 1 est une pièce partiellement observée: sa partie sud a été détruite lors de l'épierrement du rempart et sa partie est a été endommagée lors du creusement d'une importante fosse gallo-romaine. Elle est limitée au Nord par le mur MR32013 (qui dans cette partie possède les restes d'une élévation en terre franche [32013] sur un support de gros blocs) et à l'Ouest par le mur MR32002 (comblement de la tranchée d'épierrement = [32002]; sédiment hétérogène, fond de tranchée de forme concave).

Après un décapage général [32001], qui a révélé la présence d'une fosse ([32009]=comblement de la fosse) postérieure à l'état d'occupation de la pièce, un niveau de remblai a été atteint [32003=32006] qui recouvrait un sol [32017]. Ce sol est associé à un foyer central à sole décorée (FY32011 : [32011]=sole décorée, [32016]=radier sub-circulaire de 70 à 81 cm de diamètre composé de tessons d'amphores massaliètes) et à une banquette basse en bauge [BQ32022] appuyée contre le mur occidental.

- Le secteur 2.

Le secteur 2 est limité à l'Ouest par le mur MR32010, au Nord par le mur MR32013 et à l'Est par le mur MR32002. C'est une pièce sub-quadrangulaire d'au moins 16 m² (une partie de la pièce au Sud a été détruit lors de l'épierrement du rempart). Sous un remblai de surface [32007] qui pourrait correspondre à un niveau d'effondrement des murs ouest et sud de la pièce est apparu un niveau de sol [32012] composé de fines couches d'argile jaune, avec de nombreuses inclusions cendreuses. Ce sol possède en son centre un foyer à sole décorée (sole décorée = [32021])

- Le secteur 3.

Le secteur 3 est un auvent profond de 2,5 m et qui courrait devant les deux autres pièces. Il est limité à l'Ouest par un mur en terre franche (élévation = [32010]) qui à son extrémité nord est renforcé par des blocs de calcaire et des gros tessons (base de pilier ?; [32004]). Au Nord se trouvait soit une cloison en matériaux périssables, soit l'auvent était directement ouvert sur toute sa longueur sur la place 123. La différence de stratigraphie à l'intérieur et à l'extérieur du auvent et une traînée de cailloutis [32005] dans l'axe de la base de pilier incitent plutôt à imaginer que celui-ci était au moins partiellement fermé. Vers l'Est, les limites du auvent ne nous sont pas connues car une grande fosse gallo-romaine à largement entamée les couches antérieures. Un petit four en cloche, marqué par la présence d'un radier de tessons [32018], a été repéré dans l'angle occidental du auvent sous la couche de remblais [32008].

1.10. Zone 33 (fouilles V. Bourson 1994)

La zone 33 est un îlot appuyé au rempart, au nord de la porte (X = 109; Y = 207 et X = 118; Y = 214). La fouille de cette zone n'a été que partielle. Les limites au nord ne sont pas connues. Seuls deux secteurs ont été fouillés correspondant à deux pièces mitoyennes.

- Secteur 1

Ce secteur est une pièce de forme rectangulaire. Elle est délimitée au sud par le rempart et à l'ouest par un mur épiercé [creusement de la tranchée 27107; remplissage de la tranchée 27108]. Les limites nord ne sont pas connues, la pièce a été recoupée par le sondage N°1 d'Henri Prades. Toutefois Henri Prades mentionne dans son rapport de fouille, l'existence d'un fossé est-ouest qui pourrait, en fait, correspondre à un mur épiercé, donnant ainsi la limite nord. A l'est, le secteur est délimité par un mur en terre [MR33028; élévation en terre 33029; arasement du mur 33028] qui sépare le secteur 1 du secteur 2.

Une surface d'occupation a été repérée par la présence d'un sol d'argile blanche [SL33002]. Ce sol a également servi à enduire le mur [MR33028]. Un foyer lenticulaire [33003] se trouvait au centre de la pièce. Au sud, l'épierrement du rempart a provoqué une fissure dans ce secteur et un affaissement très net du terrain. Ce secteur a ensuite été recouvert d'un remblai [33001] daté de -450/-375.

- Secteur 2

Ce secteur se situe à l'est du secteur 1. Il s'agit d'un espace de plan quadrangulaire d'environ 20 m². Il est limité au nord par un mur [MR33014], comportant deux assises de pierres [33016] ainsi qu'une arase de

tessons d'amphores massaliètes [33014]. Celui-ci n'est conservé que sur 1 m de longueur. A l'est, le secteur est limité par un mur [MR33005], comportant également deux assises de pierres [33015] et une arase de tessons [33005]. Ce mur, conservé sur 2m de longueur a été épierré au sud [creusement de la tranchée d'épierrement 33009; remplissage de la tranchée 33008]. Cet épierrement a dû être entrepris à la suite de l'épierrement du rempart. Celui-ci limite le secteur au sud. A l'ouest, l'espace est limité par le mur en terre [MR33028], déjà mentionnée plus haut. Dans ce secteur, trois niveaux d'occupation ont été repérés, présentant des aménagements différents. Mais les limites du secteur restent les mêmes pour les trois niveaux d'occupation fouillés.

Un premier niveau d'occupation a été repéré par la présence d'un sol d'argile blanche [SL33027] qui recouvre tout le secteur mais ne présente aucun aménagement particulier. Sur ce sol, de nombreuses traces de cendres sont toutefois visibles.

Cet espace est ensuite recouvert par une couche de remblai [33026]. Un nouveau sol [SL33021] est aménagé. Des agencements sont alors installés. Un foyer construit [FY33022; couche d'aménagement du radier 33025; radier 33023; sole 33022], au centre de la pièce et une banquette [BQ33024] au sud (4 m de long sur 90 cm de large). Celle-ci est appuyée contre le rempart.

Une couche cendreuse [33020] recouvre ensuite le sol SL33021. Un nouveau réaménagement du secteur est alors entrepris. Une couche de remblai [33017] recouvre le sol. Elle est datée de -425/-375. Un nouveau sol [SL33013] est installé. Un autre foyer [FY33006; radier 33007; sole 33006] est construit. A côté de ce foyer, une dépression dans le sol est observée. Elle est comblée par des cendres et des charbons de bois [33011]. La banquette [BQ33024] reste en fonctionnement avec ce troisième niveau d'occupation.

1.11 Conclusions sur la fouille en extension des quartiers méridionaux intra muros.

Un habitat ancien (occupé au moins dès 425 av. n. è.) placé contre le rempart (secteurs 27/1, 2 et 5) et qui constitue un terminus pour la datation de l'édification de celui-ci a été largement dégagé.

On a mis en évidence des espaces non couverts privatifs placés devant certains secteurs et communiquant probablement avec des ruelles perpendiculaires au rempart (Secteurs 27/3 et 27/6). Ces espaces séparent des pièces d'habitat orientées Nord-Sud (secteurs 27/4 et 7). Ces aménagements sont proches de ceux observés dans les zones 1 et 7 par exemple.

Deux grands états de la place 123 ont été documentés. A l'origine la place s'étendait sur 200 m² et reliait la rue principale nord-sud à une porte charetière. Au II^e s. et I^{er} s. av., la surface de la placette est réduite lors de la construction de l'îlot 22; cet espace forme alors, probablement, un "cul de sac".

La zone 28 refléterait un aménagement urbanistique plus récent peut-être lié à l'ouverture de la porte ou à un réaménagement de cette porte charetière. Cet événement pourrait se situer autour de 300 av. n. è.

A la période gallo-romaine ou postérieurement, le secteur d'habitat est largement détruit et de nombreuses et grandes fosses (silos) sont creusées.

L'enceinte de Latte et les aménagements urbains *extra muros*.

par Joan B. López

Introduction

Dans le cadre du programme de fouille défini en 1992 une équipe s'est consacrée pendant trois années consécutives (1992-1994) à la délimitation de la façade sud-est de la ville. Cette démarche a permis de définir l'organisation des trois composantes principales du dispositif urbain:

- 1.- Le rempart et ses aménagements défensifs: tours et murs avancés (zone 23)
- 2.- Les portes d'accès à la ville (zone 23)
- 3.- La voirie extérieure (rue 124) et les constructions extra-muros (zones 21 et 26)

L'ensemble de renseignements acquis a sans doute une valeur majeure pour la compréhension de l'urbanisme lattois et vient compléter les données déjà connues en façade est de l'agglomération, surtout en ce qui concerne le tracé et l'évolution du rempart (sondage 27 du GAP sur la route de Pérols, îlot 1, îlot 7-est et zone 6), ainsi que pour les aménagements extra muros (zone 19 et zone 6).

La méthode de fouille utilisée s'est basée sur un décapage mécanique et manuel d'une grande surface (environ 3000 m²) avec la mise en place ponctuelle de sondages de repérage et la fouille fine des structures apparues. Ces sondages, compte tenu de leur caractère provisoire, ont été intégrés dans la méthode habituelle d'enregistrement avec mention d'une lettre majuscule (A, B, ...). Une fois les zones définies, les différentes US ont été rapportées aux secteurs correspondants et les sondages annulés.

La difficulté majeure de ces recherches a résidé en l'épierrement presque systématique de la quasi totalité de l'enceinte ainsi que dans l'impossibilité d'atteindre les niveaux profonds des tranchées d'épierrement à partir du niveau de la nappe phréatique. Les renseignements acquis sont, cependant, suffisants pour proposer un approche satisfaisante de l'évolution des différentes structures.

Avant d'exposer les résultats de la recherche, nous tenons à remercier l'ensemble des fouilleurs bénévoles, stagiaires du Chantier-Ecole et membres de l'UFRAL qui ont participé pendant deux mois durant trois ans à l'ensemble des travaux.

1.- La zone 23: caractéristiques et évolution du rempart

Le tracé de l'enceinte a pu être délimité complètement en plan sur les deux tiers de son tracé méridional. D'Est en Ouest, les différentes courtines, saillants et ouvertures ont été enregistrés comme suit:

- Secteur 3: Il comprend la tour monumentale qui se place dans le point d'inflexion nord-est/sud-ouest du tracé de l'enceinte

- Secteur 2: tronçon sud-ouest de l'enceinte, long de 19 m linéaires [MR1074]

- Secteur 1: est la seule partie du rempart qui n'a pu être définie totalement. D'importantes réfections et des réaménagements de l'aire à époque romaine ou plus récente (décaissements, trous...) ont bouleversé complètement la stratigraphie ancienne et les traces du dispositif primitif. Faut-il les chercher à des niveaux qui sont en ce moment au-dessous de la nappe phréatique? Néanmoins, trois sondages (I, G et H d'Est à

Ouest) consistant en des tranchées larges de 1,25 m et pratiqués perpendiculairement au tracé de l'enceinte, permettent de restituer *grosso modo* la suite du mur [MR1074] du secteur 2 jusqu'à la porte [PR23108]; c'est à dire le long des 24 m linéaires

- Secteur 8: il constitue la porte elle-même [PR23108] qui se place dans l'axe de la rue principale (rue 100)

- Secteur 4: Comprend le bastion [MR23106] qui protège la porte à l'Ouest, plus le tronçon rectiligne de courtine [MR1231] qui constitue la suite de l'enceinte avec une nouvelle direction vers le Nord-Ouest jusqu'à un décrochement en angle droit [MR1247] intégré au secteur 9; au total 17 m linéaires.

Cette partie du rempart, postérieure au début du IV^e s. av. n. è est doublée par une nouvelle courtine [MR1232], coté extérieur

- Secteur 9: Il incorpore le mur [MR1247] perpendiculaire à l'ancienne courtine [MR1231] et sa continuation vers le nord-ouest; par un nouveau décrochement en angle droit [MR1248] il rattrape son orientation primitive après un décalage de 3,5 m.

Ce dernier mur pose un important problème d'interprétation car il ne s'aligne pas avec le tronçon de courtine plus à l'ouest [MR1313]. Les traces de leur implantation sont fortement perturbées par des fosses postérieures, juste à l'endroit où ils devraient se rejoindre et toute hypothèse devient risquée. A-t-il existé une porte entre les deux à un moment donné...? S'agit-il d'un mur qui vient mourir sur l'autre...? Seule la fouille de la partie conservée en face de ces deux murs pourrait permettre de répondre à ces questions.

- Secteur 7: Il constitue la seule partie de l'enceinte qui reste pour le moment conservée au dessus de l'eau. Il comprend un premier mur [MR1313] dont la base a été atteinte et une réfection postérieure [MR1233] qui se place légèrement en retrait par rapport à l'alignement primitif du parement externe. Le monument est visible le long de 11 m linéaires, mais son tracé a été repéré sur 7 m de plus grâce au négatif laissé par la tranchée d'épierrement.

Coté intérieur, cette courtine se présente renforcée par deux murs superposés [MR23104 et MR1314] également conservés sur une longueur de 7 m Sa largeur (1,4 m.) invite à imaginer l'hypothèse d'un escalier à cet endroit.

- Secteur 5: Tout le dispositif décrit jusqu'à présent paraît avoir vécu plus au moins au même moment, sauf le mur [MR1232] qui double la courtine primitive dans le secteur 4. Dans le cours du III^e s. av. n. è , cependant, une nouvelle tour est bâtie contre le parement extérieur de [MR1233] dans le secteur 7. Elle est partiellement conservée [MR1212 et MR1211] sauf dans sa partie est [MR1235]. L'ensemble constitue le secteur 5.

- Secteur 6: Au moins dès le dernier quart du I^{er} s. av. n. è , on note un nouveau réaménagement de l'enceinte: l'ancien décrochement que formaient les murs [MR1247 et MR1248] dans le secteur 9 est épierré et une nouvelle porte est bâtie en face, juste dans l'alignement de la rue 120. Cette porte [PR1263] est protégée par deux bastions [MR1234 à l'ouest, accolé à la tour et MR1321, à l'est].

1.1.- Évolution de l'enceinte pendant le Ve et IV^e s. av. n. è

1.1.1.- Le rempart primitif et les structures contemporaines

Il existe un premier rempart [MR1313] repéré dans le secteur 7. Il n'a été fouillé que du côté extérieur; la fouille du parement interne ayant donné des structures d'habitat adossées parallèlement [MR23104 et MR1314] qui ont empêché, pour l'heure, de connaître son évolution.

Il est conservé sur 10-11 m linéaires suivant une orientation rectiligne Sud-est / Nord-ouest [US 23073 élévation.; 23074 arasement.]. Deux sondages (J et K, zone 26, sect. 1) pratiqués contre son parement sud ont

permis de voir qu'il est conservé une moyenne sur une hauteur de 4-5 assises (~70-80 cm.), présentant un appareil irrégulier composé de blocs de natures diverses. Il est bâti sans fondation apparente, directement sur une couche de sable fin qui repose sur un niveau de tourbe grise [26047] (environnement lagunaire primitif).

Vers l'intérieur, le parement d'une construction postérieure [MR1233] déborde de 30-40 cm. La première question qui se pose tout de suite est simple: s'agit-il d'un seul rempart avec semelle de fondation débordante, où faut-il parler de deux remparts différents?

Une disposition similaire des structures fut remarquée lors de la fouille en 1990 dans la zone 7 (cf. "Rapport de fouille triennal 1989-1991", pp. 83 et ss.). Dans ce cas, un premier rempart [MR560], large de 3 m fût fondé directement sur la plage. A une date incertaine, probablement au début du IV^e s. av. n. è., il se produit une réfection de la fortification, qui donne comme résultat une deuxième enceinte [MR800], avec un parement à l'aplomb du précédent du côté interne, tandis que le nouveau parement extérieur est en retrait de 40 à 50 cm.

Malgré l'exiguïté du sondage, des arguments nous semblaient convaincants pour étayer cette interprétation: d'abord la présence d'un éboulis conservé à ras du sommet du premier rempart; ensuite une certaine diversité dans la texture des différents parements.

Maintenant nous pouvons apporter un nouvel argument pour renforcer l'hypothèse de deux structures différentes: la dernière assise conservée du rempart primitif [MR1313] ne présente pas un lit d'attente horizontal caractéristique d'une semelle de fondation.

Pour établir le tracé de cette première enceinte nous ne disposons que des données issues des zones 7 et 23, séparées d'une centaine de mètres. Tout semble indiquer que le périmètre de la ville n'a guère été modifié entre le VI^e et le IV^e s. av. n. è., mais les points de repère sont trop éloignés pour être trop affirmatif.

En rapport stratigraphique avec cette courtine primitive il existe encore un mur [MR23104] repéré ponctuellement dans le secteur 8 de l'îlot 27 qui apparaît accolé à son parement intérieur. La largeur estimée se place entre 1-1,20 m et sa fonction demeure inconnue, sinon qu'il présente une disposition similaire à celui bâti immédiatement au dessus [MR1314] (voir infra).

Ce mur, probablement mur de renfort dont la base n'a pas été atteinte, est postérieur au rempart primitif et devrait être antérieur à la 1^{ère} moitié du Ve s. av. n. è. Telle est la chronologie (-500/-450) de l'épais remblai [27114] qui bute contre son parement nord dans le secteur 8 de l'îlot 27.

Côté extérieur, les sondages pratiqués (K à l'Est et J à l'Ouest) n'ont pu confirmer cette datation car les deux remblais [26032 sable grossier et 26034 limon jaunâtre] qui butaient contre la base du rempart ont fourni un mobilier peu abondant et peu significatif.

1.1.2.-L'enceinte à partir de la deuxième moitié du Ve s. av. n. è. et au IV s. av. n. è.

1.1.2.1.- Les restes conservés

Une nouvelle courtine [MR1233] est donc bâtie au dessus du rempart primitif [MR1313]. Elle a été repérée sur une longueur de 11 m et est conservée sur une hauteur moyenne de 1,1 m. Sa largeur atteint 2,50 m et son parement extérieur se présente —on l'a déjà dit— en retrait et strictement parallèle à celui du rempart précédent.

A l'est (coord. 125/207), elle a été profondément épierrée [US 23078 creusement; 23075 arrachement; 23030=23036=23063 comblement] mais son tracé est visible au moins sur 7 m de plus : il s'agit d'un mur du type "simple", parementé des deux cotés avec des blocs de taille moyenne non équarris et sans homogénéité apparente quant à la texture; les calcaires et les tufs étant les pierres plus abondantes. Cette remarque est aussi valable pour le blocage entre les deux parements, bien que les pierres, disposées en lits plus ou moins horizontaux soient ici de taille plus petite. La terre apparaît aussi bien dans le blocage, que comme liant des parements [US 23039] de type irrégulier. La diversité des pierres employées empêche de réussir des assises complètement horizontales, ainsi que des hauteurs homogènes. En définitive, l'ouvrage apparaît à la fois rustique et soigné, ce qui indique probablement des bâtisseurs spécialisés, mais ne disposant pas d'un matériau de qualité.

Seules les deux assises supérieures montrent, à l'extrême ouest de la partie fouillée, une tendance logique

à s'effondrer vers l'extérieur. Toutefois nulle trace d'éboulis n'est observée dans le reste du rempart; ce qui montre bien qu'il a vécu longuement tel quel et que le niveau d'arasement [US 23040], aujourd'hui repéré, devient le résultat d'activités anthropiques récentes.

La construction de ce nouveau rempart est suivie, d'autre part, d'une réfection du mur [MR23104] qui s'appuyait contre son parement intérieur. La nouvelle structure [MR1314, 23069 élévation.; 23070 arasement] présente une disposition similaire, accolée parallèlement à son parement nord, mais a une plus grande largeur : au total 1,40 m. La profondeur du niveau de fondation de ce mur coïncide à quelques cm près avec celle de la réfection de l'enceinte. La contemporanéité de l'ensemble est donc fort possible.

Elle a été repérée le long des 7 m mais sa limite ouest n'a pas été atteinte car il faudrait d'abord fouiller l'îlot 27 bâti postérieurement au-dessous. Coté est elle se présente épierrière et les traces de son implantation se confondent parmi une suite de tranchées d'épierrement (le rempart, les murs de l'îlot 27...) et de fosses postérieures. Sa limite ne pourra être donc atteinte qu'à des niveaux situés plus bas, actuellement au dessous du niveau de l'eau.

Cette construction est appareillée à l'aide de blocs de petite et moyenne dimensions. Le nombre d'assises conservées est très variable (de 3 à 7). L'arasement est plus profond à l'est, puis il remonte doucement vers l'ouest et finalement dessine une forte chute à l'extrême opposé. On ne sait pas s'il s'agit d'une donnée fortuite ou si ce profil est en rapport avec la fonction même de la structure. Celle-ci demeure inconnue, mais l'hypothèse d'un escalier pour accéder au rempart n'est pas à exclure.

Quant à la chronologie, nous savons que cet escalier (?) est bâti sur un remblai [27114] daté dans la première moitié du Ve s. av. n. è. Un deuxième remblai [27112] a été fouillé: il butait contre son parement avec une chronologie -450/-425. Une date de construction aux alentours du milieu du Ve s. av. n. è. paraît donc attestée. Celle-ci serait aussi valable pour la réfection du rempart (voir supra).

Rappelons à ce propos que la date approximative de -425 av. n. è. avait été suggérée pour la réfection observée dans l'enceinte de la zone 7.

La fouille à l'extérieur de la fortification (zone 26, secteur 1) ne met pas en cause cette datation. Les niveaux les plus anciens fouillés en rapport [26042, remblai sableux] sont datés de la première moitié du IVe s. av. n. è., mais les niveaux les plus profonds en liaison avec la base de l'enceinte n'ont pas été atteints [MR1233].

Dans ce même lieu, on sait que les niveaux les plus récents [US26022] sont datés d'environ -200 av. n. è., mais la fin de fonctionnement du rempart doit être analysé dans le cadre plus large de la genèse de la ville et tout montre bien (voir infra) qu'il existait encore à l'époque romaine. Ce n'est pas le cas de l'escalier [MR1314]: vers -400 av. n. è. il est mis hors fonctionnement et une habitation (zone 27, secteur 5) est bâtie au dessus, accolée directement à la fortification.

1.1.2.2.- La restitution du tracé

Le reste du tracé du rempart n'a pu être restitué qu'à partir du négatif laissé par les tranchées d'épierrement (voir annexe). Il a été délimité en plan dans la plupart des secteurs (sauf dans le secteur 1). Des sondages ponctuels ont servi à vérifier son état de conservation, sans aucun résultat positif. Tous les secteurs à l'ouest de la porte du secteur 8 (sect. 4 et 9) montrent un tracé rectiligne avec décrochements en angle droit. De l'autre côté (sect. 1 et 2), cette remarque est moins nette et la présence d'un tracé sinueux, légèrement courbé, est possible. A partir du secteur 7, de l'Ouest vers l'Est, les résultats sont les suivants:

Secteur 9

Un tronçon d'enceinte [MR1248, 23067 élévation théor.] prend la suite du rempart; il est conservé [MR1233] sur 7 m de longueur avec une orientation similaire mais légèrement décalé par rapport à son alignement. Cette disposition paraît a priori bizarre au point de vue constructif et l'existence d'une ouverture à

cet endroit reste possible. Le mur dessine ensuite un décrochement en angle droit [MR1247, 23065 élévation. théor.] qui se poursuit sur une longueur de 3,5 m. Ce dernier tronçon présente une largeur plus mince (1,6-1,8 m.) par rapport à celle repéré dans le rempart conservé. Cette remarque est aussi valable pour sa prolongation vers le Sud-Est [MR1231] après un nouveau décrochement à 90°.

Secteur 4

Le tronçon de courtine [MR1231, 23049 élévation. théor.] qui fait la liaison avec le secteur 9 a été repéré sur 13 m de long. Un bastion imbriqué (?) [MR23106] protège la porte par l'ouest. Celui-ci mesure 5 m (Est-Ouest) sur 4 m (Nord-Sud). Seules les traces de ses limites nord, ouest et sud [23107] sont apparues clairement à la fouille. La limite Est est fortement perturbée par des fosses postérieures [FS23087 et FS23091].

L'ensemble de la structure se présente complètement épierrée; la fosse inhérente a été ensuite rebouchée partout [23094, 23088, 23089]. Cela fait supposer qu'elle était en pierres; en cela elle différerait des tours connues sur le site ce qui permettrait de la classer plutôt comme bastion ou comme saillant dans le tracé de la courtine. Ses petites dimensions confirment cette interprétation.

Trois sondages profonds (E, D, F, d'Ouest à Est) ont été pratiqués jusqu'au niveau de la nappe phréatique. Nul reste de courtine n'est apparu, mais ils ont permis de repérer des niveaux en place butant contre son parement extérieur; ceux-ci ont servi comme base pour la construction postérieure d'une nouvelle courtine [MR1232] qui double cette enceinte primitive (voir infra).

Secteurs 1 et 2

Le secteur 1 est sans doute le plus fortement perturbé de toute la façade de la ville. Des niveaux d'époque romaine (IIe s. de n. è) noient l'ensemble de l'aire et se mêlent au remplissage de la tranchée d'épierrement du rempart. Faut-il donc aller chercher plus bas pour retrouver son tracé? Cela a été possible dans le sondage H, où l'ensemble du négatif est apparu. Cependant, dans les sondages G et I, seul le négatif du bord intérieur a été repéré. Côté extérieur, les données sont moins nettes et des décaissements rendent encore plus difficile cette restitution.

Dans le secteur 2, par contre, la présence de bâtiments d'un côté et de l'autre ne pose pas de problème pour sa délimitation.

En résumé, de la tour à l'Est jusqu'à la porte du secteur 8, les différentes traces dessinent un plan interprétable soit comme celui d'un rempart incurvé, soit comme celui d'une inflexion entre les deux tronçons. Cette dernière à notre faveur. Ainsi, une première courtine [MR1074] se placerait entre la porte et les traces observées dans le sondage G. Un problème important réside dans la restitution de son extrémité occidentale. Ensuite, un nouveau mur pouvait se prolonger jusqu'à la tour [MR23112]

1.1.2.3.- La plus ancienne tour de Lattes (sect. 3)

À la suite du tronçon de courtine [MR23112] décrit ci-dessus, apparaît une tour qui, côté nord, se place à 33 m du sondage effectué dans la zone 6. C'est exactement l'endroit où l'enceinte s'incurve vers l'ouest (coordonnées proches de 55/215).

Il s'agit d'une tour massive, composée d'un noyau de terre [23015=23101] circonscrit par quatre murs dont l'épaisseur est de l'ordre de 1,5-2 m. Les dimensions du massif interne sont de 5,5 sur 5 m. Il a la particularité d'être constitué par un limon jaune homogène, très fin et légèrement sableux, qui remplace les matériaux de construction lithiques si fréquents dans les blocages des tours de l'époque.

Le monument sub-quadrangulaire (8 x 8,5 m) est implanté de façon perpendiculaire au rempart; il est délimité au sud par MR1183 [US 23017 creus., 23012 combl.], à l'est par MR1182 [US 23018 creus. 23010 combl.], par MR1181 au nord [US 23019 creus., 23011 et 23014 combl.] et par MR1180 à l'ouest [US 23020 creus., 23009 et 23016 combl.].

Différentes perturbations en surface empêchent de préciser sa forme et ses dimensions avec exactitude, mais la restitution de l'ensemble permet quelques remarques presque définitives:

- D'abord, la tour est implantée en rupture de pente comme le montre la différence entre le niveau de fondation (environ 2 m) de la partie la plus proche du rempart [MR1180] et celui de l'extérieur [MR1182].

- Ensuite, l'irrégularité des différentes tranchées d'épierrement, du côté intérieur de la construction, semble bien indiquer qu'elle était seulement parementée du coté externe. Cette pratique semble aussi se retrouver dans la tour postérieure du III^e s. av. n. è.

- Son implantation par rapport à la muraille devient un peu plus problématique, mais tout conduit à penser qu'il s'agissait d'une tour à cheval sur le tracé de la muraille et bâtie en un point topographiquement difficile. Le négatif issu des tranchées d'épierrement postérieures laisse très peu de doutes quand à la possibilité d'une tour adossée au rempart.

- Les îlots fouillés à l'intérieur de la ville contre ses parements montrent que cette tour est l'aménagement poliorcétique le plus ancien du site (voir infra)

1.1.2.4.- La porte du secteur 8

Deux grandes fosses [FS23087 et 23091] (fig. 1) certainement liées à la récupération de terre percent une aire qui avait été déjà décaissée dans l'Antiquité.

Parmi ces négatifs il reste un petit lambeau de sédiment (environ 1m²) dont les niveaux archéologiques restent en place. Son emplacement, dans l'alignement de l'enceinte est d'une importance majeure car il est la preuve qu'elle n'existait pas à cet endroit. En plus, cette petite portion de terrain se place dans l'alignement de la rue principale.

Jamais on n'aurait pu penser qu'une porte -dont l'importance dans le réseau urbanistique est capitale- se révélerait avec autant peu d'éléments. Mais il n'y a pas place au doute à propos de son existence. Une vérification devra toutefois être faite en dessous du niveau de la nappe phréatique...

Nous ignorons donc tout de cet aménagement, sauf qu'il possédait un bastion à l'ouest. Même les dimensions de l'ouverture [PR23108] sont hypothétiques.

Quant à la datation, la fouille des niveaux intra muros et celle du lambeau montrent que la porte était en fonctionnement pendant la première moitié du IV^e s. av. n. è. Les couches fouillées montrent une pente plus ou moins prononcée vers le sud, ainsi qu'une alternance (?) de remblais [124023=124025], sol de circulation [124024] et remblai [124026]. A cette époque elle n'était pas pavée. On peut supposer qu'au début du I^{er} s. av. n. è (peut-être avant) elle n'existait plus, au moins comme porte charretière (voir infra)

1.1.3.- Les réfections du III^e s. av. n. è. : une nouvelle tour et une défense avancée du rempart

Directement sur le sol, sans tranchée de fondation apparente, est bâtie une tour (secteur 5) dont il subsiste les assises de l'angle sud-ouest.

Il s'agit d'une tour quadrangulaire (5 m de côté dans le sens nord-sud et ~6,5 m est-ouest) qui s'appuie sur le parement extérieur du rempart [MR1233] en formant un angle droit avec celui-ci.

Le mur oriental de cette tour [MR1235] apparaît complètement épieronné [23053 creus.; 23033 comb.]. Le reste [MR1211 et MR1212] a conservé un maximum de trois assises (soit une hauteur maximale de 60 cm) sur environ 3 m de longueur. L'analyse des élévations conservées [US 23042 et 23044] fournit aussi les premiers renseignements à propos de la technique de construction des tours lattoises.

Les deux murs sont imbriqués; on y remarque des blocs d'angle de grande taille (75 x 40 cm), formant une belle arête proche des 90°. Ils ne semblent parementés, selon les données actuelles, que du coté extérieur. Leur largeur moyenne est de 2 m. Les pierres des parements ont une texture homogène (calcaire dur). Elles sont liées avec du limon sableux. Un blocage de pierres plus petites se place du côté interne. Tout amène à penser qu'il s'agit d'une tour massive mais, dans le secteur 3, le comblement est constitué de limon alors que la tour du secteur 5 est remplie de sable grossier [US 23055].

Le monument a été épierré partiellement [US 23057 creus., 23025 et 23098 comb. pour MR1211; US 23058 creus., 23024 comb. pour MR1212], puis arasé horizontalement [US 23043 et 23045]; de ce fait il se présente aujourd'hui sans connexion physique avec le rempart [MR1233]. Plus précisément, l'arasement a été effectué à un niveau proche de l'assise de base; celle-ci étant nettement en pente vers le sud, il est normal que ne soient conservées que les parties de mur construites en bas de la pente; les parties accolées à la courtine, au nord, ont entièrement disparu ainsi que leur tranchée de récupération.

La fouille des niveaux butant contre la structure à l'extérieur (zone 26, secteur 1) a montré que la construction a dû se produire au début du III^e s. av. n. è. Il s'agit de remblais à texture sableuse [26002 contre MR1211], parfois avec intercallement de couches très riches en matière organique et mobilier [US 26023], et riche en matériaux de construction (briques crues) [26020]. Les niveaux les plus récents [26022, 26015] ne vont pas au delà du II^e s. av. n. è.

Toutes ces couches présentent un fort pendage vers le sud. En bas de cette pente, est bâtie une puissante mur [MR1276] dont les niveaux forment des lits horizontaux [26029].

Cette structure, large de 1,6 m., a été repérée, malgré son épierrement partiel [26011 creus.; 26010 arasement.; 26001 comb.] sur 8 m de long. Elle se place à 9 m. de la courtine du rempart [MR1233], donc à 4 m. du parement de la tour. Les niveaux anciens fouillés contre son parement nord [26035, 26029] ne vont pas au delà de la deuxième moitié du III^e s. av. n. è. La base n'ayant pu être atteinte (sondage L),

il y a des indices pour penser qu'elle pourrait être antérieure. L'appareil, d'autre part, est assez irrégulier (grès principalement) et proche de celui repéré dans le rempart.

La fouille à l'extérieur n'a pu être effectuée, car cet espace a été réoccupé à l'époque romaine. Les observations effectuées sur sa réfection postérieure [MR1277], permettent de supposer qu'il s'agit d'une défense avancée.

Les sondages D, E, et F, ont montré qu'une nouvelle courtine [MR1232] est construite adossée dès l'origine à l'extérieur du bastion de la porte ancienne jusqu'à son décrochement [MR1247]. De fait, tour, rempart et bastion ont un même alignement sur 33 m de long.

Les niveaux sur lesquels cette courtine est construite [26026, 26080] sont datés de la première moitié du IV^e s. av. n. è. et le niveau de fondation est beaucoup plus haut que pour la courtine existante. Il est assez tentant de rattacher toutes ces réfections au III^e s. av. n. è. est assez forte.

1.1.4.- Les réfections du I^{er} s. av. n. è. : la construction de la porte [PR1263] et la reprise du mur avancé [MR1277]

Après la conquête romaine, à une date non précisée par la fouille mais en tout cas antérieure à 50 av. n. è., d'importantes transformations sont effectuées à l'extrémité méridionale de la ville.

Tout d'abord une porte est aménagée dans l'enceinte [PR1263] ce qui, logiquement, modifie le réseau de la voirie à l'intérieur, et à l'extérieur de la cité. En la circonstance ces travaux s'accompagnent de la construction d'une rue pavée [Rue 124] "extra muros", qui longeant le rempart vers l'est, canalise les échanges entre la ville et —probablement— la zone portuaire. Ensuite, l'ensemble de l'accès est fortement protégé.

Il existait, on le sait, une forte différence de niveau entre l'intérieur et l'extérieur de la ville; l'arasement tardif, et à peu près horizontal, qui a affecté le site rend impossible toute vision synchronique des aménagements concernant l'ouverture, lesquels, de manière générale, ne demeurent conservés qu'à l'extérieur (mais épierrés le plus souvent). Ces contraintes nous obligent à travailler dans le domaine des hypothèses pour ce qui concerne certaines des transformations survenues.

La porte est bâtie dans l'alignement de la courtine la plus méridionale [MR1231], parmi celles qui forment le décrochement décrit ci-dessus. Cela fait supposer que les autres murs de l'ancienne enceinte [MR1247 et MR1248] étaient déjà détruits.

Deux bastions sont construits pour protéger l'entrée. Le premier [MR1234, 23041 creus.; 23023 comb.], à l'ouest, apparaît accolé à la tour ce qui permet de penser qu'elle était encore en élévation, de même, par conséquent, que la courtine [MR1233]; ce premier bastion a un plan polygonal irrégulier, sorte de trapèze avec la base large au sud et, peut-être, l'angle sud-ouest chanfreiné.

Côté est, l'ancienne courtine [MR1231] est doublée (voir supra) à l'extérieur de telle façon que le nouveau parement [MR1232; 23047 creus, 23022 combl.] s'aligne avec le parement extérieur du mur sud de la tour (ce qui tend à confirmer la permanence de celle-ci); le rempart ainsi renforcé a une largeur totale de 4,5 m. C'est le long de ce doublage qu'est construit le second bastion, mais, semble-t-il, il est fondé nettement plus bas. Ces deux bastions débordent d'environ 2 m l'alignement courtine/face sud de la tour.

Leur construction est en rapport direct avec le seuil [US 23038] qui est aménagé dans le passage. Il s'agit d'un seuil construit en pierres, d'une seule assise et parementé des deux côtés. Une ornière (US 23054) est encore visible dans la partie conservée, mais la plus grande partie a été épierrée [US 23062 creus.; 124007 combl.]. La largeur du seuil est d'environ 1,6 m., et sa longueur (5,6 m.) est le double de celle de l'ouverture. Ce prolongement du seuil derrière les deux bastions, et accolé à leur parement, a permis de supposer que le ou les panneaux de la porte se plaquaient en position ouverte à l'abri de ces constructions; on remarque notamment que le bastion ouest [MR1234] représente juste la moitié de la largeur de l'ouverture. Nulle trace de montants n'a été cependant repérée: il pourrait s'agir d'une porte coulissante sur une glissière placée au dessus?

Le passage entre les deux bastions dessine un couloir rectiligne, long de 4,5 m et large d'environ 2,8 m. Il n'est pas strictement perpendiculaire au rempart. Il marque une légère inflexion vers le sud-est pour permettre aux charrettes circulant sur la voie qui longe l'enceinte de prendre leur virage.

En rapport avec cette porte se produit aussi une réfection du mur avancé [MR1276].

La nouvelle défense bâtie au dessus, prend, davantage une orientation vers le Sud-est pour permettre de placer les bastions et la voie. Elle a été repérée sur 7m. Son appareil consiste en de grosses dalles de calcaire dur, équarries grossièrement du côté externe qui forment les parements et en un blocage de cailloux et de blocs plus petits. Elle est conservée sur une semelle de fondation débordante et une assise. Sa largeur atteint 2 m.

Elle paraît avoir été construite au début du Ier s. av. n. è. (voir infra zone 26, sect. 2) et cette date est un bon repère auquel on peut rattacher la construction de la porte. En tout cas, celle-ci est en fonctionnement vers le dernier quart du Ier s. av. n. è. selon la datation attribuée au pavage [SL1238] fouillé dans la rue 124 (voir. infra)

2.- Évolution des aménagements à l'extérieur de la ville

Deux ensembles de constructions ont été mis au jour à l'extérieur du rempart. L'un (zone 21) est adossé directement contre son parement dans la partie est de la ville. Il s'agit exactement de trois secteurs dont deux ont un rapport fonctionnel évident (5 et 6) et un autre paraît indépendant (sect. 7). Les deux premiers correspondent à une grande salle (hangar?, sect. 6) avec son vestibule latéral (sect. 5). Le troisième a fonctionné comme aire ouverte (sect. 7). Ils sont bâtis contre le tronçon de courtine [MR23112], juste à côté de la tour du secteur 3 de la fortification (fig. 3).

Le deuxième groupe de bâtiments (zone 26) se place à l'autre extrémité de la façade sud de la ville (fig. 1). Cette zone comprend tout l'espace situé au Sud-ouest de la rue 114, entre la porte la plus récente [PR1263] et le rempart [MR1233]. Là, les constructions ne se placent plus contre l'enceinte mais de l'autre côté de la rue, leurs façades ouvertes sur celle-ci et orientées vers l'agglomération.

L'intérêt des aménagements réside dans le fait qu'ils montrent un important développement de Lattes dès le début du Ier s. av. n. è. Sans doute que la fouille de ces zones fournira-t-elle des précieux renseignements pour la compréhension du rôle de Lattes tout au long du Haut Empire.

2.1. Fouille dans la zone 21: les constructions adossées au rempart

L'évolution de l'ensemble étant assez complexe et son état de conservation précaire, les différentes structures qui organisent l'espace seront décrites dans l'ordre chronologique de leur fonctionnement. Un premier regroupement en phases peut être résumé comme suit.

PHASE III (-75 / -25 av. n.è.)

On ne connaît pas exactement l'organisation globale de la zone pour cette phase et seules quelques structures ponctuelles peuvent être rattachées à l'époque pré-impériale. Au moins deux états successifs commencent à se définir au moment de l'arrêt de la fouille.

- 1er. état (Sect.7)

Trois murs ont été mis à jour [MR1153, US 21067 élév., 21068 arasement.; MR1152, US 21065 élév., 21066 arasement. et MR1177]; ils sont parallèles au rempart, et distants d'un mètre. Les deux premiers correspondent, sans doute, à une même structure coupée par un mur postérieur [MR1151, voir infra 3.1.2]. Le troisième apparaît partiellement épierré [21057 creus.; 21037 combi.], mais on observe encore les restes d'un piedroit lithique [US 21072] aménagé à son extrémité sud.

L'existence d'une porte [PR1178] entre les murs [MR1177 et MR1152] est assurée du fait que, à travers l'ouverture large de 2 m [US 21051], circulait un petit caniveau [CN1160], fouillé sur 3 m. Cet aménagement est bâti par surcreusement du sol [US 21051] et pose, d'abord sur le fond [US 21050], puis sur les bords [US 21049], de petites dalles; l'ensemble forme un caisson à section quadrangulaire, large de ~ 18 cm. et haut d'au moins 15 cm. Il ne reste aucune trace de sa couverture, dont l'existence est cependant probable, et la rigole apparaît au moment de la fouille comblée par une couche de limon brun [US 21046] correspondant déjà à l'abandon de la structure.

Le plus étonnant de l'ensemble est sans doute son implantation spatiale. La relation entre porte et caniveau étant évidente, il est difficile d'expliquer la fonction de cette ouverture placée à si faible distance du rempart. On pourrait imaginer que les murs considérés constituaient la façade postérieure d'un bâtiment construit à une distance relative de l'enceinte de façon à permettre le parcours d'un drain entre les deux structures. Cette forme d'aménagement le long d'un rempart est logique et attestée, et l'orientation du caniveau pourrait renforcer l'hypothèse. Mais une porte de deux mètres de large paraît excessive si elle ne sert qu'à assurer l'accès à une étroite venelle où même le passage des piétons est difficile. De plus, cette organisation supposerait que le caniveau se prolonge à travers le centre de la pièce, ce qui paraît peu pratique.

Il faut donc proposer une hypothèse différente: la porte serait en rapport avec l'aménagement d'une zone de passage ouverte à travers le rempart, les murs qui encadrent la porte feraient partie de cet aménagement dont ils constitueraient la façade. Devant ces murs, c'est-à-dire au sud-est il y aurait un espace extérieur (au moins dans cet endroit) traversé par le caniveau issu du passage.

C'est précisément là qu'on repère un deuxième drain [CN1175], parallèle aux murs MR1152 et MR1177 (et donc au rempart), à environ 1m de la façade; il est situé apparemment en bordure d'une rue extérieure. Il s'agit d'une structure plus large que celle précédemment décrite [CN1160], construite avec des dalles et de gros galets plantés [US 21052], sans aucun aménagement au fond. Repérée sur 3,5 m, elle se présentait comblée avec du limon sableux brun [US 21047], l'usure des surfaces supérieures des pierres de parement invite à croire qu'il n'a jamais existé aucune couverture.

Le rapport avec CN1160 est difficile à préciser dans l'état actuel de la fouille. Tout semble indiquer que celui-ci se déverse dans CN1175, mais le contact physique entre les deux n'a pas été encore prouvé et on ne peut pas négliger l'hypothèse d'une asynchronie entre ces structures.

La rue dans laquelle CN1175 a été bâti n'est connue que très ponctuellement, après un premier décapage de surface [US 21034]. Elle est constituée par un pavage de galets très peu compact [US 21073] et son rapport avec les niveaux de circulation de la rue 124 n'est pour le moment pas évident.

- 2 ème état

D'autres structures antérieures à l'époque impériales ont également été repérées dans les secteurs 6 et 5, au nord-est de la zone de passage décrite ci-dessus. Il s'agit d'un tronçon de mur parallèle à l'enceinte [MR1176, US 21058] qui paraît avoir fonctionné avec un autre [MR1146, US 21028 élév., 21055 arasement.] qui constituerait son retour vers la courtine. La fouille ayant été limitée à deux sondages préliminaires de repérage, on ignore l'organisation globale de cet espace à l'époque concernée.

Soulignons cependant que la fouille des remblais butant contre le mur MR1176 [US 21035, 21044] a mis en évidence une dépression ponctuelle, juste dans la prolongation théorique de CN1175 vers le nord. Un phénomène identique est observé encore dans le secteur 5 [US 21036]. Ces traces pourraient prouver la postériorité des murs par rapport au caniveau, mais cela fait partie des hypothèses à vérifier dans l'avenir.

PHASE II (-25 av.n.è / 50 d. n.è.)

Dans la partie sud-est du secteur 6, la fouille d'un pavage de galets très serrés [SL1149, US 21031] montre encore que cet endroit était un espace ouvert à la fin du Ier s. av. n. è. Le pavage fut construit sur un remblai de préparation [US 21071] constitué par du limon sableux jaunâtre. Cette couche se prolonge par dessus le tracé du rempart et, après une interruption d'1m de largeur, elle est repérée de nouveau sur le bord opposé de la tranchée d'épierrement. S'agit-il d'une nouvelle porte?

En tout cas, sa largeur était assez réduite parce que, au début de cette phase, un mur est bâti [MR1144; US 21026 élév., 21053 arasement.] butant perpendiculairement à l'enceinte, juste sur le bord sud du passage supposé, ce qui prouve que le rempart était conservé à cet endroit.

Ce mur fait partie déjà d'un important réaménagement de toute l'aire, matérialisé par la construction de la pièce 6 avec un vestibule au nord-est (sect.5). Le secteur 6 est conçu comme une vaste pièce rectangulaire (8,5x4 m.) avec l'axe majeur parallèle au rempart. La salle est délimitée par des structures de construction récente et des reprises sur les anciennes. Ainsi, au sud-ouest est bâti MR1144 et au sud-est MR1145 [US 21027 élév., 21054 arasement.], celui-ci au-dessus de l'ancien MR1176. Coté nord-est, MR1146 reste en élévation.

Entre ce dernier et l'enceinte prend place une porte [PR1154, US 21064] de 1,80 m de large, qui permet l'accès au secteur 5. Cet espace est délimité aussi par le mur sud de la tour [MR1183], le rempart [MR1074], et en façade par le mur MR1179 [US 21060 élév., 21061 arasement.] qui est construit dans l'alignement de MR1145 et du parement sud-est de la tour [MR1182].

Cette façade est aménagée avec une large porte (3 m.) [PR1148]. Un bloc carré (50 cm.) [US 21030] est situé au centre de l'ouverture, mais en retrait de l'axe de la façade, ce qui rend difficile de l'interprétation comme base d'un poteau soutenant le linteau de la porte. S'agit-il d'un poteau de soutènement de la couverture? Le pavage de galets fouillé à l'intérieur du secteur [US 21032] constitue un aménagement typique des espaces ouverts (cours, rues...), mais une utilisation différente n'est pas exclue...

Quant à la stratigraphie, il ne subsiste aucun sol en rapport avec l'utilisation de la pièce 6. La base d'un enduit repéré très ponctuellement sur le parement intérieur de MR1145 [US 21074, enduit constitué par un béton de sable et chaux] correspond juste au sommet d'un remblai de préparation avec d'abondants restes de mortier et de fragments de tuile [US 21023], mais le sol lui-même a disparu. Ce remblai, de mince épaisseur, noyait directement les couches de la phase précédente [US 21035, 21044] ainsi que le bout de rue [SL1149] au-dessus desquelles ont été bâtis MR1145 et MR1144, lors de l'aménagement global de la salle.

Dans le secteur 5, en revanche, le pavage de galets [US 21032] synchrone du sol disparu à l'intérieur de la salle 6 restait en place. Il faut souligner, cependant, qu'il s'agissait d'une épaisse couche de petits galets dans une matrice sableuse (~15 cm. par endroits) pour laquelle il faut imaginer plusieurs surfaces de circulation successives. Ces sols ponctuels, difficilement repérables à la fouille dans la mesure où il n'existe pas de tassement dû à l'usage, ni recharges de texture différente, sont assurés —au moins dans ce cas— par l'existence d'une réfection dans le mur qui sépare le secteur de la salle voisine [MR1146].

Au cours de la phase, en effet, une partie de ce mur est arrachée sur 2 m à partir du piédroit [PR1154]. L'arasement [US 21055] est peu profond (les assises inférieures ne sont pas épierrées) et l'opération a clairement pour but d'élargir la zone d'accès entre les deux secteurs. Ceci est confirmé par le fait que le pavage de galets, auparavant bien délimité entre le mur et la tour, se prolonge désormais au dessus de la partie arrachée de MR 1146 et à l'intérieur de la pièce 6.

La couche de galets (US 21032) est trop homogène dans toute son épaisseur pour qu'on puisse distinguer les niveaux correspondant à chaque stade architectural, mais elle est globalement contemporaine de cette

phase, car le remblai sous-jacent (US 21033) peut être rattaché sans contestation à la phase antérieure par la datation de son mobilier.

On est tenté par ailleurs de voir dans ce secteur 5 bien plus qu'une dépendance de la salle 6 et une zone d'accès à celle-ci. Son emplacement à l'angle formé par la tour et le rempart suggère la possibilité d'un passage vers l'intérieur de la ville, contemporain des structures repérées. Aucune trace matérielle n'a été cependant observée au dessus du rempart ou à l'intérieur de l'habitat pour conforter cette hypothèse et, compte tenu de l'intensité de l'arasement à cet endroit, le doute risque de subsister...

En rapport avec cette phase de construction et d'utilisation des pièces 6 et 5, il faut encore mentionner l'existence d'autres murs, qui délimitent des espaces encore très partiellement fouillés. Il s'agit d'un petit tronçon [MR1147; US 21029 al, 21056 arasement.] dégagé sur 1m, perpendiculaire à MR1145, et d'autre part d'un mur au sud-ouest du secteur 7, et qui actuellement délimite ce secteur [MR1151; US 21069 élév., 21070 arasement.]. Cette seconde structure coupe l'ancien MR1152, ainsi que le drain CN1175. Elle est bâtie à 4 m au sud-ouest de MR1144, avec une orientation légèrement différente, et comme MR1144 elle est accolée au rempart. Ces deux murs et le rempart encadrent un espace pour lequel on ne connaît encore ni limite au sud-est, ni sol d'occupation: la fouille des niveaux remaniés en surface [US 21013, 21034] met directement en évidence un pavage de galets [US 21073] antérieur à la construction des murs.

PHASE I (50 / 200 de n. è.)

Très probablement avant la fin du Ie s. de n. è. cette zone est de nouveau transformée: l'ensemble de ces constructions à l'extérieur de la ville est soigneusement démonté et toute l'aire remblayée avec une épaisse couche de sable et galets de taille moyenne [US 21006]. Cette couche apparaissait déjà en surface au départ de la fouille, remaniée donc par les travaux agricoles et la datation est difficile à préciser. Une seule structure [FS1100] peut s'y rattacher. Il s'agit d'une grande fosse ovale (4x3 m), comblée par une couche d'argile noirâtre avec d'abondantes inclusions de cailloux et tuiles [US 21022]. Elle a été fouillée jusqu'à une profondeur de 20 cm. sans atteindre le fond du creusement [US 21035].

La disposition en plan des galets et de la fosse elle-même par rapport au tracé du rempart semble indiquer, cependant, que celui-ci restait pour l'essentiel en élévation à la fin du IIe s. de n. è.

2.2.- Fouille dans la zone 26: les aménagements au sud de la rue 124

LE SECTEUR 1

Après un sondage de repérage, cet espace situé entre la tour (sect. 23-3) et le rempart (sect. 23-7) a été décaissé sur une moitié (environ 60 m²) à la pelle mécanique et le reste fouillé finement. Cette opération a permis de mettre en valeur rapidement l'enceinte, compte tenu de sa valeur patrimoniale dans un site où l'essentiel du système défensif n'est conservé qu'en négatif.

Le secteur a servi, d'autre part, à effectuer plusieurs sondages en profondeur aussi bien contre le parement sud de la fortification (J et K) que contre le parement nord du mur avancé [MR1276] (sondage L). Ces données ont déjà été fournies dans les chapitres précédents.

Contrairement à ce qui paraît arriver pendant le III^e s. av. n. è. l'espace semble montrer les indices d'une fréquentation dès le début du II^e s. av. n. è. C'est le cas de deux fosses [FS1278 et FS1279] de fonction indéterminée. La première a une forme sub-circulaire (2,1m Ø) et un fond légèrement concave [US 26016 creus.]. Son remplissage contenait des restes liés aux activités métallurgiques [US 26004] avec beaucoup de cendres, de charbons de bois, de restes de terre brûlée (parois d'un four?) et des scories de fer, mais sans aucune organisation apparente.

La deuxième [FS1279] est située à 20 cm du parement sud du rempart [MR 1233] et sa forme est complètement irrégulière [26019 creus.; 26005 combl.]. Elle est remplie avec du limon brun, elle n'a pas permis d'autres observations.

Une troisième structure, plus énigmatique, a été aussi fouillée devant la tour. Il s'agit d'une rigole [SB1343] large de 25 cm. et longue de 3 m. Sa faible profondeur [US 26028 creus.], environ 6 cm, et son

horizontalité invitent à penser au fond d'une structure bâtie (en matériaux périssables?). Son comblement [US 26012] était constitué d'un sable complètement stérile.

Les sols dont ces trois structures étaient déjà arasés au début de la fouille. Tous ces aménagements percent un remblai de sable gris clair [US 26015] qui constitue la dernière couche fouillée contre les parements de la tour. Leur présence semble annoncer une certaine mise en valeur de l'aire à la fin du siècle. Peu après ce secteur sera complètement transformé: construction du mur avancé [MR1277], construction de la porte [PR1263], aménagement de la rue 124 etc...

C'est juste vers au milieu du Ier s. av. n. è, quand l'urbanisation de la zone au sud de la rue 114 commence à éclater, qu'une rue semble [SL1238] se diriger vers l'ouest, au delà de l'axe de la porte d'accès à la ville, probablement en direction du port.

LE SECTEUR 3

Deux pièces ont été mises au jour au sud de la rue 124. La pièce la plus à l'est (sect. 3) se place au croisement de la rue 124 avec une rue (?) pavée de galets [SL120036] qui descend vers le Sud-ouest. Elle présente un côté ouverte sur la rue 124, au sens plus stricte du terme car elle n'a pas aucun mur de façade. Entre la partie antérieure de la pièce et la bordure de la rue reste un espace large de 2 m qui, lui aussi apparaît aménagé avec un pavage de petits galets [SL26048].

La pièce a une largeur utile de 7 m. Elle est limitée au sud par le mur [MR26050] et au nord par un mur similaire [MR26049]. Ils ont été repérés sur 1,5 m. et 3 m. de long. La limite ouest reste donc inconnue. Le mur nord, d'autre part, passe nettement au dessus du mur de la défense avancée [MR1277].

Dans un premier état la salle a été utilisée comme magasin ou resserre. Quatre fonds de grands doliums sont apparus dans la moitié nord de la partie fouille, les uns [DL26036, DL26040] le long du mur nord [MR26049], les autres deux [DL26039, DL26052] au centre de la pièce. Il s'agit de grands conteneurs dont le fond était conservé sur 40 cm. de hauteur. Ensuite la façade de la maison sera aménagée avec un portique dont subsistent encore deux bases de poteau alignées [SB26051 et SB26052].

Seul les fosses d'installation et le remplissage de cailloux liés d'un béton fait de sable et chaux ont été conservés. Ils ne sont pas centrés par rapport aux murs de la pièce. Le premier [SB26052] apparaît au sud, à 60 cm du mur [MR26050]. L'écart entre les deux est de 2 m. Celui se trouvant plus au nord [26051] se situe à 2,5 m. du mur opposé. On doit retenir l'hypothèse qu'ils ont fait partie d'un bâtiment postérieur à l'architecture actuellement visible dans la salle.

LE SECTEUR 2

Il est placé au nord de celui que l'on vient de décrire dont il est séparé par le mur [MR26049]. La limite opposée correspond au mur [MR26053]. Celui-ci apparaît fondé à une cote plus basse que celui du secteur 3. Peut-être fonctionnait-il indépendamment au moins dans un certain temps ?.

La pièce a été fouillée sur une faible surface d'environ 7 m² et les renseignements à propos de sa fonction ou de son organisation interne sont très réduits. Par contre, la stratigraphie repérée a permis de caler dans le temps le mur de défense avancée [MR1277], qui fonctionnait encore dans un premier état de la pièce.

Sur des niveaux très concentrés de la fin du III^e ou début du II^e s. av. n. è. [US 23045] apparaît un premier sol [26043] daté de la fin du II^e s. av. n. è.. Celui sert de base pour la construction des deux structures: le grand mur [MR1277] d'abord, ensuite le mur de la pièce s'appuyant contre son parement ouest. Nulle autre paroi ne peut être rattachée à cette date.

Les murs construits, un épais remblai (30 cm.) à limon argileux [23041] bute contre eux, noyant la semelle de fondation de [MR1277] et sa première assise. Il est daté entre -125/-75 av. n. è. ce qui confirme la datation de l'ensemble.

Les niveaux supérieurs sont déjà arasés, même le mur [MR1277] est épierré. Ces événements pourraient se dérouler dans la première moitié du Ier s. de n. è.

Enfin, les restes d'une base de pilier monolithique [SB26054] et leur fosse de fondation sont finalement apparus en surface mais, comme dans le secteur 3, sans aucun sol en rapport.

3.- Évolution de la rue extérieure 124

A l'extérieur du rempart, longeant son tracé, une rue solidement construite a été complètement dégagée sur 42 m. linéaires et délimitée par des sondages jusqu'à 14 m. au-delà. Trois grands états dans son évolution ont été définis; ils se placent entre le milieu du I^{er} s. av. n. è et le milieu du siècle suivant.

Le point de son aboutissement semble évidemment la zone portuaire. Le point de départ est moins net pour ce qui concerne la phase la plus ancienne pour laquelle l'hypothèse d'une connexion avec la rue 100 à travers la porte du secteur 23-8 [PR23108] pourrait être envisagée. Pour les autres deux états, la relation avec la rue 120, à travers la porte bastionnée [PR1263] est peu probable.

Pour l'organisation de l'enregistrement, la rue a été découpée en plusieurs secteurs (3, 2, 1 et 6 d'Est à Ouest) (fig. 2) qui n'ont pas de sens stratigraphique ou historique. Au début de la fouille son enregistrement a été effectué avec celui de la zone 21; elle a ensuite été transférée en zone 124.

3.1.- Phase III (vers 50 av. n. è): La rue "aux éclats"

Il s'agit d'une rue pavée [SL1073] avec une couche de galets de taille moyenne, mais avec des cailloux et cailloutis principalement [US 21021], dont de nombreux éclats de taille. C'est la rue identifiée située plus à l'Est (secteur 3).

Dans le secteur 3, où les niveaux les plus récents de cette voie ne sont plus conservés, elle n'a été observée que dans les sondages H et I, espacés de 13 m. Dans le premier, le pavage s'arrête sur le profil même de la tranchée d'épierrement du rempart, ce qui montre bien qu'il était accolé contre son parement externe. Dans le second, beaucoup plus perturbé, cette donnée est moins nette car l'autre bord du rempart [23111] se place à 5 m de la limite nord de la rue.

Des traces d'ornières dans les deux sondages [US 124001 et 124002] viennent confirmer l'orientation est-ouest de la voie. Topographiquement ce sol de rue se présente à peu près au même niveau dans les deux sondages; la voie serait donc horizontale d'est en ouest. En revanche elle accuse une légère pente vers le Sud dans le sondage H. Au même moment, le lambeau de rue observé dans le secteur 1 apparaît à une cote plus élevée que les précédents, ce qui pourrait indiquer une remontée vers la porte.

Par ailleurs, la largeur de la voie n'est pas identique, atteignant au moins 7 m dans le sondage H (la limite au sud se trouve au-delà des bords de la fouille), tandis que plus à l'est elle n'est que de 4 m (les doutes à ce propos ont été déjà exprimés). La largeur de la zone empierrée dans le sondage H ne semble pas s'expliquer par un carrefour car aucune ornière n'indique une circulation divergente (vers le sud). Soulignons finalement que, au moins dans le sondage pratiquée à 4 m en direction du sud-ouest (sect. 21-8), ce pavage ne bute pas contre le mur de soutien [MR1155] placé à environ 9 m du rempart...

Dans le secteur 1, seul un petit lambeau de voie a pu être fouillé jusqu'à présent. Il se place face la porte de la ville, mais aucune trace d'ornière dans ce sens a été repérée. D'autre part, il apparaît presque à ras des niveaux archéologiques actuellement conservés et si elle continuait vers l'ouest il a une forte chance d'avoir disparu. Quant à la datation, nous disposons des repères fournis par le mobilier des couches [US 21010 (sondage H), 21016 (sondage I) et 124022, 124029 (lambeau du secteur 1)] sur lesquelles sont construits les pavages qui vont suivre. Ce TAQ se place vers le milieu du I^{er} s. av. n. è.

3.2.- Phase II (vers 25 av. n. è): La rue "aux ornières"

Un nouveau sol de galets [SL1072] est aménagé à la suite du précédent. La succession est visible dans le sondage H, mais non à l'est où il a dû être arasé. À partir de ce sondage vers l'ouest il a été dégagé sur 5,5 m

linéaires (secteur 2) et sur 14 m. (secteur 6) de plus, à partir du seuil de la porte récente [PR1263]. Dans l'espace compris entre ces deux points (secteur 1) deux sondages (A et B) ont été pratiqués pour vérifier positivement sa présence.

Dans le sondage H il est construit sur une épaisse couche (~40 cm) de limon jaune très sableux [21010], très pur, presque stérile archéologiquement et présentant seulement quelques traces de bioperturbation dans les endroits non protégés par le pavage installé au-dessus. Le choix d'un type de sédiment spécifique pour certains aménagements (rues, sols, murs... comblement de la tour) est largement attesté sur le site et cette rue vient le confirmer.

Dans ce sondage, une lentille de petits galets formant une bande d'1 m de large [US 21014] apparaît "flotante" dans la partie basse du remblai en limite nord de la voie. Est-elle en rapport avec un aménagement sur le sol ancien, ou fait-elle partie du remblai?

La coupe permet aussi de repérer que le nouveau pavage [SL1072] construit sur le limon sableux est constitué par une épaisse couche de galets alternant avec de minces lits de sable qui matérialisent les recharges successives et les différentes surfaces de circulation dont seule la plus récente a été fouillée [US 21017]. Ce pavage est beaucoup mieux conservé à l'ouest, où il a été dégagé sur une longueur de 5,5 m (dont 4 m ont été laissés en place constituant le secteur 2).

À l'Est, dans le secteur 1, seuls une bande de cailloux et quelques blocs plantés [21019] ont été repérés entre les sondages H et I. Cet alignement, long de 8 m. pourrait correspondre avec les restes de la bordure sud de cette rue, mais il n'y a pas d'autres traces pour le prouver.

En fait, la bordure nord de la voie apparaît aménagée de façon similaire si on en croit les observations faites dans le secteur 2. Malgré l'arasement partiel de cette portion de rue, sa largeur atteint 6 m, ce qui repose le problème mentionné pour la phase précédente [SL1073]: pourquoi la voie devient-elle plus large à cet endroit ? Il est possible que des aménagements postérieurs aient altéré sa forme originale [US 21005 et 21011] mais la question n'a pas de réponse précise pour le moment.

Quant à la texture, celui-ci présente quelques différences par rapport au pavage précédent [SL1073]. D'abord, il est formé par des galets de taille généralement plus petite et, surtout, beaucoup plus serrés. L'aspect général est celui d'un empierrement plus solide, comme cimenté dans le sable qui lui sert de matrice. Il présente aussi des traces d'ornières [US 21018], mais beaucoup plus marquées. Elles sont doubles, larges et peu profondes (18 x 3-4 cm) montrant une circulation dense mais mal canalisée. Celle-ci, malgré la largeur de la rue, ne se produisait que dans un seul sens à la fois et suivant l'orientation Est-ouest du rempart. La distance entre les ornières est de 1,4 m, ce qui fournit à peu près l'écartement des roues des différents attelages. La circulation se produisait de préférence dans la partie plus proche du rempart, à environ 80 cm de celui-ci (pour la roue la plus proche). Quelques autres traces longilignes ont été repérées au sud-ouest du secteur, mais leur interprétation comme ornières n'est pas complètement assurée (fig. 2).

Le pavage le mieux conservé apparaît sans doute dans le secteur 6 [SL1238]. Entre le secteur 2 et celui-ci, la rue s'écarte progressivement du rempart pour décrire finalement un angle à 40° qui lui permet de s'orienter presque perpendiculairement à la porte [PR1263]; celle-ci est aussi légèrement biaisée pour faciliter la circulation.

De la ville vers l'extérieur, la voie présente une pente légèrement prononcée qui n'avait pas été repérée dans le secteur 2. Même si des réfections ont pu exister entre les deux, (dans les sondages A et B, les sols [SL1250 et SL1249] respectivement ainsi semblent le prouver) le rapport entre les deux secteurs semble clair.

Comme son voisin, le sol du secteur 6 [SL1238] est constitué par une couche de galets [US 124014] de petite taille et complètement cimentés. Deux ornières [124015] peu profondes (~1,4 m. de séparation) sont bien visibles, ainsi que deux bordures [US 124015, à l'Est; 124037, à l'ouest] faites avec de gros blocs ali-

gnés et plantés. Cette bordure présente une interruption du côté est, large de 2 m., qui permet l'accès aux bâtiments existants entre la rue et le rempart (zone 29). Un petit lambeau de pavage entre même dans cette zone.

Il est également très probable (voir supra) que la rue se poursuivait vers l'ouest à travers la zone 26. Un lambeau de voie (environ 4 m.) s'oriente au moins dans ce sens. Une autre bifurcation vers le sud, le long de la pièce 3 de cette même zone est finalement assurée [SL124036].

Une grande fosse [FS124034] d'époque plus récente perce malheureusement ce carrefour. Une structure du même type [FS1203] apparaît au centre de la porte.

Quant à la datation, les données sont assez convergentes dans l'ensemble des secteurs. On l'a dit déjà, dans le secteur 2 le pavage est construit après le remblai correspondant [21010] sur la rue "aux éclats". Dans le secteur 6 par contre, ce même pavage apparaît directement au-dessus d'un remblai [124035] daté de la première moitié du III s. av. n. è..

On sait cependant, que lors de la construction de la porte récente [PR1263], d'importants décaissements se sont produits même à l'intérieur de la ville pour pouvoir connecter la rue 120 avec l'extérieur. Rien n'empêche de penser qu'une activité similaire s'est produite de l'autre côté du rempart, dont le but commun aurait été de supprimer la pente existante.

Suivant cette hypothèse, les différents pavages restent alors cernés par leurs remblais respectifs de préparation et par ceux qui les scellent au-dessus. Quand aux premiers, nous avons vu qu'ils se plaçaient dans la deuxième moitié du Ier s. av. n. è. Les autres [principalement 124004 et 124032 dans le secteur 6] se situent dans le dernier quart de ce même siècle. Une datation Augustéenne pour le fonctionnement de la voie semble donc assurée.

3.3.- Phase I (vers 25/50 de n. è.): La rue "aux petits galets"

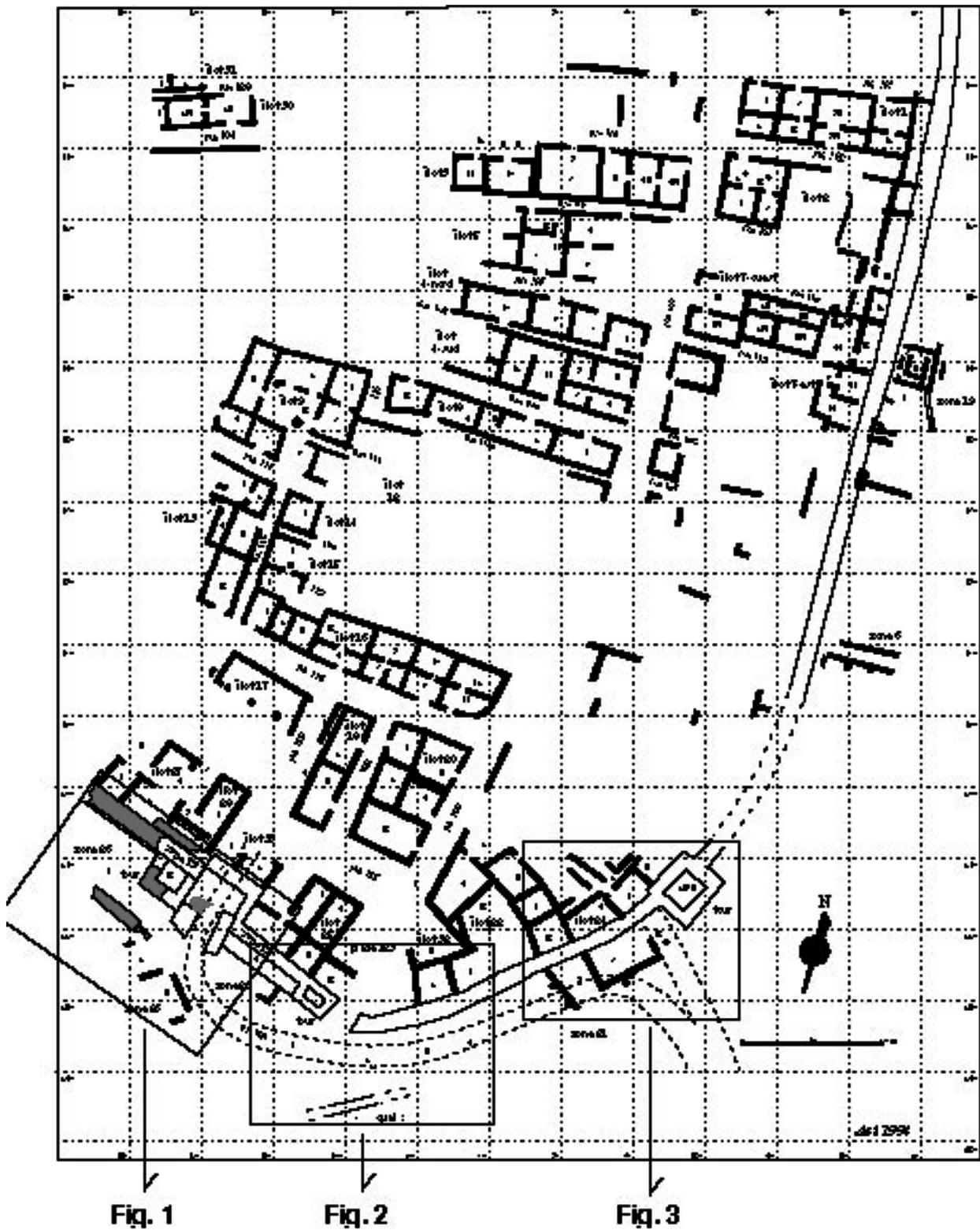
C'était l'état de la voie le plus visible au début de la fouille, donc le plus sacrifié. Il s'étendait dès le secteur 2 jusqu'à la porte plus récente. Actuellement, il ne subsiste en place que sur le secteur 1 où il est cependant percé par les sondages A et B.

Il est constituée par une couche de galets [21001] beaucoup plus petits que ceux des pavages précédents, et beaucoup moins serrés. Ce sol [SL1071] ne présente aucun des aménagements soignés des voies précédentes (bordures,...) mais quelques traces assez diffuses d'ornières ont été encore repérées dans quelques endroits. Tout semble indiquer que sa durée de vie a été plus courte ou moins intense.

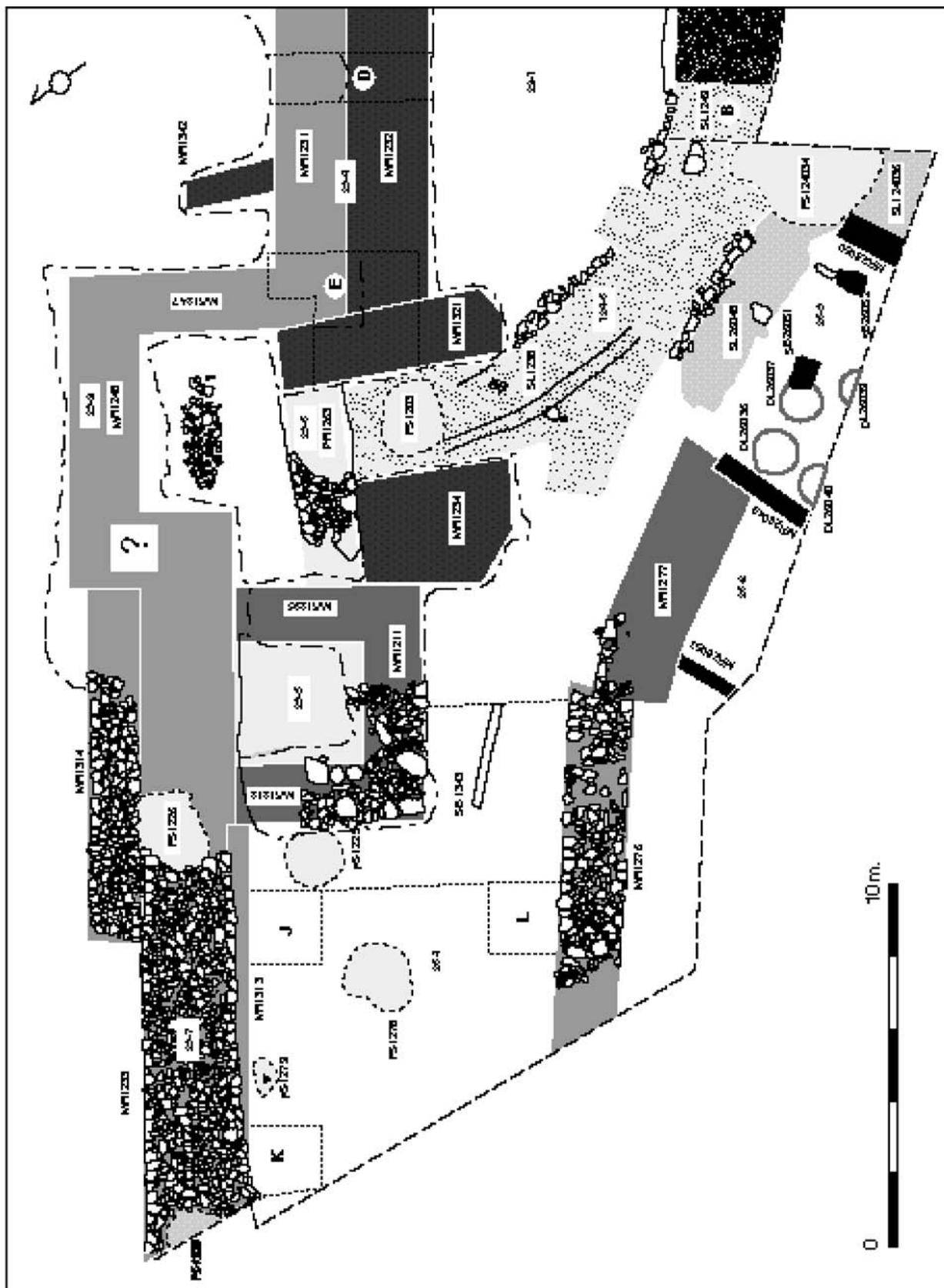
Dans le secteur 2 à l'Est, cette voie est défoncée par deux profondes rigoles, comblées par du limon brun et des cailloutis [21004 et 21007], et orientées nord-ouest/sud-est (soit à 60 degrés environ de l'axe de la voie). La nature de cette perturbation est complètement inconnue: elle est large de 1 m, son fond n'a pas été atteint, et elle coupe aussi le pavage sous-jacent [SL1072].

Le profil général de l'empierrement dans ce secteur est plat, sauf dans la partie sud où il plonge nettement. Un sondage effectué pour le délimiter complètement (sect. 21-8) a permis de constater qu'il descend vers le mur de soutien [MR1155] situé plus au sud, mais sans arriver à son contact. Seule la couche de préparation au-dessous bute contre cette structure. La largeur maximale atteint ainsi 8 m.

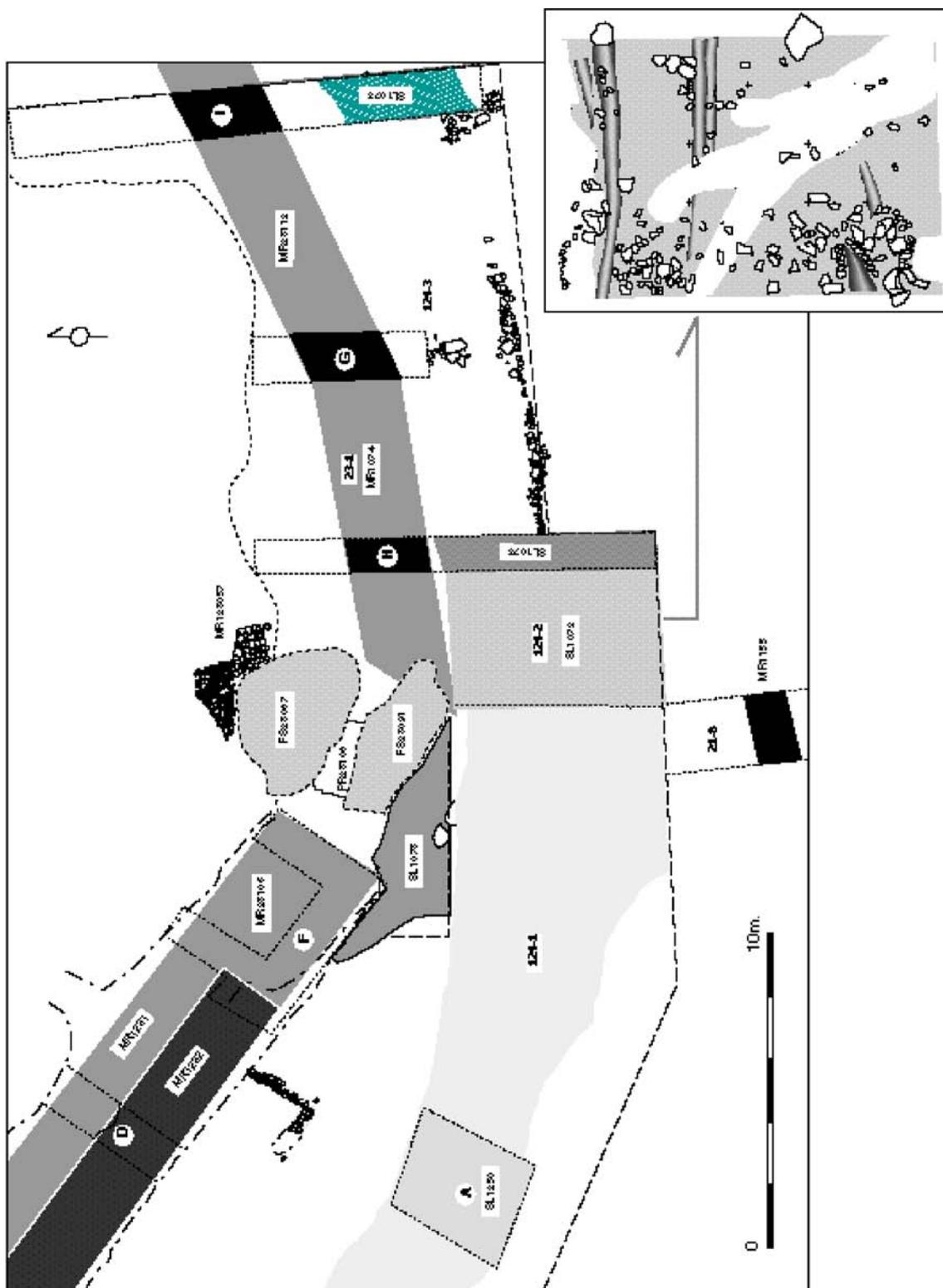
Les différents remblais fouillés au dessus [21003=21009; 21024] montrent bien qu'il n'était plus en fonctionnement dans la deuxième moitié de Ier s. de n. è..



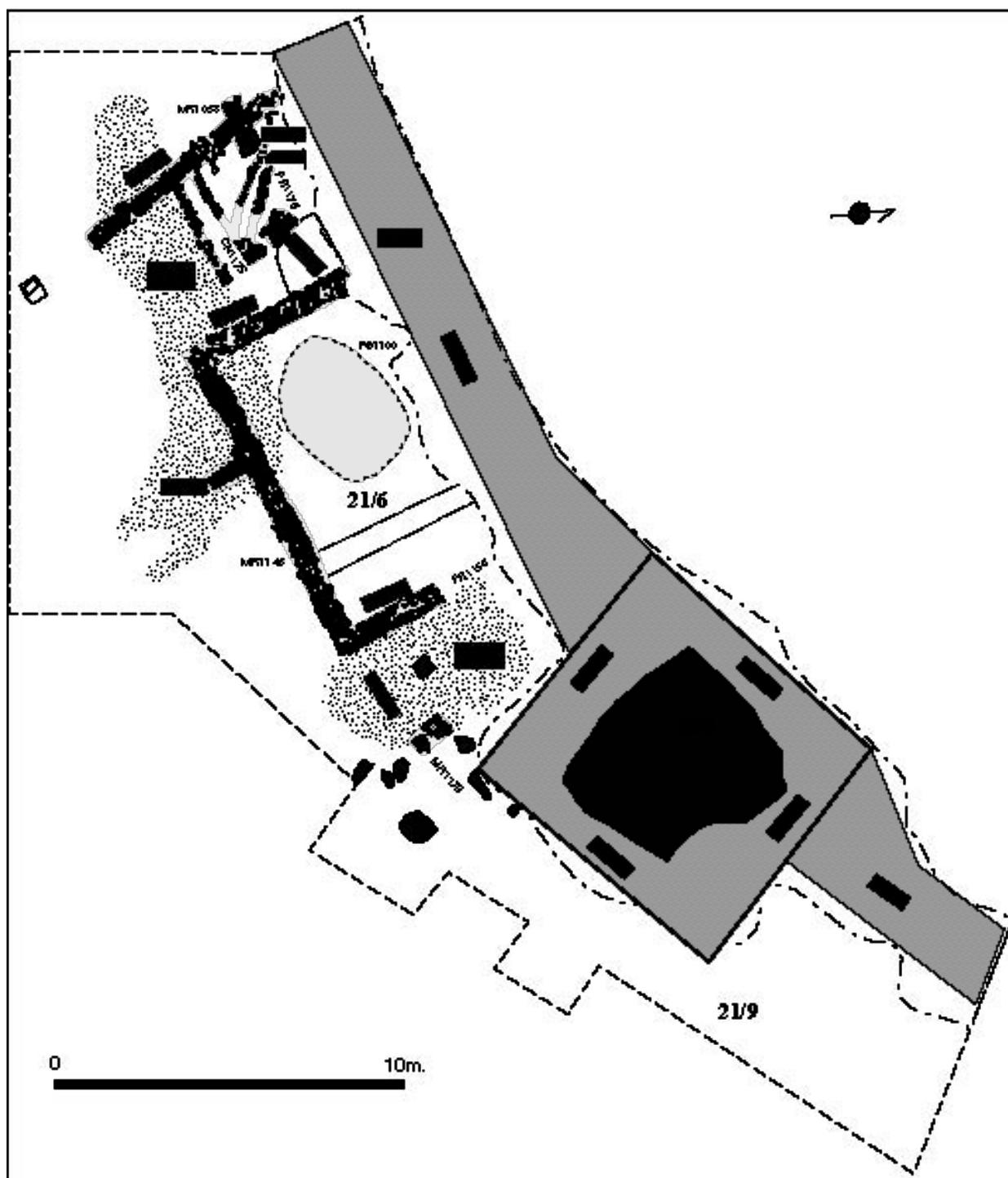
Situation des plans présentés dans le rapport.



Plan général des zones 23, 26 et 124.



Suite du plan zone 23 et rue extérieure 124.



Suite plan zone 23 et zone 21.

Inhumations d'enfants morts en bas âge, fouilles 1992-1994

Véronique Fabre

Les campagnes de fouilles menées entre 1991 et 1994 sur le site de Saint-Sauveur à Lattes ont permis la découverte de 4 nouvelles sépultures d'enfants morts en période périnatale. Trois d'entre elles (SP774, SP1171 et SP1210) sont issues de la zone 1 (îlot 1B), perpendiculaire à l'enceinte orientale. La quatrième se trouvait dans l'îlot 27 accolé au parement interne du rempart sud de la ville. Ici encore les cadavres ont tous été inhumés au sein du périmètre urbain et à l'intérieur de bâtiments. La présence d'une de ces inhumations dans l'îlot 27 tend à montrer que cette pratique n'était pas exclusivement le fait des occupants des îlots 1 et 4, comme le laissait déjà supposer le dépôt du même type découvert il y a quelques années dans l'îlot 5 (Fabre 1990, 392, note 5).

L'analyse de ces nouvelles tombes permet tout d'abord d'infirmer ou de confirmer certaines conclusions formulées lors de l'étude des découvertes précédentes publiée en 1990. Les nouveaux sujets apportent également un complément non négligeable aux données ostéologiques.

Les informations recueillies pourront s'ajouter à celles d'autres sites protohistoriques de l'Europe méditerranéenne ou septentrionale. Il s'agit, dans un premier temps, de constituer une banque de donnée suffisamment conséquente et détaillée. Par la suite, la mise en corrélation de l'ensemble des données archéologiques et ostéologiques permettront certainement de répondre à bon nombre de questions concernant les pratiques funéraires, les rites domestiques et leur place dans les unités d'habitation, mais aussi l'état sanitaire des populations protohistoriques concernées.

L'inhumation **SP774** appartenant à la phase 1G2 a été mise au jour en 1990. La fouille et l'étude des restes osseux ayant déjà été présentés dans le rapport de fouille de la campagne 1991, il n'en sera pas question ici.

La sépulture **SP1210** a été exhumée lors du démontage du mur de refend interne (MR757) de la maison 7 de l'îlot 1B. Le squelette se trouvait dans l'élévation en brique crue, entre la deuxième et la troisième assise. C'est l'unique cas de dépôt dans l'élévation d'un mur connu à ce jour. Deux inhumations comparables à celle-ci, puisqu'elles se trouvaient à la base de murs, ont été découvertes au Marduel (Fabre 1990, 405 ; Py et al. 1989, 139 et 144 fig.21). Le choix d'un tel emplacement pour enterrer un très jeune enfant remet en question le problème de l'interprétation strictement funéraire de ce type de dépôts. Ceci apporte un nouvel éclairage à la notion de rite de fondation. En effet, cette découverte révèle une pratique liée, d'une manière ou d'une autre, à la construction de l'habitation qui peut se rattacher aux rites de fondation et au problème des sacrifices d'enfants.

Par conséquent, l'étude ostéologique devra s'attacher à vérifier si les ossements portent ou non des traces de violence. Une diagnose de l'âge au décès la plus précise possible permettra de répondre à la question du sacrifice. En effet, cette hypothèse n'a de sens que dans le cas d'un enfant ayant vécu au moins quelques heures (prématuré, né à terme, ou nourrisson).

Les restes osseux demeurés in situ ont été prélevés en bloc avec l'adobe qui les contenait. La sépulture a ainsi pu être fouillée en laboratoire en décembre 1993.

Une légère différence de couleur de sédiment et d'inclusions entre l'argile encadrant les restes osseux et l'argile constituant l'ensemble du mur laisse supposer qu'une fosse ou cavité a été creusée dans l'adobe. Les parois du creusement étaient d'ailleurs soulignées par la présence de nombreuses concrétions calcaires qui se forment généralement au point de contact de deux sédiments différents. Cette différence peut aussi être le fait d'une forte concentration d'éléments organiques due à la décomposition du cadavre.

L'analyse des prélèvements de sédiment effectués dans la zone autour du squelette, délimitée par la concentration de taches verdâtres, et dans l'adobe, en zone périphérique du creusement potentiel, devrait donner de plus amples informations.

Le corps a été déposé dans l'axe longitudinal du mur sur le côté droit, les membres inférieurs repliés et les membres supérieurs fléchis à environ 45°. Aucun os n'étant sorti du volume initial du cadavre, rien n'indique une décomposition en espace vide. Une activité intense des lombrics, matérialisée par de nombreuses déjections, a probablement provoqué les disjonctions de pièces vertébrales observées aux niveaux thoracique et lombaire. La conservation de connexions labiles comme celles des poignets permet d'affirmer qu'il s'agit d'un dépôt primaire.

Dans l'état actuel de la recherche il n'est pas possible de définir à quelle étape de la construction ou de l'utilisation du mur le corps a été déposé.

D'après la mesure des grands os longs et selon les formules établies par Fazekas et Kosà, il s'agirait d'un enfant mort aux alentours du terme ou peu après. Sa taille corporelle estimée est d'environ 54 cm. Le stade de maturation osseuse est compatible avec les données métriques.

L'inhumation **SP1171** (1823) a été mise au jour, en 1993, dans la pièce 19 de l'îlot 1B. Elle était installée sous le sol 1803, dans le remblai de nivellement (1820) de la phase antérieure. Le dépôt est daté des alentours de 400 av. n. è.

La sépulture a été en partie détruite lors de sa découverte. La majorité du squelette a été prélevée en vrac et le sédiment environnant a été tamisé à l'eau à la maille 1 mm et 0.5 mm. Les restes osseux demeurés en place ont été conservés et protégés dans l'attente d'une fouille fine que j'ai pu exécuter le 25 mai 1994.

Cette dernière a permis de définir que le sujet était inhumé tête à l'est en décubitus latéral gauche. L'avant-bras gauche est replié sous le thorax, la main probablement sous la tête.

Des fragments de côtes se superposent à l'humérus gauche. Ces derniers sont brisés au point où le grillage prend appui sur le bras. Ceci indique que les côtes étaient en porte à faux et trahit l'existence d'un petit espace vide sous le thorax. Ce phénomène n'apporte cependant pas la preuve d'une décomposition du cadavre en espace non colmaté. La création du petit espace vide est très probablement due à la position du membre supérieur gauche et à la décomposition des parties molles de ce dernier. Aucun indice d'aménagement de la tombe n'a été observé.

Les restes crâniens se sont effondrés sur eux-mêmes. D'après la position des rochers et du zygomatic, la tête devait originellement reposer sur le côté gauche, le visage tourné vers le sud-est. A l'est, un effet de paroi s'exerce sur la calotte crânienne. Ce dernier peut être le fait soit d'un appui du crâne contre un bord de fosse, soit d'une décomposition en espace colmaté. Bien qu'aucune trace de fosse n'ait été vue, il n'est pas possible de trancher entre ces deux hypothèses. Le site de Lattes a déjà livré plusieurs exemples de fosses avérées qu'aucune différence de sédiment ne permettait d'identifier à la fouille.

La conservation de connexions strictes permet de penser qu'il s'agit d'une inhumation primaire.

En partie recouverte par le crâne et l'épaule gauche, une valve de moule se présente par sa face concave, sur laquelle certains os reposent directement. Il est possible que sa présence soit volontaire puisqu'elle était visible lors du dépôt. Quoi qu'il en soit, cette coquille n'était pas incompatible avec l'inhumation de l'enfant puisqu'on ne l'a pas enlevée. Une esquille de diaphyse d'animal se trouvait à l'arrière de la tête.

D'après la mesure des grands os longs et selon les formules établies par Fazekas et Kosà, il s'agirait d'un enfant mort aux alentours du terme ou peu après. Sa taille corporelle estimée est d'environ 55 cm. Le stade de maturation osseuse peut correspondre à un enfant ayant vécu quelque temps. Il s'agissait donc d'un nourrisson.

La sépulture **27112**, datée du dernier quart du Ve s. av. n. è., a été découverte en 1994 dans la pièce 5

de l'îlot 27, petite cellule accolée au rempart qui pourrait être une resserre.

Les ossements, ramassés pêle-mêle, ainsi qu'un cliché pris en cours de fouille m'ont été remis pour analyse.

Selon les observations faites par les fouilleurs, le squelette se trouvait sous la fondation d'une banquette en adobe (27111, BQ27110) dans une couche de remblai (27112) située au nord du mur MR1314. Le squelette était "en connexion mais incomplet". Aucune trace de fosse ou d'un quelconque aménagement n'a été repérée.

D'après la mesure des grands os longs et selon les formules établies par Fazekas et Kosà, il s'agirait d'un enfant mort aux alentours du terme ou peu après. Sa taille corporelle estimée est d'environ 54 cm. Le stade de maturation osseuse est compatible avec les données métriques.

Bibliographie :

FABRE (V.), 1990.- Rites domestiques dans l'habitat de Lattes : sépultures et dépôts d'animaux, *Lattara*, 3, 391-416.

FAZEKAS (I.G.) et KOSA (F.), 1978.- *Forensic fetal osteology*, Akademiai Kiado, Budapest, 1978.

PY (M.) et LEBEAUPIN (D.) 1989.- Stratigraphie du Marduel (St-Bonnet-du-Gard), IV, les niveaux des IVe et IIIe s. av. n. è. sur le chantier central, *D.A.M.*, 12, 1989, 187-190.

Bilan de l'étude des prélèvements d'ichtyofaune

par Myriam Sternberg

Cette étude a été menée dans le cadre de deux vacances CNRS (janvier 1993 et novembre 1993). Vingt-quatre échantillons (1) ont été analysés. Il s'agit de vingt-quatre prélèvements effectués dans des Unités Stratigraphiques fouillées en 1990, datées principalement de la deuxième moitié du IV^{ème} s. av., par le mobilier céramique (cf. tableau 1). Cette période n'avait pas encore été étudiée en ce qui concerne l'ichtyofaune. Ces échantillons viennent donc apporter des informations nouvelles sur la pêche à Lattes.

Les prélèvements ont été effectués sur le terrain lors de la fouille, selon les normes préconisées à l'issue d'études préliminaires (Sternberg 1989). Les prélèvements de volumes importants (150 litres) de type "dispersé" (Buxo 1991) ont été privilégiés au détriment des prélèvements "dispersé" de volumes réduits (10-20 litres), utilisés dans les études expérimentales (Sternberg 1989). Parallèlement, les aires à concentrations de restes remarquables ou susceptibles d'offrir des informations d'ordre paléo-ethnographiques ont été prélevées.

Le tamisage des sédiments a été effectué à l'eau, jusqu'à la maille de 1mm, sur le terrain par les soins de R. Buxo et un premier tri des refus de tamis, a été assuré par des stagiaires participant à la campagne de fouilles 1990, et supervisé par R. Buxo. Ce tri a consisté, pour ce qui est de l'ichtyofaune, à séparer les écailles des restes osseux et des otolithes. Les échantillons nous sont donc parvenus sous forme de lots séparés comportant: les restes osseux, les écailles et les otolithes issus du tamisage à 5mm, et les restes osseux, les écailles et les otolithes issus du tamisage à 1mm.

Notre analyse a donc commencé, pour chaque échantillon, par:

- le décompte des écailles
- l'extraction et le décompte des restes déterminables parmi l'ensemble des restes recueillis.

L'étude a ensuite été poursuivie par:

- la détermination spécifique des restes
- la prise des mesures
- la lecture de la saison de capture et la lecture de l'âge
- la saisie informatique de ces données dans deux fichiers (ICHT US, ICHT OS, File Maker Pro)

1- Description des échantillons

Les vingt-quatre échantillons étudiés se divisent en deux groupes:

- les échantillons de type "dispersé", qui correspondent à un volume prélevé important (volume moyen de 83 litres). Neuf échantillons correspondent à ce type.
- les échantillons de type "isolé" ou "groupé" dont le volume est variable (de 10 à 110 litres). Quinze échantillons correspondent à ce type.

Les échantillons des deux groupes ne peuvent être traités ensemble. Ceux de type "dispersé" sont préle-

vés de manière aléatoire à l'intérieur de l'Unité Stratigraphique tandis que ceux de types "isolé" ou "groupé" correspondent à des concentrations remarquables, prélevées dans leur totalité. Les premiers refléteront donc une image globale du spectre ichtyofaunique présent au cours du temps, à chaque période considérée, tandis que les seconds peuvent refléter des "cas particuliers" qui intéressent des approches thématiques et sont à considérer en étroite relation avec le contexte archéologique, dont ils ont été extraits.

Dans l'ensemble des vingt-quatre échantillons, 56 155 restes de poissons ont été extraits (NRR1 ICHT) dont environ 49 868 écailles, 4 117 épines, axonostes et lépidotriches, 1 053 restes de splanchnocrâne, neurocrâne ou rachis et 1 117 fragments indéterminables. Le nombre de restes déterminés taxonomiquement s'élève finalement à 394 (NRD ICHT). Ces restes sont généralement bien conservés (2).

2- Cadre de l'analyse

Sur les vingt-quatre échantillons analysés, les quinze échantillons de type "isolé" ou "groupé" n'ont pas été retenus pour inscrire le IV^{ème} s. av (et principalement la deuxième moitié du IV^{ème} s. av.) dans le schéma d'évolution de la pêche, selon la méthode que nous avons proposé dans un précédent travail (Sternberg 1994). Ces échantillons fournissent des données exploitables dans d'autres perspectives, et sont notamment utilisables pour une étude à caractère plus ethnographique. Parmi ces échantillons, on peut distinguer ceux dont le nombre de restes déterminés est faible (inférieur à 10) et ceux dont le nombre de restes est plus important (supérieur à 10) (cf. tableau 1). Parmi ces derniers, on note l'échantillon 7282 (de type "isolé"). Cet échantillon pose un problème particulier du fait de sa position stratigraphique: extrait d'une couche de sable à la base du rempart, il pourrait provenir d'une plage fossile (?) (Lopez 1990). Le spectre ichtyofaunique y est particulièrement limité: on y trouve essentiellement de l'anguille (16 restes). La présence de ces restes est à discuter.

Les données livrées par les échantillons de type "groupé" ou "isolé" sont donc actuellement stockées dans les fichiers et restent à exploiter par des approches thématiques comme, par exemple, une étude synchrone de la répartition spatiale des restes. Nous envisageons de développer ce type d'étude dans les années à venir (cf. conclusion et demande de crédit 1995-1997).

C'est seulement à partir des neuf échantillons de type "dispersés", que nous proposons maintenant d'intégrer, dans le schéma général d'évolution de la pêche, les données que nous avons pour le IV^{ème} s. av.

3- Discussion sur la fiabilité de l'approche diachronique à partir des neuf échantillons de type "dispersé"

Les neuf échantillons de type "dispersé" représentent un volume de plus de 940 litres, pour un nombre total de 289 restes déterminés taxonomiquement, ce qui correspond à un nombre moyen de 32 restes par US.

Leur datation s'étale de -375 à -300. L'intervalle -375/-350 est représenté par 50 restes (NRD) appartenant à 2 US. Ce qui n'est pas suffisant pour considérer cet intervalle (3). L'intervalle -350/-325 est représenté par 125 restes (NRD) appartenant à 5 US. Le nombre d'échantillons considéré est trop faible pour individualiser l'intervalle. L'intervalle -325/-300 est représenté par 81 restes appartenant à 3 US. Là encore le nombre d'échantillon est insuffisant. L'intervalle -300/-300 est représenté par 68 restes appartenant à 1 US. Cet échantillon peut cependant être ajouté à ceux considérés dans une étude antérieure et couvrant la première moitié du III^{ème} s. av. (Sternberg 1994).

L'échantillonnage effectué ne permet pas de considérer l'évolution diachronique sur une échelle de temps à intervalles chronologiques de 25 ans. Par conséquent, l'intervalle de temps est défini entre -375 et -300.

C'est donc pour les trois derniers quart du IV^{ème} s. av. que nous proposons des résultats, et principalement pour la deuxième moitié du siècle, sachant que ces résultats sont encore préliminaires, mais qu'ils permettent de dessiner la tendance de la pêche au IV^{ème} s. av. n.-è.

4- Résultats préliminaires pour les trois derniers quarts du IVème s. av.

4.1. Présence/ absence des taxons

Pour le IVème s. av., 11 taxons ont été identifiés: des sparidés, dont *Sparus aurata* L.; des mugilidés; *Dicentrarchus labrax* (L.); *Anguilla anguilla* (L.); *Mullus barbatus* L.; *Belone belone* (L.); des pleuronectidés; *Solea vulgaris* Q.; *Psetta maxima* (L.) et *Umbrina cirrosa* (L.). (cf. tableau 2).

Cette dernière, dont la présence était attestée à Lattes par un seul reste (Ier s. de n.-è) est attestée pour le IVème s. av. par 2 restes.

Le deuxième point à souligner est la présence de pleuronectidés (poissons plats) absents ensuite jusqu'au milieu du IIème s. av. (Sternberg 1994, tab 39, p.93). Du fait de cette absence, nous avons émis l'hypothèse que les pleuronectidés apparaissaient dans la consommation à partir de la deuxième moitié du IIème s. av.n.-è. (Sternberg 1994, p.121). De même pour *Psetta maxima* (L.) (le turbot) dont la présence au début du IIIème s. n'était pas assurée (2 restes). Or ces poissons sont consommés au IVème s. av. Ce fait permet de préciser les caractéristiques du groupe 4, jusqu'alors mal défini (Sternberg 1994, p.126), mais ne permet pas encore de comprendre clairement à quel type de pêche se rattache ce groupe.

4.2. Proportions relative du NRD par taxon

- Les trois derniers quarts du IVème s. av.

Ce sont les restes de sparidés (sans *Sparus aurata* L.) qui ont été retrouvés en plus grand nombre (34,1% des restes). Ceux d'*Anguilla anguilla* (L.) représentent 16,4% du NRD total et ceux de *Dicentrarchus labrax* (L.), 14,5%. En proportions moindres, on retrouve les restes des mugilidés (10%) et ceux de *Sparus aurata* L. (9,5%). Les restes de *Solea vulgaris* Q., de *Psetta maxima* (L.) et des pleuronectidés représentent respectivement 4,1% et 3,2% pour les deux derniers. Les taxons les moins bien représentés sont *Mullus barbatus* L. (2,7% des restes), *Belone belone* (L.) (1,4%) et *Umbrina cirrosa* (L.) (0,9%) (cf. tableau 3 et figure 4a).

Si l'on procède au regroupement des taxons selon la méthode d'interprétation proposée dans Sternberg 1994, le groupe 1 (pêche lagunaire) représente 24,4% des restes; si, on rattache l'anguille (*Anguilla anguilla* (L.)) à ce groupe, il atteint 40,7%; le groupe 2 (pêche lagunaire): 46,5%; le groupe 3 (pêche en haute mer): 1,3% et le groupe 4 (actuellement mal défini): 10,5%.

On s'attendait évidemment à une prédominance de la pêche lagunaire et les 70,9% des restes appartenant à des taxons des groupes 1 et 2, qui définissent une pêche lagunaire, le confirme. Si on inclut l'anguille dans le groupe 1, ce qui est possible pour les périodes antérieures au IIème s. av. (Sternberg 1994, 126), la pêche lagunaire atteint jusqu'à 87,2% (cf. tableau 5). La proportion des restes d'anguille, plus importante que dans la première moitié du IIIème s. av., est équivalente à celle retrouvée pour la deuxième moitié du IIIème s. av et la première moitié du IIème s. av. (Sternberg 1994, fig. 62, p142).

Pour le IVème s., c'est la proportion des taxons du groupe 4 qui étonne le plus, puisqu'elle atteint 10% alors que pendant le IIIème et le IIème s. av., elle est inférieure à 3%. La proportion des restes des taxons du groupe 4 augmente à partir du Ier s. av. et pendant le Ier s. de n.-è., mais n'atteint alors pas 10% (Sternberg 1994, tableau 56, p136).

- La première moitié du IIIème s. av.

Pour la 1ère moitié du IIIème s. av., ce sont les restes de la daurade royale (*Sparus aurata* L.) qui dominent (33,4%), suivit de ceux du loup (*Dicentrarchus labrax* (L.)): 18,2% puis de ceux des sparidés (autres que *Sparus aurata* L.) qui représentent 14,1% de l'ensemble des restes. Viennent ensuite les mugilidés (12,6% , les rougets (*Mullus barbatus* L.) (10,5%), l'anguille (*Anguilla anguilla* (L)) (6,3%), la sole (*Solea vulgaris*

Q.): 2,2%; l'orphie (*Belone belone* (L)): 1,6%; puis des taxons très mal représentés: la turbot (*Psetta maxima* (L.)), l'ange de mer (*Squatina squatina* (L.)), la sardine (*Sardina pilchardus* (W.)), et des cyprinidés. Ces taxons représentent moins de 0,5% du total des restes (cf. tableau 3 et figure 4b).

Le regroupement des taxons donne l'image d'une pêche lagunaire tout à fait dominante, puisque les restes de taxons de groupes 1 et 2 (y compris l'anguille) représentent 95,1% du total des restes (cf. tableau 5).

Conclusion

Toutes les données livrées par les vingt-quatre échantillons analysés, n'ont pas été exploitées à leur mesure. Ainsi, la lecture de la saison de capture et celle de l'âge des individus capturés ne sont restés qu'à l'état de données brutes. En effet le nombre de lecture n'est actuellement pas suffisant, pour le IV^{ème} s., comme pour le III^{ème} s. d'ailleurs, pour permettre de proposer des schéma d'exploitations saisonnières.

De même, les informations recueillies dans les prélèvements de types "isolé" ou "groupé" n'ont pas encore été utilisées. C'est dans la perspective d'une analyse à caractère plus ethnographique, que nous ne pouvions entreprendre dans le cadre de ces vacances, que ces échantillons trouveront leur utilité.

Ce sont les prélèvements de type "dispersés", qui ont été ici le plus exploités, dans l'optique de définir la pêche, à Lattes, au IV^{ème} s. Les résultats obtenus, même si ils sont préliminaires, s'intègrent parfaitement à la suite de nos précédents travaux (Sternberg 1989, Sternberg 1992 et Sternberg 1994) et permettent de conclure sur deux points:

- Au IV^{ème} s. la pêche est principalement lagunaire, mais ne présente cependant pas exactement les mêmes caractères que la pêche lagunaire exercée aux siècles suivants et diffère principalement par la proportion de restes de poissons plats (groupe 4).
- La pêche n'apparaît donc décidément pas comme une activité aussi immuable que l'on aurait pu le croire.

Pour définir, maintenant la pêche, à Lattes, au IV^{ème} s., dans une échelle chronologique plus fine, un certain nombre d'échantillons doivent encore être analysés:

- un minimum de 6 échantillons pour l'intervalle -375/-350,
- un minimum de 3 échantillons pour l'intervalle -350/-325
- un minimum de 5 échantillons pour l'intervalle -325/-300.

Ces échantillons doivent être de type "dispersé".

US	année	TPQ	TAQ	volume (l)	Type PRL	maille	Nature de l'US	NRR1 ICHT	NRD ICHT
1507	1990	-350	-325	150	dispersé	1mm	sédimentation sol	388	12
1509	1990	-350	-325	150	dispersé	1mm	sédimentation sol	7026	31
1512	1990	-325	-300	20	isolé	1mm	remblai réaménagement	2	2
1515	1990	-350	-325	150	dispersé	1mm	remblai réaménagement	~ 2700	49
1516	1990	-325	-300	?	?	?	nettoyage de surface	48	1
1518	1990	-350	-350	10	isolé	1mm	remblai construction	2	2
1525	1990	-325	-300	40	dispersé	1mm	remblai d'aménagement	~14700	78
1586	1990	-350	-325	200	dispersé	1mm	sédimentation de sol	1509	31
1593	1990	-375	-325	50	isolé	1mm	sédimentation de sol?	3	1
4645	1990	-300	-300	190	dispersé	1mm	sol	311	68
7155	1989	-350	-300	20	dispersé	1mm	remblai secteur NO du secteur 4B	213	11
7170	1989	-350	-300	20	dispersé	1mm	remplissage FS 555?	83	6
7171	1989	-350	-325	20	dispersé	1mm	remblai dans zone ouverte?	201	2
7262	1990	-250	-200	15	groupé	1mm	couche d'argile	427	8
7270	1990	-200	-175	10	groupé	1mm	foyer 659	18	0
7271	1990	-425	-325	10	groupé	1mm	argile sous éboulis (bas du rempart)	17	2
7272	1990	-350	-325	30	groupé	1mm	comblement fosse	261	2
7274	1990	-350	-325	25	groupé	1mm	cendre dans foyer	314	2
7278	1990	-225	-150	10	groupé	1mm	remblai dans ruelle	773	6
7282	1990	-375	-325	30	groupé	1mm	sable à la base du rempart/ plage fossile?	43	16
7317	1990	-375	-350	150	dispersé	1mm	remblai de limon	1572	49
17067	1990	-225	-200	110	groupé	1mm	fossette à feu	1208	13
113014	1990	-300	-200	10	groupé	1mm	fosse à feu	14	1
113016	1990	-150	-50	15	groupé	1mm	fosse à feu	4	1
								56155	394

Tableau 1: Liste des échantillons (US) étudiées.

	-350/-300	-300/-250	-250/-200	-200/-150	-150/-100	-100/-50	-50/-1	-1/+50	+50/+100	+100/+150
<i>Umbrina cirrosa</i> (L.)	X								X	X
<i>Dicentrarchus labrax</i> (L.)	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
<i>Sparus aurata</i> L.	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Sparidés (autres que Spar. aur.)	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Mugilidés	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
<i>Anguilla anguilla</i> (L.)	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
<i>Solea vulgaris</i> Q.	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
<i>Mullus barbatus</i> L.	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
<i>Belone belone</i> (L.)	X	X	X		X	X	X	X	X	X
<i>Psetta maxima</i> (L.)	X	X			X	X	X	X	X	X
Pleuronectidés	X				X		X		X	X
<i>Sardina pilchardus</i> (W.)		X	X	X	X	X	X	X	X	X
<i>Squatina squatina</i> (L.)		X		X					X	X
Cyprinidés		X								
<i>Trachurus trachurus</i> (L.)			X	X			X	X	X	X
<i>Scomber scombrus</i> L.				X	X	X	X	X	X	X
<i>Alosa</i> sp.					X	X	X			
Clupeidés (autres que Sard. pil. et Alosa sp.)					X	X	X	X	X	X
<i>Lophius piscatorius</i> L.					X				X	X
<i>Trachinus draco</i> L.					X					
Labridés					X	X				
Salmonidés					X	X				
<i>Engraulis encrasicolus</i> (L.)							X	X	X	X
<i>Zeus faber</i> L.							X	X	X	X
Rajidés							X			
<i>Epinephelus</i> sp.							X	X	X	X
<i>Serranus</i> sp.								X	X	X
<i>Scorpaena</i> sp.									X	X
<i>Acipenser</i> sp.									X	X
Nombre de taxons	11	12	10	11	18	15	19	17	23	23

Tableau 2: Présence/absence des taxons d'après Sternberg 1994 (tableau 39, p. 93).

	-375/-300	%		-300/-250	%
<i>Umbrina cirrosa</i> (L.)	2	0,9	<i>Umbrina cirrosa</i> (L.)		
<i>Dicentrarchus labrax</i> (L.)	32	14,5	<i>Dicentrarchus labrax</i> (L.)	81	18,2
<i>Sparus aurata</i> L.	21	9,5	<i>Sparus aurata</i> L.	149	33,4
Sparidés (autres que Spar. aur.)	75	34,1	Sparidés (autres que Spar. aur.)	63	14,1
Mugilidés	22	10	Mugilidés	56	12,6
<i>Anguilla anguilla</i> (L.)	36	16,4	<i>Anguilla anguilla</i> (L.)	28	6,3
<i>Solea vulgaris</i> Q.	9	4,1	<i>Solea vulgaris</i> Q.	10	2,2
<i>Mullus barbatus</i> L.	6	2,7	<i>Mullus barbatus</i> L.	47	10,5
<i>Sardina pilchardus</i> (W.)			<i>Sardina pilchardus</i> (W.)	1	0,2
Cyprinidés			Cyprinidés	1	0,2
<i>Belone belone</i> (L.)	3	1,4	<i>Belone belone</i> (L.)	7	1,6
<i>Psetta maxima</i> (L.)	7	3,2	<i>Psetta maxima</i> (L.)	2	0,5
Pleuronectidés	7	3,2	Pleuronectidés		
<i>Squatina squatina</i> (L.)			<i>Squatina squatina</i> (L.)	1	0,2
TOTAL	220	100	TOTAL	446	100

Tableau 3: Nombre de restes déterminés (NRD) par taxon pour les trois derniers quarts du IV^{ème} et la première moitié du III^{ème} s. av. n.-è.

	-375/-300	-300/-250 (n)	-300/-250
<i>Dicentrarchus labrax</i> (L.)	32	81	78
<i>Sparus aurata</i> L.	21	149	118
<i>Anguilla anguilla</i> (L.)	36	28	28
Total groupe 1	89	258	224
% total groupe 1	40,4	57,9	59,2
Sparidés (autres que Spar. aur.)	75	63	38
Mugilidés	22	56	47
<i>Mullus barbatus</i> L.	6	47	47
Total groupe 2	103	166	132
% total groupe 2	46,8	37,2	34,9
<i>Sardina pilchardus</i> (W.)		1	1
Clupéidés (autr. que Sard. pil. et Al. sp.)			
<i>Belone belone</i> (L.)	3	7	7
<i>Trachurus trachurus</i> (L.)			
<i>Scomber scombrus</i> L.			
<i>Engraulis encrasicolus</i> (L.)			
Total groupe 3	3	8	8
% total groupe 3	1,4	1,8	2,1
<i>Psetta maxima</i> (L.)	7	2	2
Pleuronectidés	7		
<i>Solea vulgaris</i> Q.	9	10	10
<i>Zeus faber</i> L.			
Total groupe 4	23	12	12
% total groupe 4	10,5	2,7	3,2
Total autres	2	2	2
% total autres	0,9	0,5	0,5

Tableau 5: Regroupement des taxons selon la méthode d'interprétation proposée dans Sternberg 1994.

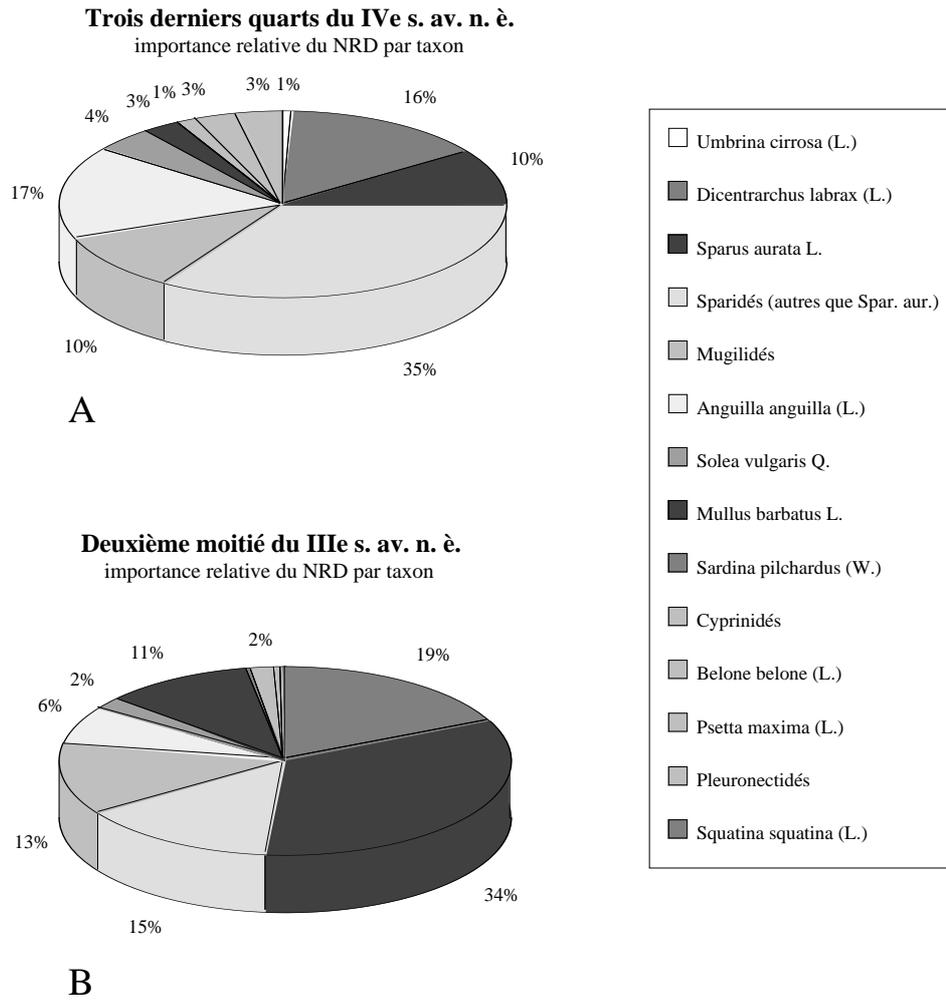


Figure 4: Proportions relatives du nombre de restes déterminés (NRD) par taxon.

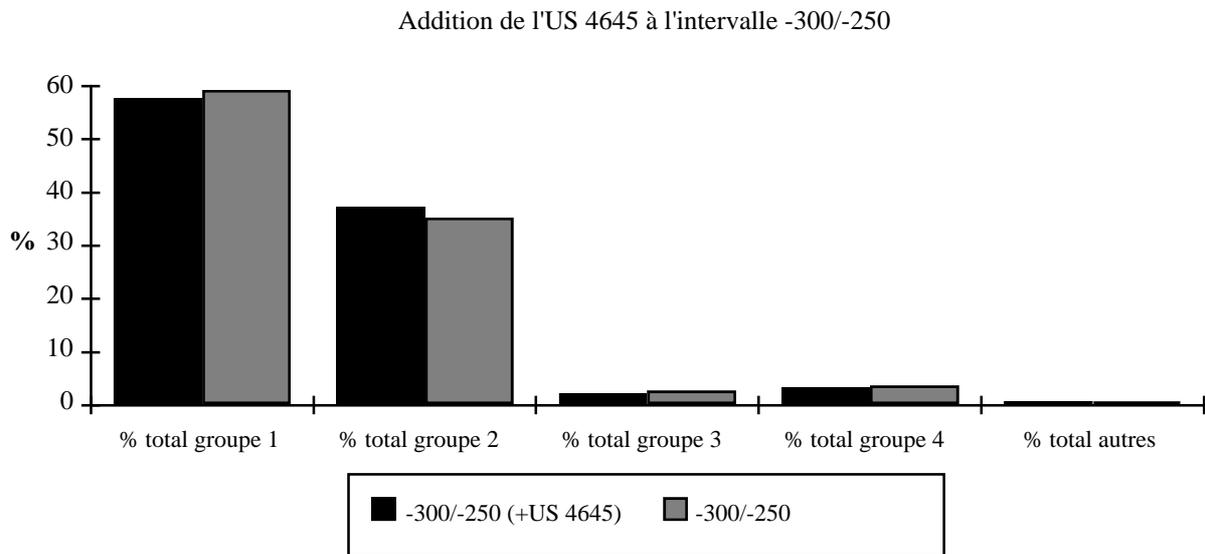


Figure 6: Addition de l'US 4645 à l'intervalle de temps -300/-250.

Bilan sur les prélèvements 1992/1994

par Ramon Buxó

L'échantillonnage des prélèvements réalisés durant les campagnes de fouilles de 1992-1994 se déroule toujours à partir des méthodes qui sont le fruit de l'expérimentation et de la réflexion de plusieurs années. Les prélèvements en cours de fouille sont systématiques pour l'anthracologie, la carpologie, l'ichtyologie, la malacologie et la micro-faune, dans toutes les couches répondant aux critères de sélection notés par chaque spécialité.

Les couches favorables aux prélèvements sont toujours celles qui ont une datation serrée, c'est à dire qu'elle entre dans une fourchette chronologique étroite, entre 25 et 50 ans. L'évaluation du volume de sédiment nécessaire pour réaliser un prélèvement destiné à une ou plusieurs spécialités est dépendante d'un test sur les deux premiers seaux produits par la fouille dans chaque unité stratigraphique. Ceci est en accord avec les besoins et les priorités de la stratégie des prélèvements des zones en cours.

La stratégie des protocoles d'échantillonnage se poursuit dans diverses couches du IV^e s. a. n. è., mais aussi dans les couches récentes d'époque romaine, notamment en zone 19, durant les campagnes de 1992 et 1993.

Les prélèvements des nouvelles zones (zones 21, 22, 23, 25, 26, 27, 123) le but s'organise autour des unités stratigraphiques exceptionnelles, spécialement quand il s'agit des structures qui peuvent être de l'intérêt général des sciences connexes. Dans ce sens on a organisé des prélèvements systématiques dans le cas d'unités stratigraphiques qui appartiennent aux séquences chronologiques par séquence de 25 ans entre -350 et +100 mal couvertes pour les études ichtyologiques.

Les zones 30 et 31 seront appréciées par la mise au point d'une nouvelle stratégie (entamée en 1994) de micro-fouille stratigraphique.

Dans les zones 1, 4 et 19, le schéma d'échantillonnage est basé sur les tests et l'expérience des années précédentes. Le but est le prélèvement des échantillons (d'abord deux seaux) dans toutes les Unités Stratigraphiques pour tester l'importance de la couche. La suite de l'échantillonnage est décidée selon la présence relative des restes demandés pour l'ichtyofaune, la carpologie, l'anthracologie, la micro-faune et la malacologie. La limite d'échantillonnage par US dans ces zones va être entre 200 et 300 litres maximum, et va dépendre du volume de la couche.

Dans le cas des ensembles clos, les fosses ou les remplissages des doliums, les prélèvements seront fait de manière systématique.

Comme d'habitude, la macro-faune est ramassée à la main au cours de la fouille, tout comme les coquillages de consommation. Les éléments récupérés au tamis à l'occasion de prélèvements destinés à d'autres spécialités sont parfois ajoutés aux prélèvements manuels. A partir de 1993 nous avons recruté un spécialiste pour l'avifaune, dont l'intérêt était de faire le point sur ce type d'études: cela a permis de vérifier les séparations de faune et d'avifaune ramassées à la main sur le terrain; d'autre part, d'établir en 1994 une

stratégie en séparant les différentes restes faunistiques, avifaunistiques et malacologiques, au fur et à mesure du processus de gestion au laboratoire durant la fouille.

Les échantillons seront traités simultanément par colonne et par flottation: par colonne de tamis au jet (5, 1 et 0,5 mm) pour les tests, et par flottation moyennant la machine construite pour cette opération

Durant la campagne de fouilles de 1992 nous avons réalisé un total de 372 prélèvements pour 3231 litres traités, en 1993 un total de 456 prélèvements pour 3387 litres et 125 prélèvements pour 1331 litres en 1994.

Résultats des prélèvements:

1992	
anthracologie	79
ichtyologie	65
palynologie	12
carpologie	68
malacologie	61
faune	2
pédologie	6
micro-faune	61
autres PRL	30
nb. litres traités	3891
1993	
anthracologie	94
ichtyologie	77
palynologie	25
carpologie	75
malacologie	76
faune	4
pédologie	2
micro-faune	71
autres PRL	32
nb. litres traités	3387
1994	
anthracologie	24
ichtyologie	21
palynologie	0
carpologie	24
malacologie	24
faune	0
pédologie	1
micro-faune	19
autres PRL	12
nb. litres traités	1331

Les zones 21, 22, 23, 25, 26, 27 révèlent une faible présence de restes. La plupart des échantillons récoltés appartiennent à des comblements de fosses, des fours ou à certaines couches cendreuses.

Dans les prélèvements de la zone 1 on a pu observer une présence médiocre de restes dans certains sols d'occupation à sédiments limoneux et dans les remblai de réaménagement. Par contre, un prélèvement dans une Unité Stratigraphique, résultat du nettoyage du radier formé par une aire de tessons appartenant à une occupation accuse une importante fréquence de restes de poisson et de micro-faune (US 1748). Le même cas pourrait s'observer dans les US 1758 et 1760 (sédimentation du sol) avec la présence de restes ichtyologiques.

Nous avons eu l'occasion de mettre en oeuvre une stratégie de prélèvements plus précise que d'habitude lors de la fouille de deux maisons traités au cours de la campagne de 1992.

La fouille des niveaux de destruction de la maison 7 de l'îlot 1B du IV^e s. av. n. è., a permis de récupérer des restes carpologiques et anthracologiques qui permettront d'aborder les problématiques relatives aux toitures. L'étude de graines et de fruits contenus dans les unités stratigraphiques 1770 et 1794 de la maison va nous renseigner sur la composition de l'armature végétale. Il s'agit d'une couverture qui utilise le roseau des marais (*Phragmites communis*) et comme nous manquons des données directes ou indirectes sur la nature des couvertures nous allons voir grâce aux données carpologiques, la composition des autres matières végétales.

L'échantillonnage de la couche a été effectués sur toute la surface par carrés d'un mètre de côté, par ramassage à la main et par flottation.

Ainsi, dans la zone 1 on a commencé un échantillonnage systématique dans des couches ayant une forte concentration de graines. Les unités stratigraphiques ont été divisées en m² ou en quarts de m². Les critères retenus pour déterminer des protocoles d'échantillonnage pour une concentration des grains ont été: a - l'aposition et localisation de la réserve; b - la forme de la réserve; c - le type de réserve ou de concentration de l'amas; d - les matériaux de construction utilisés; e - l'atmosphère de la réserve; f - la nature des plantes stockées et g - l'état de conservation des restes stockés.

Les opérations préalables à l'échantillonnage ont été: a. la limite de la dispersion des grains observés à la fouille; b. l'observation des concentrations des grains à la fouille et la détermination des limites; c. le plan du secteur, l'analyse horizontale du matériel qui forme l'occupation et d. le cas d'un espace interne organisé avec comme priorités:

1. déterminer les zones à forte densité des grains;
2. caractériser la position des amas initiaux déposés;
3. séparer les lots et ensuite les individualiser;
4. caractériser et individualiser les lieux de passage;
5. séparer les dépôts végétaux particuliers.

L'échantillonnage de la zone 4 se caractérise par la présence de restes dans les couches de type remblai ou sédimentation, dans les comblements des fosses, et dans le comblement de fosse avec des traces de métallurgie .

La zone 19, avec très peu de restes dans la plupart des unités stratigraphiques, est caractérisée par un échantillonnage sur un grand nombre de tests.

En outre, nous avons constaté que la fouille de la zone 123 présente des résultats extraordinaires pour les différentes disciplines . L'unité stratigraphique 123020 et l'US 123034, ont une forte présence de restes végétaux (céréales, plantes rudérales et adventices).

En plus des prélèvements d'anthracologie, de carpologie, d'ichtyologie, de micro-faune et de malacologie nous avons réalisé différents échantillonnages pour la palynologie et pour la micromorphologie.

Les prélèvements palynologiques se poursuivent selon deux types de recherches: l'une sur l'environnement floristique à partir d'échantillons rigoureusement sélectionnés sur des critères sédimentologiques et archéologiques; l'autre sur le processus actuel de dépôt de pollens et son évolution durant plusieurs années. Pour avoir ce spectre pollinique actuel nous avons réalisé un échantillonnage dans deux surfaces d'expérimentation de 1 m²: l'une est sur une zone dégagée de toute végétation hors des passages. L'autre est une zone dégagée de toute végétation sur laquelle on effectue des passages fréquents.

A partir de 1993 le pollen a été échantillonné en colonne dans le sondage de la rue 100 et en 1994 dans le sondage de la rue 116, ce qui a permis d'avoir des résultats assez complets sur l'environnement de Lattes. De même, un échantillonnage systématique aux sondages de la zone 123 ont été réalisés.

Conclusion

Si les premières campagnes de fouilles à Lattes furent principalement axées sur une élaboration de la stratégie de fouille, une mise en forme de programmes de recherche thématiques, une appréhension du milieu naturel antique et une mise au point d'un système d'enregistrement et de gestion approprié, la campagne 1992-1994 apparaît comme une opération archéologique "adulte" qui tout en générant de nouveaux axes de recherche produit une masse considérable d'informations tant dans les domaines de l'urbanisme et de l'architecture que dans ceux touchant l'économie vivrière et marchande, l'artisanat ou le paléo-environnement.

L'équipe de fouille, elle-même, composée d'intervenants de plusieurs institutions françaises (Université, CNRS, SRA, Éducation nationale, Musée) et étrangères (Université de Lérida et de Grenade, Centre archéologique de Gérone) associés à des étudiants-chercheurs, reflète bien la volonté d'ouverture et le dynamisme de cette opération. En plus des objectifs scientifiques –dont les éditions internes (série *Lattara*) et diverses autres publications rendent pleinement compte– on a tenu, dans le cadre du rôle dévolu au Centre de Documentation Archéologique Régional, à donner une place importante à la formation; le statut de Chantier-Ecole et les conventions passées avec des Universités et des Instituts français et étrangers assignent à cette opération un rôle de relais entre le travail de terrain et l'enseignement.

L'équipe de fouille de Lattes souhaiterait pour les années à venir conforter et développer sa vocation pédagogique, scientifique et technique en présentant un nouveau programme de fouille triennal qui rendrait compte de la nécessité d'approfondir l'étude du paléo-environnement, de persévérer dans l'analyse de l'urbanisme ancien et récent de la ville et enfin d'explorer les structures portuaires.

Nous allons, maintenant dresser un résumé des principaux acquis des dernières campagnes en insistant sur la dernière année de fouilles avant de présenter, en fin de rapport, un nouveau programme scientifique pour la période 1995-1997.

Dans la zone 1 (fouilles J.-Cl. Roux), la fouille stratigraphique des niveaux anciens de l'âge du Fer s'est poursuivie contre le tronçon oriental du rempart de la ville. Deux îlots du Ve s. av. n. è. ont ainsi été mis en évidence sur une superficie d'environ 100 m². L'îlot 1C, accolé au rempart, présente en ordonnance une série de petites salles s'ouvrant à l'ouest sur une grande pièce ou un appentis. Un espace de circulation longe ces habitations périphériques et sépare de 1,40 m à l'ouest l'îlot 1D dont seules les façades est et nord ont été reconnues. Seuls les derniers sols d'occupation de l'îlot 1C ont été fouillés; ils sont datés des environs de 400 av. n. è. La destruction et l'arasement des îlots C et D ont été suivis d'un fort apport de remblais de nivellement qui a exhaussé l'espace de plus de 40 cm. Auparavant, l'espace de circulation entre les deux îlots a servi d'aire de rejet à des découpes de boucherie. Ainsi, le long du mur de façade de l'îlot D, ont été retrouvées en connexion des colonnes vertébrales, des extrémités de pattes, etc... de bœufs, de cerfs et de moutons (étude en cours d'A. Gardeisen). Une broche complète en fer y a aussi été jetée ainsi que de nombreux fragments d'amphores massaliètes et des

cailloux. C'est au cours de cette séquence de remblaiement qu'une épaisse couche de briques crues désagrégées apparaît le long du rempart; elle pourrait correspondre à une destruction de l'élévation de la courtine. C'est sur ce remblai que sera construit, au début du IV^e siècle, un nouvel îlot perpendiculaire au rempart (îlot 1B).

L'ouverture, durant la campagne 1994, d'une nouvelle zone de fouille (fouilles M. Py et M. Gomis) à 60 m au Nord de la rue principale 100 permet de documenter les modes d'habitats du I^{er} s. av. n. è., période pour l'heure peu représentée. L'aire de fouille ouverte couvre 165 m²; elle recoupe du Sud au Nord une rue secondaire (zone 104), un îlot d'habitation longiligne (zone 30), une ruelle étroite (zone 128) et la façade méridionale d'un second îlot, tout juste repéré (zone 31). La rue 104, de direction est-ouest est large de 3,5 à 4 m. Sa fouille a révélé un aménagement complexe. Sous un premier horizon daté des années 50/25, interprété comme une sédimentation progressive, avec fréquents apports de type dépotoir, a été mis au jour un niveau de fonctionnement composé d'un caniveau central partiellement bâti qui sépare un espace soigneusement empierré d'un espace composé d'apport de type dépotoir (galets, fragments d'amphore italique...). La zone 30 a une largeur moyenne de 4,4 m; trois pièces ont été mises au jour : la pièce 1 à l'Ouest, la pièce 2A au centre et la pièce 2B à l'Est. Au Nord, l'îlot 30 est séparé de l'îlot voisin (zone 31, non fouillée) par une très étroite ruelle de 80 cm de large (rue 128). La pièce 2A de l'îlot 30 a fait l'objet d'une fouille stratigraphique qui permet de mettre en évidence plusieurs états: sur un sol en terre battue daté des années 100-75 av. n. è. (alors que la pièce constituait une habitation isolée), on retrouve un sol plus soigné (avec décoration de coquillages), alors que dans les années -75/-50, la pièce faisait partie d'une maison à pièce double (2A-2B). Entre 50 et 25 av. n. è., la maison ne connaîtra que des aménagements mineurs.

Dans le cadre du programme de recherche sur les rues (D. Lebeaupin), trois sondages stratigraphiques ont été effectués cette année. Le premier a concerné l'angle des rues 100 et 116, le second est une tranchée profonde au travers de la rue 116, à l'extrémité ouest de la zone actuellement fouillée, le troisième est une tranchée dans une rue secondaire, au débouché de celle-ci, sur la rue 116. Les sondages tendent à confirmer que le plan de Lattes (répartition des espaces bâtis et axes de circulation) se fixe à partir du milieu du IV^e siècle et connaît peu de modifications importantes après cette date. L'aménagement à l'intérieur de ce cadre s'élabore progressivement à la fin du IV^e et dans la première moitié du III^e s. Des époques antérieures à 350, nous savons peu de choses, mais les quelques observations faites ponctuellement montrent que l'habitat est davantage concentré le long des remparts; le centre de la ville semble moins densément peuplé, mais rappelons que les rares bâtiments connus sont déjà orientés comme les îlots qui leur feront suite.

Les fouilles stratigraphiques et en extension menées dans le sud de la ville (fouilles D. Garcia, J. Lopez et V. Bourson) ont permis de dégager et d'étudier près de 1000 m². Les différents états du rempart qui limite la ville ont pu être clairement datés. La courtine de 2,7 m de large en pierres liées à la terre a été construite à la fin du VI^e s. av. n. è. Au premier âge du Fer, une porte placée dans l'axe de la rue principale nord/sud (Rue 100) et protégée au moins par une tour quadrangulaire donnait sur la lagune. Le passage du seuil est marqué par un aménagement de blocs appareillés. Entre la rue 100 et la porte ancienne se trouve une placette d'un peu plus de 100 m² à la stratigraphie très fine qui a notamment servi au parcage du bétail. Au moins dès le V^e s. av., des habitats (maisons 27/1, 27/2, 225/2, 5/3, 25/5, 32, 33/1) sont aménagés contre le parement interne du rempart. Leur architecture, perpendiculaire à l'enceinte, est généralement composée de murs en pierres liées à la terre ou de murs en terre coulée — technique jusqu'alors inconnue en Languedoc; on notera l'absence de l'usage de la brique crue. Au moins dès le II^e s. av. n. è., la première porte sera bouchée et l'on créera une nouvelle ouverture dans l'axe de la rue 120, au niveau d'un décrochement de la courtine. A la même époque sera élevé contre le parement interne, à l'ouest de l'ouverture, un aménagement en blocs de pierres liées à la terre d'au moins 10 m de long et d'1,5 m de large: il semble correspondre à une montée d'escalier (MR 1314) permettant l'accès au sommet de la courtine. La nouvelle porte sera encore en usage au II^e s. de notre ère:

elle sera alors protégée par une tour quadrangulaire (6,5 x 5,3 m) renforcée de deux petits bastions. En avant du rempart, à environ 9 m, se trouve un mur d'environ 1,6 m de large (MR1276) perpendiculaire à la courtine. Il pourrait s'agir d'un élément de quai, de digue ou plus probablement d'une défense avancée. Au Haut-Empire, une voie empierrée part de la porte vers la zone lagunaire et longe des constructions extra muros (Zones 21 et 26) qui semblent essentiellement vouées au stockage (présence de dolia enterrés...).

Ce programme triennal aura permis de sensibles enrichissements de la connaissance de Lattes proto-historique et romaine: les niveaux des IV^e et V^e s. av. n. è. ont pu être étudiés, la genèse du plan de la ville (îlots et voirie) des origines au II^e s. de notre ère est bien cernée et les aménagements poliorcétiques sont largement appréhendés.